



Rapport annuel révisé

Candriam Fund

31 décembre 2024

01.01.2024 - 31.12.2024
SICAV de droit luxembourgeois
R.C.S. Luxembourg B-202872



Candriam Fund

SICAV de droit luxembourgeois

Rapport annuel révisé pour l'exercice
du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024



Table des matières

Administration de la SICAV	4
Détails sur la SICAV	5
Rapport du Conseil d'Administration	6
Rapport d'audit	15
État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024	21
Statistiques	24
Portefeuille-titres au 31 décembre 2024	25
Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029 (voir note 1)	25
Candriam Fund ONE Global Sustainability	27
Candriam Fund Sedes Sapientiae	38
Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free	41
Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free	47
Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent	50
Notes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés	53
Autres notes aux états financiers	54
Informations supplémentaires non auditées	60
Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)	63



Administration de la SICAV

Conseil d'Administration

Président

Tanguy DE VILLENFAGNE
Advisor to the Group Strategic Committee
Candriam

Administrateurs

Catherine DELANGHE
Independent Director

Pascal DEQUENNE
Global Head of Operations
Candriam

Nadège DUFOSSE
Head of Asset Allocation
Candriam

Renato GUERRIERO
Chief Sales & Distribution Officer, Member of the Group Strategic Committee
Candriam

Koen VAN DE MAELE
Global Head of Investment Solutions
Candriam

Siège social

5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Dépositaire et Agent Payeur Principal

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Société de Gestion

Candriam
SERENITY - Bloc B
19-21, Route d'Arlon
L-8009 Strassen

Les fonctions d'**Agent Administratif**, d'**Agent Domiciliataire** et d'**Agent de Transfert** (en ce compris les activités de **Teneur de Registre**) sont déléguées à :

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

La mise en œuvre des activités de **gestion de portefeuille** est assurée par Candriam et/ou une ou plusieurs de ses succursales :

Candriam - Belgian Branch
58, Avenue des Arts
B-1000 Bruxelles

Candriam Succursale française
40, rue Washington
F-75408 Paris Cedex 08

Candriam – UK Establishment
Aldersgate Street 200, London EC1A 4 HD

Réviseur d'entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
2, Rue Gerhard Mercator
L-2182 Luxembourg



Détails sur la SICAV

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de chaque compartiment de la SICAV a lieu au siège social de la SICAV, ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera spécifié dans l'avis de convocation. Elle se tiendra dans les six mois après la clôture de l'exercice.

Les avis de toute Assemblée générale sont envoyés par courrier recommandé à tous les actionnaires nominatifs, à leur adresse figurant au registre des actionnaires, au moins 8 jours avant l'Assemblée générale. Ces avis indiquent l'heure et le lieu de l'Assemblée générale et les conditions d'admission, l'ordre du jour et les exigences de la loi luxembourgeoise en matière de quorum et de majorité nécessaires.

La valeur nette d'inventaire par action de chaque compartiment et les prix d'émission, de rachat et de conversion peuvent être obtenus chaque jour d'évaluation au siège social de la SICAV.

Les avis financiers ou toute autre information sont envoyés à tous les actionnaires nominatifs à leur adresse figurant au registre des actionnaires, conformément à la législation en vigueur. De plus, les avis seront publiés dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg et dans un journal luxembourgeois, le « Luxemburger Wort », si la législation l'exige, ainsi que dans la presse des pays où la SICAV est commercialisée si la législation de ces pays l'exige.

L'exercice social de la SICAV commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La SICAV publie chaque année un rapport détaillé sur ses activités et la gestion de ses avoirs, comprenant l'état des actifs nets, l'état des variations des actifs nets, la composition détaillée du portefeuille-titres de chaque compartiment et le rapport d'audit.

En outre, elle procède aussi à la publication d'un rapport semestriel détaillant pour chaque compartiment la composition du portefeuille-titres, le nombre d'actions en circulation et le nombre d'actions émises ou rachetées depuis le précédent rapport.

Le prospectus, les Documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs KID), les statuts de la SICAV ainsi que ses rapports financiers sont tenus gratuitement à la disposition du public au siège social de la SICAV.

Une liste des modifications apportées au portefeuille-titres est disponible, gratuitement et sur simple demande, au siège de la SICAV.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029 (voir note 1)

Analyse du marché

Depuis le lancement du compartiment en avril 2024, le zloty polonais et la couronne tchèque sont restés plutôt stables par rapport à l'euro, alors que le forint hongrois s'est légèrement déprécié. Le zloty polonais a été soutenu par la posture restrictive de sa banque centrale et la couronne tchèque a bénéficié de la vigueur relative de son économie nationale. Le forint hongrois a, pour sa part, souffert des tensions persistantes entre l'Union européenne (UE) et le gouvernement hongrois, ainsi que des niveaux élevés de l'inflation.

Les obligations libellées en euros de pays comme la Roumanie, les États baltes et la Slovaquie se sont bien comportées. Le spread de la Roumanie vis-à-vis de l'Allemagne s'est toutefois creusé en fin d'année, l'instabilité politique ayant renforcé les doutes autour du financement des déficits jumeaux. L'agence Fitch a par ailleurs placé le pays sous perspective négative, ce qui a augmenté le risque de perte de sa notation Investment Grade (qualité supérieure).

Compartiment

Le compartiment suit un principe d'achat et de suivi et est investi comme suit :

- 35 % d'obligations d'État polonaises libellées en PLN ;
- 25 % d'obligations d'État tchèques libellées en CZK ;
- 15 % d'obligations d'État hongroises libellées en HUF ;
- 15 % d'obligations d'État roumaines libellées en EUR ;
- 5 % d'obligations d'État slovaques libellées en EUR ;
- 2,5 % d'obligations d'État lettones libellées en EUR ;
- 2,5 % d'obligations d'État lituaniennes libellées en EUR.

Performance du compartiment

La plupart des marchés ont contribué positivement à la performance du compartiment. La plus forte progression a été réalisée par le marché des obligations locales polonaises. Seul le marché des obligations locales hongroises a enregistré un résultat légèrement négatif, en raison de la dépréciation de la devise par rapport à l'euro.

Perspectives du compartiment

Les perspectives pour les marchés obligataires d'Europe de l'Est demeurent favorables, vu que l'écart de rendement avec l'Allemagne reste élevé et le risque de duration limité. Les devises devraient continuer d'évoluer au sein d'une fourchette par rapport à la monnaie unique, compte tenu des liens étroits avec l'économie de la zone euro. Nous garderons un œil attentif sur la Roumanie suite à l'abaissement de sa perspective à négative par Fitch. Dans l'ensemble, nous pensons que le compartiment continuera d'enregistrer une performance positive.

Candriam Fund ONE Global Sustainability

Analyse du marché

Le contexte économique a fini par se normaliser en 2024, avec un atterrissage en douceur de la croissance économique mondiale et un ralentissement de l'inflation plus en phase avec les objectifs des banques centrales. Il existe néanmoins une divergence économique majeure entre les États-Unis et le reste du monde. Aux États-Unis, la croissance a bien résisté et a atteint 2,8 %, grâce à une politique budgétaire stimulante et à un marché du travail tendu, qui ont dopé la consommation. Dans la zone euro, l'inflation a continué de diminuer et est retombée à 2,4 % en fin d'année (contre 5,4 % un an plus tôt). La croissance est restée anémique, à moins de 1 %, et a surtout été portée par les économies du Sud.

Au niveau des banques centrales, 2024 aura marqué le début d'un assouplissement quasi généralisé des politiques monétaires, mettant ainsi fin à deux années de resserrement en réponse à l'inflation.

Les marchés d'actions ont gagné beaucoup de terrain en 2024, notamment aux États-Unis, grâce à l'évolution favorable des bénéfices sur fond de croissance résiliente et d'assouplissement des politiques monétaires. On constate néanmoins de fortes disparités de performance entre les secteurs et les titres individuels, que ce soit en Europe ou aux États-Unis. Au niveau des styles, les valeurs de « qualité » et de « croissance » ont clairement surpassé les actions « value » aux États-Unis, tandis que les grandes capitalisations technologiques ont continué à être dopées par la montée en puissance de l'intelligence artificielle (IA). La différence entre ces styles est beaucoup moins marquée en Europe.

Sur le plan géographique, les États-Unis ont terminé en tête, avec un gain de 32,9 %, sous l'impulsion des valeurs technologiques et des perspectives de réductions de l'impôt des sociétés sous l'administration Trump. Vient ensuite le Japon, avec +15,5 %, grâce à des mesures favorables au rendement des actionnaires et à de bonnes perspectives au niveau des bénéfices. Les pays émergents se classent en troisième position, avec une progression de 14,7 %, portés par le rebond de la Chine après l'annonce de mesures de relance budgétaires et monétaires. L'Europe est à la traîne (9,49 % pour la zone euro et 7,65 % pour les autres pays), pénalisée par la faible croissance économique et la crainte d'une hausse des droits de douane en 2025. Toutes les performances citées concernent les indices MSCI en euros.

Aux États-Unis, les indices étaient déjà en tête au premier semestre, mais ils ont bénéficié d'un second souffle suite à l'élection de Trump et à ses promesses alliant protectionnisme et croissance. Il convient de pointer l'excellente performance (79 %), pour la deuxième année consécutive, des valeurs technologiques regroupées sous l'intitulé des « sept magnifiques », à savoir Nvidia (+190 %), Apple (+39 %), Microsoft (+20 %), Amazon (+54 %), Alphabet (+45 %), Meta (+77 %) et Tesla (+74 %). Les valeurs financières, à +38 %, ont pour leur part été portées par les perspectives de déréglementation. La santé se classe loin derrière, à +8 %, de même que l'énergie (+11 %). Dans ce secteur, les prix du pétrole devraient rester bas et les restrictions de forage devraient être levées en 2025.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Fund ONE Global Sustainability (suite)

En Europe, ce sont les valeurs bancaires qui ont le mieux performé, avec une hausse de +26 %, portées par les marges d'intérêt et les perspectives de rendement pour les actionnaires. Les télécommunications (+16,2 %) et la technologie (+6,6 %) suivent, dans le sillage des États-Unis. L'industrie s'est bien comportée (12,9 %), soutenue par le secteur de la défense et de l'aéronautique (35 %) dans un contexte de tensions géopolitiques persistantes et d'augmentation des dépenses en matière de défense. La plus mauvaise performance sectorielle a été enregistrée par l'énergie, qui a chuté de -9 % sur fond de demande atone. Les secteurs défensifs de la santé et de la consommation de base se trouvent clairement en queue de peloton, avec des performances respectives de +2,9 % et -5 %.

Compartiment

L'objectif d'investissement de ce compartiment, fonds est d'atteindre un rendement aligné sur son indice de référence, le MSCI World. La stratégie d'investissement tient compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Par l'exclusion des entreprises moins bien classées en termes de critères ESG (les 30 % d'entreprises les moins performantes), la composition du portefeuille demeure axée sur la qualité.

Au sein de la sélection de titres, nous avons tenté d'obtenir une allocation régionale et sectorielle qui reste dans le champ limité de l'indice. Sur le plan géographique, nous avons légèrement surpondéré les actions européennes en début d'année. Une surpondération qui s'explique principalement par l'amélioration de la performance due à la rotation en faveur des actions « value » en fin 2023 en raison de la hausse des taux d'intérêt. Au cours du T1, nous avons opéré un rééquilibrage plus marqué en faveur des États-Unis.

Sur le plan sectoriel, nous avons continué de privilégier les valeurs financières, qui bénéficient du fait que les taux devraient rester plus élevés pendant plus longtemps. Aux États-Unis, nous avons maintenu l'accent sur le secteur technologique, en raison de l'engouement pour l'IA (Nvidia, Broadcom, Palo Alto...) et de la bonne performance des « sept magnifiques ». Bien que les écarts soient restés limités afin de maintenir la « tracking error » dans la limite maximale. La plupart des ajustements dans le portefeuille ont été effectués dans le but de contrôler la « tracking error » et en raison de changements dans l'univers ESG.

Comme la stratégie vise à conserver une « tracking error » faible, nous avons également mis en œuvre les principaux changements de l'indice opérés lors des révisions trimestrielles. CVC Capital, Wise et Galderama ont ainsi été ajoutés au portefeuille, alors que Swatch, Burberry et Umicore ont été retirés.

Performance du compartiment

Depuis le début de l'année, le portefeuille a enregistré un rendement de 25,08 %, contre 26,60 % pour l'indice de référence.

Les principales contributions à la performance sont les suivantes :

- a. contribution négative de l'allocation d'actifs (accumulation de liquidités en début d'année) ;
- b. sélection de titres : contribution négative, principalement des actions américaines liées en grande partie à l'exclusion ESG de Meta et Netflix dans les services de communication et d'Akamai Technologies, Palantir et Applovin dans les technologies de l'information (armements controversés).

Perspectives du compartiment

Scénario économique pour 2025

Notre scénario économique repose sur l'hypothèse d'un atterrissage en douceur de la croissance mondiale.

Les grandes banques centrales de la planète ont entamé un nouveau cycle d'assouplissement monétaire et mettront tout en œuvre pour soutenir l'activité. Nous nous attendons à deux abaissements de taux de la Réserve fédérale américaine et à quatre réductions de la Banque centrale européenne.

De son côté, la Chine multiplie les mesures et poursuit un objectif ambitieux de 5 % de croissance en 2025.

Le principal risque qui pèse sur ce scénario est l'incertitude quant à la politique qui sera menée par l'administration Trump. Il est en effet encore difficile de savoir lesquelles de ses nombreuses promesses de campagne (droits de douane, immigration, réductions d'impôts et déréglementation) seront effectivement mises en œuvre.

Une position dure sur l'immigration et les droits de douane pourrait altérer ces perspectives favorables et provoquerait un affaiblissement de la croissance mondiale et une accélération de l'inflation. Dans ce cas, la croissance US chuterait à 2 % (contre 2,8 % en 2024) et l'inflation grimperait à 4,6 % (contre 2,9 % fin décembre 2024).

À l'inverse, une attitude plus conciliante ne remettrait pas fortement en cause nos prévisions globales de croissance et d'inflation de respectivement 2,6 % et 3,3 % pour 2025.

La zone euro restera fragile, en particulier à cause de l'incertitude politique en France et en Allemagne et des efforts budgétaires que devront consentir de nombreux pays. La croissance devrait rester comparable à celle de 2024, à 0,9 %. L'inflation devrait continuer de ralentir et atteindre 2,1 %. Étant donné l'importance de nos exportations outre-Atlantique, une guerre commerciale aurait une incidence significative sur notre scénario.

Positionnement pour 2025

En cette fin d'année 2024, les investisseurs surpondèrent clairement le marché américain et sous-pondèrent très fortement les actions européennes et émergentes. En 2025, il sera difficile d'aller à l'encontre de ces tendances tant que nous n'en saurons pas plus sur les politiques de Donald Trump. Des opportunités pourraient cependant se trouver dans les actifs qui semblent aujourd'hui trop faibles ou risqués.

Dans ce contexte, notre allocation devrait rester positive vis-à-vis des actions par rapport aux obligations.

Nous continuons de surpondérer les actions américaines. Même si la performance et la valorisation du marché américain intègrent déjà un certain optimisme suite à la victoire de Donald Trump, la trajectoire de croissance de l'économie et des bénéfices des entreprises américaines est bien plus forte et résiliente que celle des autres pays développés.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Fund ONE Global Sustainability (suite)

Nous sommes neutres ou sous-pondérés sur les actions européennes dont les perspectives de croissance bénéficiaire sont modérées. Les investisseurs sont très méfiants vis-à-vis de la région. L'écart entre la France et les États-Unis en termes d'investissement et de gains de productivité se creuse, et la situation politique en France et en Allemagne s'enlise dans des divisions partisans. Une valorisation intéressante ne suffira pas à attirer de nouveau les investisseurs. Pour raviver l'intérêt des investisseurs cette année, l'Europe devra pouvoir montrer de meilleures perspectives de croissance, l'Allemagne devra lâcher du lest sur son « frein à la dette » et les tensions commerciales avec les États-Unis devront être bien gérées.

Pour les pays émergents, nous démarrons 2025 sur une position neutre. Malgré des valorisations très attractives, le niveau des taux américains, la vigueur du dollar et les incertitudes autour de la guerre commerciale vont peser sur ses actifs à court terme.

Enfin, nous sommes neutres à légèrement surpondérés sur le Japon. Les mesures prises pour favoriser le rendement des actionnaires et les belles perspectives bénéficiaires devraient avoir les mêmes effets qu'en 2024.

En ce qui concerne ce portefeuille en particulier, nous tenterons de continuer à contrôler la « tracking error » du compartiment par rapport à son indice de référence afin de maintenir performance alignée sur cet indice.

Candriam Fund Sedes Sapientiae

Analyse du marché

Le contexte économique a fini par se normaliser en 2024, avec un atterrissage en douceur de la croissance économique mondiale et un ralentissement de l'inflation plus en phase avec les objectifs des banques centrales.

Il existe néanmoins une divergence économique majeure entre les États-Unis et le reste du monde.

Aux États-Unis, la croissance a bien résisté et a atteint 2,8 %, grâce à une politique budgétaire stimulante et à un marché du travail tendu, qui ont dopé la consommation. L'activité est restée soutenue grâce au dynamisme du secteur des services. L'industrie manufacturière a, en revanche, connu des évolutions moins favorables, comme en témoignent les indicateurs avancés (PMI). L'inflation sera revenue à 2,9 % fin 2024 (contre 4,1 % fin 2023).

Enfin, l'élection de Donald Trump le 5 novembre a renforcé l'optimisme des investisseurs vis-à-vis de la croissance américaine, avec un risque de dérapage de l'inflation en 2025, étant donné son programme en matière de politique budgétaire, d'immigration, de dérégulation et de droits de douane à l'égard de ses partenaires commerciaux.

Dans la zone euro, l'inflation a continué de diminuer et est retombée à 2,4 % en fin d'année (contre 5,4 % un an plus tôt). La croissance est restée anémique, à moins de 1 %, et a surtout été portée par les économies du Sud, alors que ses deux principaux moteurs, l'Allemagne et la France, se sont essouffés. Les incertitudes concernant les répercussions de la politique commerciale américaine et les droits de douane supplémentaires devraient continuer de peser sur le dynamisme de la zone en 2025.

En Chine, les pressions déflationnistes persistent et les nouvelles mesures annoncées par le gouvernement ont à peine réussi à stabiliser la croissance, qui devrait passer sous la barre des 5 %, à 4,8 %, en 2024.

Au niveau des banques centrales, 2024 aura marqué le début d'un assouplissement quasi généralisé des politiques monétaires, mettant ainsi fin à deux années de resserrement en réponse à l'inflation :

- La Banque centrale européenne a initié le mouvement en juin, avec une première baisse de 0,25 %, suivie de trois autres réductions, pour atteindre un taux de dépôt de 3 % (-100 points de base sur l'année). Christine Lagarde a déclaré qu'elle prévoyait de nouveaux assouplissements en 2025, face à la persistance de l'inflation et aux risques accrus sur la croissance.
- La Réserve fédérale américaine a réduit ses taux de 100 pb depuis septembre, pour les ramener dans une fourchette comprise entre 4,25 % et 4,50 %. Son président, Jerome Powell, s'est montré plus prudent pour 2025 et n'a annoncé que deux baisses de 25 pb, sous réserve d'un recul plus marqué de l'inflation.
- La Banque d'Angleterre a réduit à deux reprises son taux directeur de 25 points de base pour le ramener à 4,75 % et devrait poursuivre sur la voie d'un assouplissement graduel jusqu'en 2025.
- Face à la hausse de l'inflation, la Banque du Japon (BoJ) a été l'une des rares banques centrales à relever ses taux en 2024, de -0,1 % à 0,5 %, et elle devrait poursuivre son resserrement en 2025.

Les risques géopolitiques, tels que l'extension du conflit au Moyen-Orient, la guerre entre la Russie et l'Ukraine et les tensions entre la Chine et Taïwan, sont restés nombreux en 2024, même s'ils ont eu peu d'influence sur les marchés.

MARCHÉ DES CHANGES

Sur le marché des changes, le dollar US s'est apprécié par rapport aux principales devises développées (par exemple : +6,6 % vis-à-vis de l'euro et +11,5 % vis-à-vis du yen), mais aussi par rapport aux devises émergentes (+2,8 % vis-à-vis du yuan chinois, +22,7 % vis-à-vis de du peso mexicain et +27,2 % vis-à-vis du real brésilien), les investisseurs saluant la vigueur de la croissance américaine.

L'euro a perdu -4,6 % par rapport à la livre sterling, mais a gagné +4,5 % par rapport au yen.

MARCHÉ OBLIGATAIRE

Le marché obligataire a connu une année mouvementée, marquée par la volatilité des anticipations d'inflation, des taux des banques centrales et des perspectives de croissance, le tout dans un contexte électoral particulièrement chargé.

Après avoir commencé l'année à 2 %, le rendement à 10 ans allemand s'est rapproché de 2,7 % fin mai, pour finalement clôturer à 2,37 %. Les primes des pays périphériques ont connu une forte convergence. Seule la France, qui souffre d'une instabilité politique depuis les élections européennes de juin, a fait exception. Le différentiel de taux de l'Hexagone par rapport à l'Allemagne s'est ainsi creusé à près de 90 pb, soit plus que l'Espagne. L'indice JPM EMU IG des obligations souveraines a rapporté 1,78 % sur l'ensemble de 2024.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Fund Sedes Sapientiae (suite)

• Aux États-Unis, le rendement à 10 ans a entamé l'année à 3,88 %. Il a ensuite bondi à 4,70 %, avant de revenir à 3,60 % et finalement boucler l'année à quasiment son plus haut, à 4,57 %.

Le crédit a bénéficié du regain d'intérêt des investisseurs pour les rendements attractifs, en particulier dans les segments les plus risqués. Les emprunts Investment Grade ont progressé de 4,56 % et les titres à haut rendement ont enregistré une hausse encore plus importante de 8,39 % (respectivement le iBoxx Euro Corporate et le ML Euro HY ex-financials).

Enfin, la dette souveraine émergente a réalisé une belle performance de 6,54 % (JPM EMBI Global Diversified en USD), dopée par la contraction des spreads, en particulier sur les pays les moins bien notés.

MARCHÉ ACTIONS

Les marchés d'actions ont gagné beaucoup de terrain en 2024, notamment aux États-Unis, grâce à l'évolution favorable des bénéfices sur fond de croissance résiliente et d'assouplissement des politiques monétaires.

On constate néanmoins de fortes disparités de performance entre les secteurs et les titres individuels, que ce soit en Europe ou aux États-Unis.

Au niveau des styles, les valeurs de « qualité » et de « croissance » ont clairement surpassé les actions « value » aux États-Unis, tandis que les grandes capitalisations technologiques ont continué à être dopées par la montée en puissance de l'intelligence artificielle (IA). La différence entre ces styles est beaucoup moins marquée en Europe.

Sur le plan géographique, les États-Unis ont terminé en tête, avec un gain de 32,9 %, sous l'impulsion des valeurs technologiques et des perspectives de réductions de l'impôt des sociétés sous l'administration Trump. Vient ensuite le Japon, avec +15,5 %, grâce à des mesures favorables au rendement des actionnaires et à de bonnes perspectives au niveau des bénéfices. Les pays émergents se classent en troisième position, avec une progression de 14,7 %, portés par le rebond de la Chine après l'annonce de mesures de relance budgétaires et monétaires. L'Europe est à la traîne (9,49 % pour la zone euro et 7,65 % pour les autres pays), pénalisée par la faible croissance économique et la crainte d'une hausse des droits de douanes en 2025. Toutes les performances citées concernent les indices MSCI en euros.

Aux États-Unis, les indices étaient déjà en tête au premier semestre, mais ils ont bénéficié d'un second souffle suite à l'élection de Trump et à ses promesses alliant protectionnisme et croissance. Il convient de pointer l'excellente performance (79 %), pour la deuxième année consécutive, des valeurs technologiques regroupées sous l'intitulé des « sept magnifiques », à savoir Nvidia (+190 %), Apple (+39 %), Microsoft (+20 %), Amazon (+54 %), Alphabet (+45 %), Meta (+77 %) et Tesla (+74 %). Les valeurs financières, à +38 %, ont pour leur part été portées par les perspectives de déréglementation. La santé se classe loin derrière, à +8 %, de même que l'énergie (+11 %). Dans ce secteur, les prix du pétrole devraient rester bas et les restrictions de forage devraient être levées en 2025.

En Europe, ce sont les valeurs bancaires qui ont le mieux performé, avec une hausse de +26 %, portées par les marges d'intérêt et les perspectives de rendement pour les actionnaires. Les télécommunications (+16,2 %) et la technologie (+6,6 %) suivent, dans le sillage des États-Unis. L'industrie s'est bien comportée (12,9 %), soutenue par le secteur de la défense et de l'aéronautique (35 %) dans un contexte de tensions géopolitiques persistantes et d'augmentation des dépenses en matière de défense. La plus mauvaise performance sectorielle a été enregistrée par l'énergie, qui a chuté de -9 % sur fond de demande atone. Les secteurs défensifs de la santé et de la consommation de base se trouvent clairement en queue de peloton, avec des performances respectives de +2,9 % et -5 %.

Compartiment

Stratégie d'allocation d'actifs

Nous avons démarré l'année avec une position neutre sur les actions. Nous avons ensuite renforcé ce positionnement tout au long de l'année pour terminer avec un poids de 50,2 %, soit une surpondération de 5,2 % par rapport à l'indice de référence.

Les titres à revenu fixe ont commencé l'année sur une sous-pondération d'environ 10 % par rapport à l'indice de référence.

Cette sous-pondération a encore augmentée dans le courant de l'année pour finalement atteindre 13 %.

La poche de diversification a été réduite en 2024, de 9,2 % en début d'année à 6,9 % en fin d'année. Cette poche a été investie dans Candriam Diversified Futures, un CTA visant à réduire la volatilité globale du compartiment.

Stratégie relative aux actions

Le compartiment est investi dans une sélection de fonds régionaux gérés par Comgest pour les pays développés et dans Candriam Sustainable Emerging Markets.

Stratégie obligataire

Le compartiment est investi dans une gamme de fonds obligataires durables de Candriam (crédit Investment Grade (IG), High Yield (HY) et obligations des pays émergents).

Les obligations d'État européennes sont gérées par le biais d'investissements directs.

Performance du compartiment

La performance globale nette du compartiment s'est élevée à +7,02 % en 2024 et a été soutenue par toutes les classes d'actifs.

Le compartiment a enregistré une sous-performance de 3,24 % par rapport à son indice de référence, qui a terminé l'année à +10,26 %

Perspectives du compartiment

SCÉNARIO POUR 2025

Notre scénario économique repose sur l'hypothèse d'un atterrissage en douceur de la croissance mondiale.

Note : les informations contenues dans ce rapport sont fournies à titre informatif et ne présagent pas de performances futures.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Fund Sedes Sapientiae (suite)

Les grandes banques centrales de la planète ont entamé un nouveau cycle d'assouplissement monétaire et mettront tout en œuvre pour soutenir l'activité. Nous nous attendons à deux abaisséments de taux de la Réserve fédérale américaine et à quatre réductions de la Banque centrale européenne.

De son côté, la Chine multiplie les mesures et poursuit un objectif ambitieux de 5 % de croissance en 2025.

Le principal risque qui pèse sur ce scénario est l'incertitude quant à la politique qui sera menée par l'administration Trump. Il est en effet encore difficile de savoir lesquelles de ses nombreuses promesses de campagne (droits de douane, immigration, réductions d'impôts et déréglementation) seront effectivement mises en œuvre.

Une position dure sur l'immigration et les droits de douane pourrait altérer ces perspectives favorables et provoquerait un affaiblissement de la croissance mondiale et une accélération de l'inflation. Dans ce cas, la croissance US chuterait à 2 % (contre 2,8 % en 2024) et l'inflation grimperait à 4,6 % (contre 2,9 % fin décembre 2024).

À l'inverse, une attitude plus conciliante ne remettrait pas fortement en cause nos prévisions globales de croissance et d'inflation de respectivement 2,6 % et 3,3 % pour 2025.

La zone euro restera fragile, en particulier à cause de l'incertitude politique en France et en Allemagne et des efforts budgétaires que devront consentir de nombreux pays. La croissance devrait rester comparable à celle de 2024, à 0,9 %. L'inflation devrait continuer de ralentir et atteindre 2,1 %. Étant donné l'importance de nos exportations outre-Atlantique, une guerre commerciale aurait une incidence significative sur notre scénario.

POSITIONNEMENT POUR 2025

En cette fin d'année 2024, les investisseurs surpondèrent clairement le marché américain et sous-pondèrent très fortement les actions européennes et émergentes. En 2025, il sera difficile d'aller à l'encontre de ces tendances tant que nous n'en saurons pas plus sur les politiques de Donald Trump. Des opportunités pourraient cependant se trouver dans les actifs qui semblent aujourd'hui trop faibles ou risqués.

Dans ce contexte, notre allocation devrait rester positive vis-à-vis des actions par rapport aux obligations.

- Nous continuons de surpondérer les actions américaines. Même si la performance et la valorisation du marché américain intègrent déjà un certain optimisme suite à la victoire de Donald Trump, la trajectoire de croissance de l'économie et des bénéfices des entreprises américaines est bien plus forte et résiliente que celle des autres pays développés.

- Nous sommes neutres ou sous-pondérés sur les actions européennes dont les perspectives de croissance bénéficiaire sont modérées. Les investisseurs sont très méfiants vis-à-vis de la région. L'écart entre la France et les États-Unis en termes d'investissement et de gains de productivité se creuse, et la situation politique en France et en Allemagne s'enlise dans des divisions partisans. Une valorisation intéressante ne suffira pas à attirer de nouveau les investisseurs. Pour raviver l'intérêt des investisseurs cette année, l'Europe devra pouvoir montrer de meilleures perspectives de croissance, l'Allemagne devra lâcher du lest sur son « frein à la dette » et les tensions commerciales avec les États-Unis devront être bien gérées.

- Pour les pays émergents, nous démarrons 2025 sur une position neutre. Malgré des valorisations très attractives, le niveau des taux américains, la vigueur du dollar et les incertitudes autour de la guerre commerciale vont peser sur ses actifs à court terme.

- Enfin, nous sommes neutres à légèrement surpondérés sur le Japon. Les mesures prises pour favoriser le rendement des actionnaires et les belles perspectives bénéficiaires devraient avoir les mêmes effets qu'en 2024.

Conformément à notre processus de gestion, la sélection de titres continuera de se concentrer sur des entreprises de qualité en phase avec nos convictions thématiques de long terme telles que l'intelligence artificielle, l'automatisation et la transition énergétique.

Sur le plan sectoriel aux États-Unis, nous voyons des opportunités dans ce qui suit :

- les dépenses d'infrastructure dans des secteurs tels que les matériaux et l'industrie ;
- la consommation discrétionnaire et le secteur des paiements, vu que les dépenses des ménages continuent d'augmenter ;
- la finance, où le raidissement de la courbe des taux et l'allègement de la réglementation pourraient stimuler la croissance de la gestion d'actifs, du crédit et des opérations de fusions et acquisitions ;

En Europe, nos secteurs de prédilection sont, outre la technologie, les suivants :

- l'industrie, via les entreprises actives dans les domaines de la transition énergétique et de la défense ;
- les soins de santé, dopés par l'innovation et des valorisations attrayantes.
- la finance via les services financiers d'une part (notamment les plateformes de marché, qui profitent des importants flux de capitaux et d'une part croissante des activités de diversification) et via l'assurance d'autre part (moins sensible au cycle économique et aux taux d'intérêt que les banques) ;
- l'immobilier, soutenu par la chute des taux d'intérêt et la nette amélioration des bilans, mais aussi par des fondamentaux toujours robustes ;

Les obligations devraient rester attractives en 2025, avec des rendements de retour à des niveaux relativement élevés. Toutefois, la volatilité devrait rester importante étant donné les incertitudes autour de la politique économique de Donald Trump. Au niveau des obligations souveraines, nous devrions continuer de favoriser les emprunts en euros en termes de durée, compte tenu des risques qui pèsent sur la croissance, au détriment des États-Unis.

Parmi les émetteurs de la zone euro, nous continuons de privilégier la périphérie via l'Espagne et l'Italie, qui bénéficient d'une solide dynamique, au détriment de la France, en proie à des difficultés politiques et budgétaires. Concernant les obligations souveraines américaines, les mesures prévues dans le programme de Donald Trump nous incitent à la prudence vis-à-vis des taux US, qui risquent de rester sous pression. Nous attendons plus de visibilité avant de nous montrer de nouveau plus constructifs.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Fund Sedes Sapientiae (suite)

Dans le segment du crédit de qualité (Investment Grade), nous gardons, malgré des primes tendues, une vision relativement positive, compte tenu des niveaux de rendement à leur plus haut depuis 10 ans et des solides fondamentaux des entreprises. Nous continuerons de privilégier les segments plus attractifs à court et moyen terme, qui sont protégés en cas de regain de volatilité des taux d'intérêt. L'abondance sur le marché primaire en janvier devrait permettre aux émetteurs affichant de bonnes notations de crédit de renforcer leur position.

Dans le segment du haut rendement, les échéances courtes des émetteurs BB devraient continuer à être privilégiées, étant donné la vigueur de la demande et le manque structurel d'offre. Nous attendons en revanche la réouverture du marché primaire et des niveaux plus attrayants avant de nous repositionner sur des maturités plus longues, en nous concentrant sur les émetteurs les plus résilients, capables de résister à un environnement de croissance plus faible.

Enfin, dans le segment de la dette souveraine émergente (en devises fortes et locales), nous restons provisoirement en retrait, compte tenu de la force du dollar et des pressions à la hausse sur les taux US. Les rendements dans ce segment sont attrayants, mais nous préférons rester prudents en attendant d'en savoir plus sur les mesures que prendra Trump.

En conclusion, notre positionnement devrait rester flexible, au vu des risques politiques, géopolitiques et budgétaires qui pèsent sur le marché. L'élection de Donald Trump fait surgir de nouvelles incertitudes et de nouveaux risques, tant économiques que politiques. Les marchés financiers – auxquels Trump semble particulièrement sensible – pourraient toutefois jouer le rôle de garde-fou contre des choix trop extrêmes... ce qui pourrait rassurer les investisseurs sur la direction des marchés en 2025.

Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free

Analyse du marché

Contexte économique et monétaire

Le contexte économique a fini par se normaliser en 2024, avec un atterrissage en douceur de la croissance économique mondiale et un ralentissement de l'inflation plus en phase avec les objectifs des banques centrales.

Il existe néanmoins une divergence économique majeure entre les États-Unis et le reste du monde.

Aux États-Unis, la croissance a bien résisté et a atteint 2,8 %, grâce à une politique budgétaire stimulante et à un marché du travail tendu, qui ont dopé la consommation. L'activité est restée soutenue grâce au dynamisme du secteur des services. L'industrie manufacturière a, en revanche, connu des évolutions moins favorables, comme en témoignent les indicateurs avancés (PMI). L'inflation sera revenue à 2,9 % fin 2024 (contre 4,1 % fin 2023).

Enfin, l'élection de Donald Trump le 5 novembre a renforcé l'optimisme des investisseurs vis-à-vis de la croissance américaine, avec un risque de dérapage de l'inflation en 2025, étant donné son programme en matière de politique budgétaire, d'immigration, de dérégulation et de droits de douane à l'égard de ses partenaires commerciaux.

Dans la zone euro, l'inflation a continué de diminuer et est retombée à 2,4 % en fin d'année (contre 5,4 % un an plus tôt). La croissance est restée anémique, à moins de 1 %, et a surtout été portée par les économies du Sud, alors que ses deux principaux moteurs, l'Allemagne et la France, se sont essouffés. Les incertitudes concernant les répercussions de la politique commerciale américaine et les droits de douane supplémentaires devraient continuer de peser sur le dynamisme de la zone en 2025.

En Chine, les pressions déflationnistes persistent et les nouvelles mesures annoncées par le gouvernement ont à peine réussi à stabiliser la croissance, qui devrait passer sous la barre des 5 %, à 4,8 %, en 2024.

Au niveau des banques centrales, 2024 aura marqué le début d'un assouplissement quasi généralisé des politiques monétaires, mettant ainsi fin à deux années de resserrement en réponse à l'inflation :

- La Banque centrale européenne a initié le mouvement en juin, avec une première baisse de 0,25 %, suivie de trois autres réductions, pour atteindre un taux de dépôt de 3 % (-100 points de base sur l'année). Christine Lagarde a déclaré qu'elle prévoyait de nouveaux assouplissements en 2025, face à la persistance de l'inflation et aux risques accrus sur la croissance.
- La Réserve fédérale américaine a réduit ses taux de 100 pb depuis septembre, pour les ramener dans une fourchette comprise entre 4,25 % et 4,50 %. Son président, Jerome Powell, s'est montré plus prudent pour 2025 et n'a annoncé que deux baisses de 25 pb, sous réserve d'un recul plus marqué de l'inflation.
- La Banque d'Angleterre a réduit à deux reprises son taux directeur de 25 points de base pour le ramener à 4,75 % et devrait poursuivre sur la voie d'un assouplissement graduel jusqu'en 2025.
- Face à la hausse de l'inflation, la Banque du Japon (BoJ) a été l'une des rares banques centrales à relever ses taux en 2024, de -0,1 % à 0,5 %, et elle devrait poursuivre son resserrement en 2025.

Les risques géopolitiques, tels que l'extension du conflit au Moyen-Orient, la guerre entre la Russie et l'Ukraine et les tensions entre la Chine et Taïwan, sont restés nombreux en 2024, même s'ils ont eu peu d'influence sur les marchés.

Marché obligataire

Le marché obligataire a connu une année mouvementée, marquée par la volatilité des anticipations d'inflation, des taux des banques centrales et des perspectives de croissance, le tout dans un contexte électoral particulièrement chargé.

Après avoir commencé l'année à 2 %, le rendement à 10 ans allemand s'est rapproché de 2,7 % fin mai, pour finalement clôturer à 2,37 %. Les primes des pays périphériques ont connu une forte convergence. Seule la France, qui souffre d'une instabilité politique depuis les élections européennes de juin, a fait exception. Le différentiel de taux de l'Hexagone par rapport à l'Allemagne s'est ainsi creusé à près de 90 pb, soit plus que l'Espagne. L'indice JPM EMU IG des obligations souveraines a rapporté 1,78 % sur l'ensemble de 2024.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free (Suite)

Aux États-Unis, le rendement à 10 ans a commencé l'année à 3,88 %, Il a ensuite bondi à 4,70 %, avant de revenir à 3,60 % et finalement boucler l'année à quasiment son plus haut, à 4,57 %.

Le crédit a bénéficié du regain d'intérêt des investisseurs pour les rendements attractifs, en particulier dans les segments les plus risqués. Les emprunts Investment Grade ont progressé de 4,56 % et les titres à haut rendement ont enregistré une hausse encore plus importante de 8,39 % (respectivement le iBoxx Euro Corporate et le ML Euro HY ex-financials).

Enfin, la dette souveraine émergente a réalisé une belle performance de 6,54 % (JPM EMBI Global Diversified en USD), dopée par la contraction des spreads, en particulier sur les pays les moins bien notés.

Compartiment

Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free suit un processus d'investissement rigoureux qui tient compte des valeurs financières et de développement durable des sociétés du portefeuille. Les secteurs comme l'énergie, les mines et les services publics d'électricité sont exclus du point de vue du développement durable.

La recherche d'émetteurs bien positionnés vers une économie durable, d'une part, et des fondamentaux de crédit stables, d'autre part, conduit à une surpondération de la technologie, des télécommunications, des soins de santé et de la finance. Cette année, nous sommes restés positifs à l'égard du secteur financier, étant donné le retard qu'il a accumulé par rapport au secteur non financier ces dernières années et parce qu'il bénéficiera de la hausse des taux d'intérêt, que ses fondamentaux en matière de crédit restent solides et que les prêts non productifs se sont maintenus à un faible niveau.

Une diversification vers les obligations vertes ajoute une dimension de développement durable supplémentaire au portefeuille global.

Face aux incertitudes économiques, à une inflation plus forte qu'initialement prévu due aux prix des services, aux élections inattendues en France, à la chute du gouvernement en Allemagne et à l'élection de Donald Trump, nous avons renforcé nos positions dans des entreprises plus locales et moins exposées aux éventuels tarifs douaniers de Donald Trump, tels que les institutions financières et les soins de santé.

L'objectif principal est de construire un portefeuille stable avec des sociétés qui ont une vision à long terme et une faible empreinte carbone et qui promeuvent activement une économie bas carbone via l'émission d'obligations vertes.

Performance du compartiment

Soutenu par la sélection d'obligations au sein de l'univers « Fossil Free », le compartiment a enregistré une performance de 4,58 % en 2024, contre 4,61 % pour l'iBoxx Euro Corporate.

La vision à long terme des fondamentaux et du développement durable induit d'importants écarts en matière d'allocation sectorielle et de fortes concentrations par rapport à un indice de référence traditionnel.

Le compartiment a enregistré une légère surperformance de 0,05 % par rapport à son indice de référence, l'IBOXX EURO Corporate, principalement grâce à notre sélection d'obligations, alors que certains secteurs sont structurellement sous-pondérés en raison de l'exclusion de secteurs très lourds comme celui du pétrole et du gaz et celui des services publics d'électricité, qui dépendent des énergies fossiles. Cela a résulté en une surpondération des financières, en compensation de la sous-pondération structurelle des non-financières.

Perspectives du compartiment

Scénario économique pour 2025

Notre scénario économique repose sur l'hypothèse d'un atterrissage en douceur de la croissance mondiale.

Les grandes banques centrales de la planète ont entamé un nouveau cycle d'assouplissement monétaire et mettront tout en œuvre pour soutenir l'activité. Nous nous attendons à deux abaissements de taux de la Réserve fédérale américaine et à quatre réductions de la Banque centrale européenne.

De son côté, la Chine multiplie les mesures et poursuit un objectif ambitieux de 5 % de croissance en 2025.

Le principal risque qui pèse sur ce scénario est l'incertitude quant à la politique qui sera menée par l'administration Trump. Il est en effet encore difficile de savoir lesquelles de ses nombreuses promesses de campagne (droits de douane, immigration, réductions d'impôts et déréglementation) seront effectivement mises en œuvre.

Une position dure sur l'immigration et les droits de douane pourrait altérer ces perspectives favorables et provoquerait un affaiblissement de la croissance mondiale et une accélération de l'inflation. Dans ce cas, la croissance US chuterait à 2 % (contre 2,8 % en 2024) et l'inflation grimperait à 4,6 % (contre 2,9 % fin décembre 2024).

À l'inverse, une attitude plus conciliante ne remettrait pas fortement en cause nos prévisions globales de croissance et d'inflation de respectivement 2,6 % et 3,3 % pour 2025.

La zone euro restera fragile, en particulier à cause de l'incertitude politique en France et en Allemagne et des efforts budgétaires que devront consentir de nombreux pays. La croissance devrait rester comparable à celle de 2024, à 0,9 %. L'inflation devrait continuer de ralentir et atteindre 2,1 %. Étant donné l'importance de nos exportations outre-Atlantique, une guerre commerciale aurait une incidence significative sur notre scénario.

Positionnement pour 2025

Les obligations devraient rester attractives en 2025, avec des rendements de retour à des niveaux relativement élevés. Toutefois, la volatilité devrait rester importante étant donné les incertitudes autour de la politique économique de Donald Trump. Au niveau des obligations souveraines, nous devrions continuer de favoriser les emprunts en euros en termes de durée, compte tenu des risques qui pèsent sur la croissance, au détriment des États-Unis.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free (Suite)

Parmi les émetteurs de la zone euro, nous continuons de privilégier la périphérie via l'Espagne et l'Italie, qui bénéficient d'une solide dynamique, au détriment de la France, en proie à des difficultés politiques et budgétaires. Concernant les obligations souveraines américaines, les mesures prévues dans le programme de Donald Trump nous incitent à la prudence vis-à-vis des taux US, qui risquent de rester sous pression. Nous attendons plus de visibilité avant de nous montrer de nouveau plus constructifs.

Dans le segment du crédit de qualité (Investment Grade), nous gardons, malgré des primes tendues, une vision relativement positive, compte tenu des niveaux de rendement à leur plus haut depuis 10 ans et des solides fondamentaux des entreprises. Nous continuerons de privilégier les segments plus attractifs à court et moyen terme, qui sont protégés en cas de regain de volatilité des taux d'intérêt. L'abondance sur le marché primaire en janvier devrait permettre aux émetteurs affichant de bonnes notations de crédit de renforcer leur position.

Dans le segment du haut rendement, les échéances courtes des émetteurs BB devraient continuer à être privilégiées, étant donné la vigueur de la demande et le manque structurel d'offre. Nous attendons en revanche la réouverture du marché primaire et des niveaux plus attractifs avant de nous repositionner sur des maturités plus longues, en nous concentrant sur les émetteurs les plus résilients, capables de résister à un environnement de croissance plus faible.

Enfin, dans le segment de la dette souveraine émergente (en devises fortes et locales), nous restons provisoirement en retrait, compte tenu de la force du dollar et des pressions à la hausse sur les taux US. Les rendements dans ce segment sont attractifs, mais nous préférons rester prudents en attendant d'en savoir plus sur les mesures que prendra Trump.

En conclusion, notre positionnement devrait rester flexible, au vu des risques politiques, géopolitiques et budgétaires qui pèsent sur le marché. L'élection de Donald Trump fait surgir de nouvelles incertitudes et de nouveaux risques, tant économiques que politiques. Les marchés financiers – auxquels Trump semble particulièrement sensible – pourraient toutefois jouer le rôle de garde-fou contre des choix trop extrêmes... ce qui pourrait rassurer les investisseurs sur la direction des marchés en 2025

Analyse du marché

L'année 2024 a été marquée par une normalisation de l'économie, avec un atterrissage en douceur de la croissance mondiale et un important recul de l'inflation, en particulier dans la zone euro, où la hausse des prix est descendue à 2,2 % en fin d'année. La croissance européenne reste faible (+0,8 %), freinée par une consommation atone, une augmentation de l'épargne des ménages et les incertitudes autour de la politique commerciale de Washington, et notamment la mise en place de droits de douane supplémentaires prévue en 2025. La BCE a réduit ses taux de 100 points de base au cours de l'année, ramenant ainsi le taux de sa facilité de dépôt à 3 %. Elle prévoit encore de nouvelles réductions en 2025, étant donné l'accroissement des risques pesant sur la croissance.

Les marchés d'actions ont enregistré des performances globalement positives, grâce à la solidité des bénéfices et aux rachats d'actions. L'Europe (+9,49 % en zone euro et +7,65 % hors zone euro) est restée à la traîne par rapport aux États-Unis (+32,9 %), qui ont été tirés vers le haut par les valeurs technologiques et la perspective de réductions d'impôts. Dans la zone euro, la faiblesse de la consommation des ménages a continué à peser sur les secteurs défensifs et à refroidir le dynamisme des entreprises locales.

En Europe, les banques (+26 %) ont dominé le marché, suivies par les télécommunications (+16,2 %) et l'industrie (+12,9 %), qui a été dopée par les entreprises actives dans le secteur de la défense (+35 %). La technologie a enregistré de modestes gains (+6,6 %), dans le sillage des valeurs technologiques américaines. De l'autre côté du spectre, les plus mauvaises performances ont notamment été enregistrées par les secteurs défensifs tels que la santé (+2,9 %) et la consommation de base (-5 %), ainsi que par l'énergie (-9 %, avec un pétrole à 74,6 dollars le baril). Cette évolution met en évidence la dichotomie entre les segments cycliques et les segments plus résilients, qui ont souffert de la stagnation de l'économie.

Compartiment

En 2024, le compartiment a réorienté sa stratégie sectorielle en réduisant significativement ses positions dans le secteur technologique et en augmentant ses investissements dans les services de communication, la finance et l'immobilier. Cette réallocation vise à tirer parti du potentiel de croissance et de stabilité offert par ces secteurs.

Parmi les principales acquisitions, le compartiment a investi dans Danone, un groupe agroalimentaire actif dans le monde entier qui bénéficie d'une solide croissance organique. Erste Group Bank AG, institution financière qui affiche une performance robuste et une solide capitalisation, a également fait son entrée dans le portefeuille. Par ailleurs, le compartiment a aussi investi dans Partners Group Holding AG, une société de gestion d'investissements sur les marchés privés réputée pour sa croissance et sa diversification, et Bureau Veritas SA, un fournisseur de premier plan de services de certification et d'inspection présentant une croissance organique soutenue.

Parallèlement, le compartiment a vendu ses positions dans LVMH et UniCredit et a réduit son exposition à Novo Nordisk afin de réorienter le portefeuille vers des secteurs et des sociétés présentant des perspectives de croissance plus attractives et plus en phase avec sa stratégie d'investissement, centrée sur la forte génération de flux de trésorerie et les opportunités de croissance de qualité.

Performance du compartiment

Le portefeuille a enregistré une belle surperformance par rapport à son indice de référence, grâce à une allocation sectorielle judicieuse et une sélection de titres efficace. Les secteurs de la technologie, de la finance et des services de communication ont été les principaux moteurs de cette performance, via des positions stratégiques et une gestion active.

La sélection des titres a eu un impact particulièrement important dans les secteurs clés, soulignant la capacité du portefeuille à détecter les opportunités les plus intéressantes. Certains secteurs, comme l'immobilier, ont cependant pesé sur le résultat, signe des difficultés que rencontrent certains secteurs en particulier.

Dans l'ensemble, la gestion active a démontré sa capacité à créer de la valeur tout en diversifiant les risques.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free (suite)

Perspectives du compartiment

Pour 2025, le portefeuille est stratégiquement surpondéré dans les secteurs de la santé, des services financiers, des technologies de l'information, des services de communication et de l'immobilier, signe de la priorité accordée aux domaines présentant un fort potentiel de croissance globale. L'évolution vers une médecine personnalisée et l'intégration croissante des technologies numériques devraient stimuler l'innovation dans le secteur de la santé.

Les perspectives de déréglementation et l'augmentation des fusions et acquisitions pourraient améliorer la rentabilité des institutions financières et donc offrir des opportunités d'investissement attrayantes. L'accroissement de la demande pour l'intelligence artificielle et l'innovation technologique laisse présager une croissance robuste, malgré des valorisations élevées.

Cette allocation sectorielle vise à tirer parti des tendances économiques et technologiques actuelles, tout en diversifiant les risques, en vue d'optimiser la performance du portefeuille en 2025.

Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent

Analyse du marché

Les spreads de crédit (indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate) se sont considérablement resserrés sur l'année, pour atteindre 81 points de base (-35 points de base). Les spreads des obligations Investment Grade ont encore été soutenus par les solides fondamentaux et la forte demande des investisseurs. Les résultats des entreprises ont largement dépassé les attentes au cours de l'année, mais les marchés ont parfois été surpris par les révisions des prévisions, la détérioration des marges et les craintes de voir les consommateurs réduire leurs achats à cause de la répercussion de la hausse des coûts dans les prix.

Les échéances à court terme ont bénéficié de la trajectoire de baisse des taux dans laquelle se sont engagées les banques centrales. L'Euribor à 3 mois s'est replié à 2,73 % (-118 points de base) et l'Euribor à 12 mois à 2,46 % (-105 points de base).

Les taux sont restés volatils tout au long de l'année, les marchés ayant fréquemment ajusté leurs attentes concernant les trajectoires des banques centrales en fonction des données sur l'activité économique, le chômage et l'inflation. La volatilité a aussi été alimentée par les tensions géopolitiques, l'instabilité politique en France et en Allemagne, ainsi que par la victoire étonnamment large de Donald Trump et les risques posés par les politiques qu'il a promises. En outre, les courbes des taux souverains ont vu leurs primes de terme augmenter et les écarts de swap s'élargir, les marchés étant de nouveau préoccupés par la soutenabilité de la dette. Le taux à 5 ans américain a bouclé à 4,38 % (+53 pb), le taux à 5 ans allemand à 2,15 % (+20 pb) et le taux à 5 ans italien à 2,86 % (+21 pb).

Compartiment

Nous avons commencé l'année avec une position défensive sur le crédit et sommes progressivement devenus neutres au cours du deuxième trimestre, tout en favorisant les échéances plus courtes, ainsi que la qualité et la liquidité. Le compartiment a privilégié les banques de premier rang via une exposition aux obligations à taux variable et aux obligations à taux fixe. Au sein des valeurs non financières, nos principales convictions sont venues des secteurs de l'industrie, de la chimie, de la technologie, des médias et de la santé.

Performance du compartiment

Les obligations à taux variable ont offert des spreads attractifs et ont protégé le compartiment contre la volatilité observée sur les marchés de taux. En outre, le compartiment a bénéficié de la contraction des spreads sur le crédit de qualité (Investment Grade).

Perspectives du compartiment

Nous suivons attentivement l'évolution de l'activité économique, les tensions inflationnistes et les répercussions diverses et différées des politiques monétaires dans le monde entier. Les données économiques et la stabilité financière détermineront probablement les fonctions de réaction des banques centrales. Les divergences de croissance entre les blocs économiques et leurs progrès désynchronisés vers les objectifs d'inflation, combinés aux tensions commerciales croissantes et à l'incertitude autour des taux neutres, vont rendre les taux volatils. En outre, la viabilité de la dette souveraine va de plus en plus être au centre des attentions, ce qui aura une incidence sur les marchés via les écarts de swap souverains et les primes de terme. Par ailleurs, les risques sur les chaînes d'approvisionnement mondiales (du dérèglement climatique à la géopolitique) sont toujours présents. Tous ces facteurs resteront les principaux moteurs des marchés financiers en 2025 et l'incertitude qui les entoure favorisera une certaine volatilité, les marchés réagissant vivement et dans les deux sens aux nouvelles qui leur parviennent. Nous restons par conséquent attentifs aux risques de baisse et privilégions les actifs liquides de grande qualité, tout en continuant à faire preuve de sélectivité dans nos investissements. Nous nous basons toujours sur l'analyse « bottom up » rigoureuse que nous avons développée en interne et nous gardons notre préférence pour les sociétés bien notées et peu endettées.

Le Conseil d'Administration

Luxembourg, le 31 mars 2025



Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
Candriam Fund

Notre opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle et sincère de la situation financière Candriam Fund et de chacun de ses compartiments (le « Fonds ») au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'exercice clôturé à cette même date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires du Luxembourg relatives à la préparation et à la présentation des états financiers.

Champ de l'audit

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état des actifs nets au 31 décembre 2024 ;
- les états des investissements et autres actifs nets au 31 décembre 2024 ;
- l'état des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé à cette date ; et
- les notes relatives aux états financiers, qui incluent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous considérons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit constituent une base suffisante et appropriée pour fonder notre opinion.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au Code de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (Code IESBA), tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux exigences éthiques pertinentes dans le cadre de notre audit des états financiers. Nous avons satisfait à nos responsabilités éthiques en vertu de ces exigences.

*PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T: +352 494848 1, F: +352 494848 2900, www.pwc.lu*

*Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518*



Autres informations

Le Conseil d'administration du Fond est responsable des autres informations. Les autres informations se composent des renseignements repris dans le rapport annuel, à l'exclusion des états financiers et de notre rapport d'audit y afférent.

Notre opinion vis-à-vis des états financiers ne couvre pas les autres informations, à l'égard desquelles nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance.

S'agissant de l'audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations mentionnées ci-dessus et, ce faisant, à déterminer si celles-ci sont substantiellement incompatibles avec les états financiers ou avec les connaissances que nous avons obtenues dans le cadre de notre audit, ou si elles semblent autrement comporter des anomalies significatives. Si, au terme de notre travail, nous arrivons à la conclusion que les autres informations comportent des anomalies significatives, nous sommes tenus d'en faire part. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Conseil d'administration du Fond à l'égard des états financiers

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux exigences légales et réglementaires du Luxembourg dans ce domaine. Il lui incombe également de procéder au contrôle interne qu'il juge approprié afin de permettre la préparation d'états financiers exempts de toute anomalie significative, qu'elle provienne d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers, il incombe au Conseil d'administration du Fonds d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre leurs activités, de communiquer, s'il y a lieu, des informations liées à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins qu'il n'ait l'intention de liquider le Fonds, de fermer l'un quelconque de ses compartiments ou de mettre un terme à ses activités, ou qu'il ne puisse objectivement faire autrement.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers

Notre audit a pour objectif d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'établir un rapport d'audit dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais non une garantie qu'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, permettra toujours de déceler une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre, nous :

- identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, définissons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que dans le cas d'une anomalie due à une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- appréhendons les aspects du contrôle interne pertinents dans le cadre de l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- évaluons la pertinence des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par le Conseil d'administration du Fonds ;
- formulons une conclusion quant à savoir si l'application du principe comptable de continuité d'exploitation par le Conseil d'administration du Fonds est pertinente et, à la lumière des éléments probants recueillis, s'il existe une incertitude importante quant aux événements ou aux conditions susceptibles de remettre en cause la capacité du Fonds ou de l'un de ses compartiments à poursuivre leurs activités. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes figurant dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date du rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs peuvent amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser leurs activités;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminons si les états financiers reflètent les opérations et les événements sous-jacents dans le sens d'une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les personnes en charge de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit ainsi que les constatations importantes en découlant, s'agissant notamment de tout dysfonctionnement important dans le contrôle interne.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative

Luxembourg, le 4 avril 2025

Représenté par

Sébastien Sadzot

Seule la version anglaise du présent rapport annuel a été revue par l'auditeur. Par conséquent, le rapport d'audit ne se réfère qu'à la version anglaise officielle du rapport annuel, les autres versions qui résultent de traduction ont été faites sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. En cas de différence entre la version anglaise officielle et les versions traduites, la version officielle doit être considérée.



État des actifs nets au 31 décembre 2024

		Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029 (voir Note 1)	Candriam Fund ONE Global Sustainability	Candriam Fund Sedes Sapientiae
		EUR	EUR	EUR
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	28,365,412	109,338,214	152,766,628
Liquidités en banque et courtier	8	317,726	885,914	1,325,876
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		619,467	55,824	204,854
Autres actifs		0	0	3,107
Total des actifs		29,302,605	110,279,952	154,300,465
Passifs				
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	0	0	0
Commissions de « Legal Fund Engineering » à payer		498	1,887	6,579
Commissions du Dépositaire à payer		336	1,265	1,785
Commissions de gestion à payer	3	15,413	52,830	32,729
Charges opérationnelles et administratives à payer	4	993	3,743	0
Taxe d'abonnement à payer	6	30,718	2,755	2,598
Autres passifs		551	(423)	4,868
Total des passifs		48,509	62,057	48,559
Total des actifs nets		29,254,096	110,217,895	154,251,906



État des actifs nets au 31 décembre 2024

		Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free	Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free	Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent
		EUR	EUR	EUR
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	53,183,542	159,768,853	24,094,088
Liquidités en banque et courtier	8	580,025	678,028	119,808
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		679,932	2,185	127,008
Autres actifs		0	0	0
Total des actifs		54,443,499	160,449,066	24,340,904
Passifs				
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	8,850	0	0
Commissions de « Legal Fund Engineering » à payer		925	1,417	309
Commissions du Dépositaire à payer		631	1,958	290
Commissions de gestion à payer	3	5,244	54,143	6,303
Charges opérationnelles et administratives à payer	4	1,868	5,795	857
Taxe d'abonnement à payer	6	1,432	4,107	608
Autres passifs		(162)	(206)	824
Total des passifs		18,788	67,214	9,191
Total des actifs nets		54,424,711	160,381,852	24,331,713



État des actifs nets au 31 décembre 2024

		Combinés
		EUR
Actifs		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	527,516,737
Liquidités en banque et courtier	8	3,907,377
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		1,689,270
Autres actifs		3,107
Total des actifs		533,116,491
Passifs		
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	8,850
Commissions de « Legal Fund Engineering » à payer		11,615
Commissions du Dépositaire à payer		6,265
Commissions de gestion à payer	3	166,662
Charges opérationnelles et administratives à payer	4	13,256
Taxe d'abonnement à payer	6	42,218
Autres passifs		5,452
Total des passifs		254,318
Total des actifs nets		532,862,173



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

		Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029 (voir note 1)	Candriam Fund ONE Global Sustainability	Candriam Fund Sedes Sapientiae
		EUR	EUR	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		0	103,879,784	155,812,499
Revenus				
Dividendes, nets	2h	0	1,582,428	0
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		898,547	0	546,120
Intérêts bancaires		6,317	24,087	26,346
Autres revenus		71	94	244,734
Total des revenus		904,935	1,606,609	817,200
Frais				
Commissions de gestion	3	126,334	81,819	195,897
Commissions d'administration	4,5	8,347	42,810	96,036
Commissions de « Legal Engineering »		4,211	21,213	77,083
Commissions d'administration centrale		4,136	21,597	18,953
Taxe d'abonnement	6	37,784	10,762	10,507
Coûts de transaction	2g	514	21,418	4,727
Intérêts bancaires		100	3,440	0
Autres frais		6,306	36,509	52,676
Total des frais		179,385	196,758	359,843
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		725,550	1,409,851	457,357
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	0	9,308,330	995,104
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(8,946)	287,655	50,657
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		716,604	11,005,836	1,503,118
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	89,444	12,856,090	9,014,611
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		806,048	23,861,926	10,517,729
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		29,000,151	7,375,589	0
Rachats d'actions		(552,103)	(24,899,404)	(12,078,322)
Actifs nets à la fin de l'exercice		29,254,096	110,217,895	154,251,906



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

		Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free	Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free	Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent
		EUR	EUR	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		55,679,979	178,578,711	30,128,526
Revenus				
Dividendes, nets	2h	0	3,375,887	0
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		1,287,706	0	936,631
Intérêts bancaires		9,333	103,577	10,044
Autres revenus		51	29	17
Total des revenus		1,297,090	3,479,493	946,692
Frais				
Commissions de gestion	3	59,263	624,275	75,617
Commissions d'administration	4,5	21,776	52,828	9,879
Commissions de « Legal Engineering »		10,787	17,395	4,134
Commissions d'administration centrale		10,989	35,433	5,745
Taxe d'abonnement	6	5,650	17,477	2,582
Coûts de transaction	2g	1,946	240,685	2,473
Intérêts bancaires		98	4,104	616
Autres frais		20,993	59,901	10,038
Total des frais		109,726	999,270	101,205
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		1,187,364	2,480,223	845,487
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	(807,606)	19,116,366	188,944
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	5,400	0	1,626
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(1)	942,343	130
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		385,157	22,538,932	1,036,187
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	1,963,040	2,096,163	36,657
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	(8,850)	0	0
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		2,339,347	24,635,095	1,072,844
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		1,729,469	6,501,660	0
Rachats d'actions		(5,324,084)	(49,333,614)	(6,869,657)
Actifs nets à la fin de l'exercice		54,424,711	160,381,852	24,331,713



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

		Combinés
		EUR
Actifs nets au début de l'exercice		524,079,499
Revenus		
Dividendes, nets	2h	4,958,315
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		3,669,004
Intérêts bancaires		179,704
Autres revenus		244,996
Total des revenus		9,052,019
Frais		
Commissions de gestion	3	1,163,205
Commissions d'administration	4,5	231,676
Commissions de « Legal Engineering »		134,823
Commissions d'administration centrale		96,853
Taxe d'abonnement	6	84,762
Coûts de transaction	2g	271,763
Intérêts bancaires		8,358
Autres frais		186,423
Total des frais		1,946,187
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		7,105,832
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	28,801,138
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	7,026
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		1,271,838
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		37,185,834
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	26,056,005
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	(8,850)
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		63,232,989
Évolution du capital		
Souscriptions d'actions		44,606,869
Rachats d'actions		(99,057,184)
Actifs nets à la fin de l'exercice		532,862,173



Statistiques

Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029 (voir note 1)

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		29,254,096	-	-
C	LU2725806934	Distribution	EUR	189,457.27	154.41	-	-

Candriam Fund ONE Global Sustainability

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		110,217,895	103,879,784	86,978,379
S	LU1781258261	Capitalisation	EUR	30,907.93	3,566.01	2,850.92	2,406.83

Candriam Fund Sedes Sapientiae

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		154,251,906	155,812,499	147,289,656
S	LU1444483835	Capitalisation	EUR	681,248.91	226.43	211.57	191.11

Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		54,424,711	55,679,979	50,153,234
C	LU1829309381	Capitalisation	EUR	4,778.04	149.24	143.84	133.60
I	LU1829309464	Capitalisation	EUR	9,240.65	1,523.19	1,462.34	1,352.93
Z	LU1829309621	Capitalisation	EUR	25,558.30	1,550.82	1,482.92	1,366.49

Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		160,381,852	178,578,711	163,538,185
C	LU1829309894	Capitalisation	EUR	3,846.20	254.24	223.92	196.86
I	LU1829309977	Capitalisation	EUR	33,453.31	2,615.24	2,284.12	1,991.23
Z	LU1829310124	Capitalisation	EUR	25,380.75	2,833.47	2,457.43	2,127.37

Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		24,331,713	30,128,526	29,144,659
S	LU2444423664	Capitalisation	EUR	15,044.00	1,617.37	1,556.15	1,505.33



Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029 (voir note 1)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
République tchèque				
CZECH REPUBLIC 2.75 18-29 23/07A	68,000,000	CZK	2,580,663	8.82
CZECH REPUBLIC 5.5 22-28 12/12A	50,000,000	CZK	2,117,329	7.24
CZECH REPUBLIC 5.75 23-29 29/03A	57,000,000	CZK	2,438,682	8.34
			7,136,674	24.40
Hongrie				
HUNGARY 2 20-29 23/05A	925,000,000	HUF	1,904,619	6.51
HUNGARY 3.00 19-30 21/08A	200,000,000	HUF	415,879	1.42
HUNGARY 6.75 11-28 22/10A	790,000,000	HUF	1,941,887	6.64
			4,262,385	14.57
Lettonie				
LATVIA GOVERNMENT IN 3.875 23-29 22/05A	680,000	EUR	706,976	2.42
			706,976	2.42
Lituanie				
LITHUANIA 0.5 19-29 19/06A	785,000	EUR	708,804	2.42
			708,804	2.42
Pologne				
POLAND 2.75 18-29 25/10A	11,300,000	PLN	2,341,436	8.00
POLAND 5.75 08-29 25/04A	21,050,000	PLN	4,963,882	16.97
POLAND 7.5 22-28 25/07A	10,250,000	PLN	2,555,340	8.73
REPUBLIC OF POLAND GOVERNMENT BOND 4.75% 25-07-29	200,000	PLN	45,289	0.15
			9,905,947	33.86
Roumanie				
ROMANIA 1.3750 20-29 02/12A	500,000	EUR	428,343	1.46
ROMANIA 2.875 18-29 11/03A	1,675,000	EUR	1,572,867	5.38
ROMANIA 5.5 23-28 18/09A	1,000,000	EUR	1,038,920	3.55
ROMANIA 6.625 22-29 27/09A	1,150,000	EUR	1,240,028	4.24
			4,280,158	14.63
Slovaquie				
SLOVAKIA 0.75 19-30 09/04A	300,000	EUR	270,945	0.93
SLOVAKIA 3.625 14-29 16/01A	1,050,000	EUR	1,093,523	3.74
			1,364,468	4.66
Total des obligations			28,365,412	96.96
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			28,365,412	96.96
Total du portefeuille-titres			28,365,412	96.96
Coût d'acquisition			28,275,968	



Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029 (voir note 1)

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Pologne	33.86
République tchèque	24.40
Roumanie	14.63
Hongrie	14.57
Slovaquie	4.66
Lettonie	2.42
Lituanie	2.42
	96.96

Répartition économique (en % des actifs nets)

Obligations d'États, Provinces et communes	96.96
	96.96



Candriam Fund ONE Global Sustainability

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Australie				
ANZ BANKING GROUP LTD	6,566	AUD	112,047	0.10
CAR GROUP LIMITED	7,390	AUD	159,205	0.14
COCHLEAR	469	AUD	81,290	0.07
COMMONWEALTH BANK OF AUSTRALIA	3,331	AUD	305,226	0.28
CSL LTD	863	AUD	145,298	0.13
GOODMAN GROUP - STAPLED SECURITY	4,780	AUD	101,862	0.09
MACQUARIE GROUP	1,403	AUD	185,940	0.17
NAT. AUSTRALIA BANK	7,995	AUD	177,353	0.16
REA GROUP LTD	1,129	AUD	157,498	0.14
RIO TINTO	1,252	AUD	87,931	0.08
SANTOS LTD	23,349	AUD	93,259	0.08
SEEK LTD	7,533	AUD	101,659	0.09
WESFARMERS	3,526	AUD	150,806	0.14
			1,859,374	1.69
Belgique				
ANHEUSER-BUSCH INBEV	3,360	EUR	162,120	0.15
			162,120	0.15
Canada				
BANK OF MONTREAL	1,766	CAD	165,483	0.15
BANK OF NOVA SCOTIA	3,055	CAD	158,345	0.14
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT LTDÂ	2,898	CAD	151,706	0.14
BROOKFIELD PREFERRED SHARE	3,718	CAD	206,266	0.19
CANADIAN NATIONAL RAILWAY	1,875	CAD	183,780	0.17
CANADIAN NATURAL RESOURCES	5,665	CAD	168,818	0.15
CENOVUS ENERGY INC	5,506	CAD	80,561	0.07
CONSTELLATION SOFTWARE INC	45	CAD	134,310	0.12
ENBRIDGE INC	5,390	CAD	220,812	0.20
KINROSS GOLD CORP	8,507	CAD	76,259	0.07
MANULIFE FINANCIAL REGISTERED	6,972	CAD	206,737	0.19
METRO -A- SUB VTG	1,417	CAD	85,776	0.08
ROYAL BANK OF CANADA	2,803	CAD	326,215	0.30
SHOPIFY -A- SUBORD VOTING	2,226	CAD	228,676	0.21
SUN LIFE FINANCIAL INC	2,431	CAD	139,322	0.13
SUNCOR ENERGY INC	3,635	CAD	125,239	0.11
TC ENERGY - REG SHS	2,839	CAD	127,705	0.12
TECK RESOURCES LTD -B-	2,767	CAD	108,283	0.10
TELUS CORP	8,348	CAD	109,419	0.10
THOMSON REUTERS COR	822	CAD	127,402	0.12
TORONTO DOMINION BANK	3,032	CAD	155,809	0.14
WASTE CONNECTIONS	1,017	CAD	168,402	0.15
WHEATON PRECIOUS METAL - REG SHS	2,083	CAD	113,168	0.10
			3,568,493	3.24
Danemark				
DSV A/S	713	DKK	146,190	0.13
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR - REG SHS	5,909	DKK	494,606	0.45
			640,796	0.58
Finlande				
NORDEA BANK	8,909	SEK	93,672	0.08
UPM KYMMENE CORP	3,298	EUR	87,595	0.08
			181,267	0.16
France				
AIR LIQUIDE SA	1,549	EUR	243,069	0.22
BNP PARIBAS SA	2,456	EUR	145,444	0.13
DANONE SA	3,190	EUR	207,733	0.19
ESSILORLUXOTTICA SA	716	EUR	168,690	0.15

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund ONE Global Sustainability

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
HERMES INTERNATIONAL SA	74	EUR	171,828	0.16
LEGRAND SA	1,712	EUR	160,996	0.15
L'OREAL SA	519	EUR	177,420	0.16
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	506	EUR	321,563	0.29
PUBLICIS GROUPE	1,569	EUR	161,607	0.15
SANOFI	2,695	EUR	252,629	0.23
SCHNEIDER ELECTRIC SE	1,551	EUR	373,636	0.34
TOTALENERGIES SE	5,085	EUR	271,386	0.25
VINCI SA	1,939	EUR	193,396	0.18
			2,849,397	2.59
Allemagne				
ADIDAS AG - REG SHS	354	EUR	83,827	0.08
ALLIANZ SE PREFERENTIAL SHARE	940	EUR	278,146	0.25
BASF SE PREFERENTIAL SHARE	2,917	EUR	123,856	0.11
DEUTSCHE BANK AG PREFERENTIAL SHARE	9,130	EUR	151,923	0.14
DEUTSCHE BOERSE AG - REG SHS	672	EUR	149,453	0.14
DEUTSCHE POST AG - REG SHS	2,960	EUR	100,581	0.09
DEUTSCHE TELEKOM AG - REG SHS	9,382	EUR	271,046	0.25
MERCEDES-BENZ GROUP	2,549	EUR	137,136	0.12
MUENCHENER RUECK - REG SHS	313	EUR	152,462	0.14
SAP AG	1,978	EUR	467,401	0.42
SCOUT24	1,932	EUR	164,413	0.15
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	1,747	EUR	329,414	0.30
SIEMENS ENERGY - REG SHS	2,296	EUR	115,672	0.10
			2,525,330	2.29
Hong Kong				
AIA GROUP LTD	29,323	HKD	205,239	0.19
HONG KONG EXCHANGES AND CLEARING LTD	3,270	HKD	119,845	0.11
THE LINK REIT UNITS	29,160	HKD	119,088	0.11
			444,172	0.40
Irlande				
ACCENTURE - SHS CLASS A	1,165	USD	395,785	0.36
AON PREFERENTIAL SHARE	471	USD	163,365	0.15
CRH PLC	1,830	EUR	163,507	0.15
JOHNSON CONTROLS INTL	2,084	USD	158,851	0.14
KERRY GROUP -A-	834	EUR	77,771	0.07
LINDE PLC	1,014	USD	409,977	0.37
SMURFIT WESTROCK PLC	2,150	USD	111,829	0.10
TE CONNECTIVITY PLC	845	USD	116,668	0.11
TRANE TECH - REG SHS	605	USD	215,796	0.20
			1,813,549	1.65
Israël				
CHECK POINT SOFTWARE TECHNOLOGIES	422	USD	76,086	0.07
WIX.COM LTD	495	USD	102,561	0.09
			178,647	0.16
Italie				
ENEL SPA	31,052	EUR	213,824	0.19
ENI SPA	6,572	EUR	86,027	0.08
INTESA SANPAOLO	52,648	EUR	203,379	0.18
UNICREDIT SPA - REG SHS	4,187	EUR	161,304	0.15
			664,534	0.60
Japon				
ADVANTEST CORP	1,500	JPY	84,780	0.08
BRIDGESTONE CORP	4,100	JPY	134,534	0.12
CHUGAI PHARMACEUTICAL	1,700	JPY	73,113	0.07
DAIICHI SANKYO CO LTD	4,100	JPY	109,643	0.10
DENSO CORP	11,200	JPY	152,406	0.14
DISCO CO LTD	200	JPY	52,513	0.05
EAST JAPAN RAILWAY CO	7,200	JPY	123,658	0.11

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund ONE Global Sustainability

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
FANUC CORP SHS	5,300	JPY	135,969	0.12
FAST RETAILING CO LTD	600	JPY	198,428	0.18
FUJITSU LTD	4,100	JPY	70,530	0.06
HITACHI LTD	12,100	JPY	292,724	0.27
HONDA MOTOR CO LTD	19,600	JPY	184,872	0.17
HOYA CORP	1,100	JPY	133,935	0.12
KEYENCE CORP	400	JPY	158,855	0.14
KUBOTA CORP	12,400	JPY	140,124	0.13
MITSUBISHI ELECTRIC CORP	8,200	JPY	135,391	0.12
MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES LTD	10,900	JPY	148,893	0.14
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP INC	25,500	JPY	289,254	0.26
mitsui fudosan co ltd	8,800	JPY	68,674	0.06
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	8,100	JPY	192,770	0.17
MURATA MANUFACTURING CO LTD	4,600	JPY	72,347	0.07
NINTENDO CO LTD	4,100	JPY	233,394	0.21
ORIENTAL LAND CO LTD	3,800	JPY	79,905	0.07
ORIX CORP	7,200	JPY	150,779	0.14
PANASONIC HLDGS - REG SHS	10,600	JPY	107,017	0.10
RECRUIT HOLDINGS CO LTD	3,500	JPY	239,693	0.22
SHIN-ETSU CHEM. CO LTD	4,300	JPY	139,934	0.13
SMC CORP	300	JPY	114,625	0.10
SOFTBANK GROUP	2,600	JPY	146,744	0.13
SONY CORP	12,500	JPY	258,773	0.23
SUMITOMO METAL MINING CO LTD	3,100	JPY	68,824	0.06
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP INC	9,600	JPY	222,039	0.20
SUMITOMO MITSUI TRUST - SHS	5,600	JPY	127,045	0.12
TDK CORP	10,500	JPY	133,719	0.12
TERUMO CORP.	5,800	JPY	109,129	0.10
TOKIO MARINE HOLDINGS INC	5,300	JPY	186,546	0.17
TOKYO ELECTRON LTD	800	JPY	118,890	0.11
TOKYU CORP	11,500	JPY	119,283	0.11
TOYOTA MOTOR CORP	22,400	JPY	433,027	0.39
Z HOLDINGS KK	46,000	JPY	118,548	0.11
			6,061,327	5.50
Jersey				
WPP PLC	8,491	GBP	84,972	0.08
			84,972	0.08
Libéria				
ROYAL CARIBBEAN CRUISES	622	USD	138,570	0.13
			138,570	0.13
Luxembourg				
CLOUDFLARE INC	1,040	USD	108,148	0.10
SNOWFLAKE INC-CLASS A	812	USD	121,082	0.11
			229,230	0.21
Antilles Néerlandaises				
SLB	4,637	USD	171,688	0.16
			171,688	0.16
Pays-Bas				
ARGENX SE	186	EUR	111,600	0.10
ASML HOLDING NV	677	EUR	459,480	0.42
ING GROUP NV	9,716	EUR	147,003	0.13
KONINKLIJKE KPN NV	40,600	EUR	142,709	0.13
NXP SEMICONDUCTORS	647	USD	129,869	0.12
PROSUS NV	2,927	EUR	112,250	0.10
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V.	4,966	EUR	122,760	0.11
			1,225,671	1.11
Norvège				
EQUINOR ASA	5,984	NOK	135,041	0.12
			135,041	0.12

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund ONE Global Sustainability

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Singapour				
OVERSEA-CHINESE BANKING CORPORATION LTD	16,800	SGD	198,487	0.18
SINGAPORE TELECOM - SH BOARD LOT 1000	77,100	SGD	168,101	0.15
			366,588	0.33
Espagne				
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	13,711	EUR	129,596	0.12
BANCO SANTANDER SA - REG SHS	41,425	EUR	184,942	0.17
IBERDROLA SA	19,101	EUR	254,043	0.23
INDITEX SHARE FROM SPLIT	3,160	EUR	156,862	0.14
			725,443	0.66
Suède				
ATLAS COPCO AB -A-	12,662	SEK	186,862	0.17
BOLIDEN - REG SHS	3,100	SEK	84,128	0.08
INDUSTRIVAERDEN AB -A- FREE	4,961	SEK	151,499	0.14
INVESTOR - REG SHS -B-	9,150	SEK	234,078	0.21
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN -A-	6,195	SEK	82,003	0.07
			738,570	0.67
Suisse				
ABB LTD PREFERENTIAL SHARE	4,420	CHF	231,115	0.21
ALCON - REG SHS	1,758	CHF	144,057	0.13
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT & SP PARTIZIPSCH	9	CHF	96,574	0.09
CHUBB - REG SHS	1,068	USD	284,972	0.26
CIE FINANCIERE RICHEMONT - REG SHS	1,149	CHF	168,839	0.15
DSM FIRMENICH	664	EUR	64,886	0.06
GARMIN	363	USD	72,306	0.07
LONZA GROUP	174	CHF	99,344	0.09
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	4,675	CHF	373,024	0.34
NOVARTIS AG PREFERENTIAL SHARE	3,621	CHF	342,248	0.31
PARTNERS GROUP HLDG - REG SHS	96	CHF	125,825	0.11
ROCHE HOLDING LTD	1,288	CHF	350,668	0.32
SANDOZ GROUP AG	1,032	CHF	40,875	0.04
SIKA - REGISTERED SHS	444	CHF	102,099	0.09
UBS GROUP SA	7,688	CHF	227,171	0.21
ZURICH INSURANCE GROUP - REG SHS	379	CHF	217,598	0.20
			2,941,601	2.67
Royaume-Uni				
ANGLO AMERICAN PLC	4,122	GBP	117,857	0.11
ASTRAZENECA PLC	2,772	GBP	350,959	0.32
AUTO TRADER GROUP PLC	16,970	GBP	162,763	0.15
BARCLAYS PLC	46,917	GBP	152,162	0.14
BP PLC	39,029	GBP	185,515	0.17
COMPASS GROUP	4,904	GBP	157,891	0.14
DIAGEO PLC	5,092	GBP	156,277	0.14
EXPERIAN GROUP	3,113	GBP	129,708	0.12
GSK REG SHS	9,987	GBP	162,645	0.15
HSBC HOLDINGS PLC	34,397	GBP	326,705	0.30
INFORMA PLC	13,770	GBP	132,970	0.12
LLOYDS BANKING GROUP PLC	169,769	GBP	112,481	0.10
LSE GROUP	1,743	GBP	237,902	0.22
NATIONAL GRID PLC	13,045	GBP	149,888	0.14
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	2,624	GBP	153,384	0.14
RELX PLC	4,567	GBP	200,455	0.18
RIO TINTO PLC	2,730	GBP	155,948	0.14
SHELL PLC	7,098	GBP	212,562	0.19
SHELL PLC	4,122	EUR	124,134	0.11
UNILEVER	4,695	GBP	258,259	0.23
VODAFONE GROUP PLC	120,023	GBP	99,148	0.09
			3,739,613	3.39

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund ONE Global Sustainability

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
États-Unis d'Amérique				
3M CO	1,225	USD	152,714	0.14
ABBVIE INC	3,074	USD	527,523	0.48
ADOBE INC	795	USD	341,401	0.31
ADVANCED MICRO DEVICES INC	2,911	USD	339,565	0.31
AGILENT TECHNOLOGIES	753	USD	97,690	0.09
AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC	571	USD	159,935	0.15
AKAMAI TECHNOLOGIES	1,111	USD	102,624	0.09
ALEXANDRIA REAL ESTATE	926	USD	87,234	0.08
ALLSTATE CORP	785	USD	146,152	0.13
ALNYLAM PHARMACEUTICALS INC	320	USD	72,718	0.07
ALPHABET INC -A-	7,257	USD	1,326,654	1.20
ALPHABET INC -C-	11,271	USD	2,072,863	1.88
AMAZON.COM INC	15,318	USD	3,245,404	2.94
AMERICAN EXPRESS	1,381	USD	395,816	0.36
AMERICAN INTL	2,470	USD	173,651	0.16
AMERICAN TOWER CORP	994	USD	176,059	0.16
AMERICAN WATER WORKS CO INC	1,212	USD	145,709	0.13
AMERIPRISE FINANCIAL INC	434	USD	223,153	0.20
AMGEN INC	939	USD	236,351	0.21
AMPHENOL -A-	3,617	USD	242,589	0.22
ANALOG DEVICES INC	962	USD	197,380	0.18
APA - REGISTERED SHS	4,015	USD	89,528	0.08
APOLLO GLB MGMT - REG SHS	915	USD	145,941	0.13
APPLE INC	23,929	USD	5,786,867	5.25
APPLIED MATERIALS INC	1,552	USD	243,749	0.22
AQUA AMERICA --- REGISTERED SHS	3,027	USD	106,172	0.10
ARISTA NETWORKS INC	1,808	USD	192,987	0.18
AT&T INC	15,656	USD	344,266	0.31
ATMOS ENERGY CORP	1,541	USD	207,257	0.19
AUTODESK INC	451	USD	128,732	0.12
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	1,029	USD	290,892	0.26
AUTOZONE INC	49	USD	151,519	0.14
AXON ENTERPRISE - REGISTERED	267	USD	153,243	0.14
BANK OF AMERICA CORP	12,736	USD	540,557	0.49
BANK OF NY MELLON	3,233	USD	239,876	0.22
BECTON DICKINSON	842	USD	184,476	0.17
BLACKROCK INC	344	USD	340,548	0.31
BOOKING HOLDINGS INC	67	USD	321,472	0.29
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	4,094	USD	223,618	0.20
BROADCOM INC - REGISTERED SHS	7,265	USD	1,626,574	1.48
BROWN-FORMAN CORP -B- NON VOTING	1,708	USD	62,646	0.06
BUILDERS FIRSTSOURCE	599	USD	82,680	0.08
CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	615	USD	178,448	0.16
CAMPBELL SOUP CO	2,942	USD	118,987	0.11
CAPITAL ONE FINANCIAL CORP	1,240	USD	213,536	0.19
CARRIER GLOBAL CORP-WI	1,967	USD	129,664	0.12
CATERPILLAR - REG SHS	1,098	USD	384,655	0.35
CBRE GROUP	886	USD	112,335	0.10
CENTENE CORP	1,354	USD	79,213	0.07
CHARLES SCHWAB CORP/THE	2,769	USD	197,908	0.18
CHARTER COMM -A-	264	USD	87,389	0.08
CHIPOTLE MEXICAN GRILL -A-	2,798	USD	162,935	0.15
CINTAS	1,284	USD	226,544	0.21
CISCO SYSTEMS INC	6,815	USD	389,617	0.35
CITIGROUP INC	4,533	USD	308,139	0.28
CITIZENS FINANCIAL GROUP INC	3,003	USD	126,906	0.12
COCA-COLA CO	7,562	USD	454,669	0.41

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund ONE Global Sustainability

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
COGNIZANT TECHNOLOGY SOLUTIONS -A-	1,472	USD	109,316	0.10
COLGATE-PALMOLIVE CO	2,610	USD	229,141	0.21
COMCAST CORP	9,099	USD	329,778	0.30
CONAGRA BRANDS INC	4,504	USD	120,701	0.11
CONOCOPHILLIPS CO	2,748	USD	263,176	0.24
CONSOLIDATED EDISON INC	2,481	USD	213,790	0.19
CONSTELLATION BRANDS INC -A-	460	USD	98,175	0.09
CONSTELLATION ENERGY	690	USD	149,068	0.14
COPART INC	2,825	USD	156,569	0.14
COSTCO WHOLESALE CORP	812	USD	718,504	0.65
CROWDSTRIKE HOLDINGS INC	442	USD	146,050	0.13
CROWN CASTLE INC	1,245	USD	109,122	0.10
CUMMINS - REGISTERED	654	USD	220,168	0.20
CVS HEALTH	2,310	USD	100,141	0.09
DANAHER CORP	1,309	USD	290,180	0.26
DECKERS OUTDOOR	600	USD	117,676	0.11
DEERE AND CO	582	USD	238,139	0.22
DELL TECHNOLOGIES PREFERENTIAL SHARE	780	USD	86,806	0.08
DEXCOM INC	1,303	USD	97,860	0.09
DIGITAL REALTY TRUST INC	685	USD	117,307	0.11
DISCOVER FINANCIAL SERVICES - SHS	827	USD	138,350	0.13
DOCUSIGN INC	709	USD	61,581	0.06
DOORDASH - REGISTERED SHS -A-	975	USD	157,949	0.14
DOWDUPONT - REG SHS	2,037	USD	149,996	0.14
DR HORTON	600	USD	81,016	0.07
EBAY INC	1,830	USD	109,482	0.10
ECOLAB INC	850	USD	192,344	0.17
EDISON INTERNATIONAL	2,074	USD	159,911	0.15
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	1,415	USD	101,161	0.09
ELECTRONIC ARTS - REGSHS	1,180	USD	166,716	0.15
ELEVANCE HEALTH	486	USD	173,139	0.16
ELI LILLY & CO	1,347	USD	1,004,234	0.91
EMCOR GROUP	220	USD	96,435	0.09
EMERSON ELECTRIC CO	1,806	USD	216,144	0.20
ENPHASE ENERGY	456	USD	30,244	0.03
EOG RESOURCES INC	2,048	USD	242,437	0.22
EQUIFAX INC	603	USD	148,406	0.13
EQUINIX INC	230	USD	209,430	0.19
ESTEE LAUDER COMPANIES INC -A-	622	USD	45,039	0.04
EVERSOURCE ENERGY	1,990	USD	110,368	0.10
EXELON CORP	3,814	USD	138,637	0.13
EXPEDITORS INTERNATIONAL OF WASHINGTON	1,302	USD	139,278	0.13
EXXON MOBIL CORP	7,628	USD	792,413	0.72
FAIR ISAAC CORP	69	USD	132,665	0.12
FASTENAL CO	2,208	USD	153,334	0.14
FEDEX CORP	609	USD	165,456	0.15
FERGUSON ENTERPRISES INC	661	GBP	111,126	0.10
FIDELITY NATIONAL INFO SERVICES INC	2,075	USD	161,852	0.15
FIRST SOLAR INC	280	USD	47,655	0.04
FISERV INC	1,866	USD	370,173	0.34
FORTINET	1,737	USD	158,486	0.14
FORTIVE CORP	1,887	USD	136,673	0.12
FOX CORP -A-	1,430	USD	67,088	0.06
FOX CORP -B-	3,500	USD	154,602	0.14
FREEMPORT MCMORAN COPPER AND GOLD INC	4,211	USD	154,857	0.14
GE VERNOVA LLC	527	USD	167,403	0.15
GENERAL ELECTRI	2,256	USD	363,378	0.33
GENERAL MILLS INC	1,937	USD	119,288	0.11

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund ONE Global Sustainability

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
GENERAL MOTORS CO	2,534	USD	130,358	0.12
GILEAD SCIENCES INC	2,420	USD	215,872	0.20
GODADDY -A-	893	USD	170,209	0.15
HCA INC	521	USD	151,017	0.14
HEALTHPEAK PROPERTIES INC	4,513	USD	88,342	0.08
HENRY SCHEIN INC	1,245	USD	83,200	0.08
HERSHEY	441	USD	72,123	0.07
HILTON WORLDWIDE HLDGS INC - REG SHS	981	USD	234,152	0.21
HOLOGIC INC	2,053	USD	142,927	0.13
HOME DEPOT INC	1,703	USD	639,739	0.58
HOWMET AEROSPC - REGISTERED SHS	1,720	USD	181,667	0.16
HP ENTERPRISE CO	4,326	USD	89,194	0.08
HP INC	2,457	USD	77,423	0.07
HUMANA INC	367	USD	89,919	0.08
HUNTINGTON BANCSHARES INC	7,416	USD	116,522	0.11
IBM CORP	1,603	USD	340,307	0.31
IDEX CORP	699	USD	141,278	0.13
ILLINOIS TOOL WORKS	1,080	USD	264,457	0.24
INGERSOLL RAND INC	2,242	USD	195,858	0.18
INSULET	282	USD	71,098	0.06
INTEL CORP	8,487	USD	164,331	0.15
INTERCONTINENTAL EXCHANGE INC	1,662	USD	239,164	0.22
INTERNATIONAL PAPER CO	1,652	USD	85,863	0.08
INTERPUBLIC GROUP OF COMPANIES INC	3,982	USD	107,751	0.10
INTUIT	509	USD	308,939	0.28
INTUITIVE SURGICAL	697	USD	351,334	0.32
IQVIA HOLDINGS INC	697	USD	132,272	0.12
J.M. SMUCKER CO SHS	937	USD	99,645	0.09
JOHNSON & JOHNSON	4,709	USD	657,668	0.60
JPMORGAN CHASE CO	4,757	USD	1,101,208	1.00
JUNIPER NETWORKS INC	2,480	USD	89,692	0.08
KENVUE INC	3,636	USD	74,967	0.07
KEURIG DR PEPPR - REG SHS	3,621	USD	112,319	0.10
KIMBERLY-CLARK CORP	1,114	USD	140,974	0.13
KKR & CO - REG SHS	1,766	USD	252,254	0.23
KLA CORPORATION	256	USD	155,781	0.14
KROGER CO	2,351	USD	138,835	0.13
LABCORP HOLDINGS INC	436	USD	96,556	0.09
LAM RESEARCH CORP	2,340	USD	163,224	0.15
LOWE'S CO INC	1,269	USD	302,452	0.27
LULULEMON ATHLETICA INC SHS WHEN ISSUED	303	USD	111,898	0.10
MARATHON PETROLEUM	1,056	USD	142,262	0.13
MARRIOTT INTERNATIONAL -A-	694	USD	186,948	0.17
MARSH MCLENNAN COS	1,223	USD	250,871	0.23
MARVELL TECH --- REGISTERED SHS	1,495	USD	159,462	0.14
MASCO CORP	2,212	USD	155,022	0.14
MASTERCARD INC -A-	1,560	USD	793,287	0.72
MCDONALD'S CORP	1,468	USD	410,969	0.37
MCKESSON CORP	428	USD	235,559	0.21
MERCADOLIBRE	89	USD	146,151	0.13
MERCK & CO INC	4,834	USD	464,400	0.42
METLIFE INC	2,439	USD	192,859	0.17
MICROCHIP TECHNOLOGY	1,169	USD	64,744	0.06
MICRON TECHNOLOGY INC	1,741	USD	141,499	0.13
MICROSOFT CORP	11,647	USD	4,740,909	4.30
MICROSTRATEGY -A-	417	USD	116,631	0.11
MODERNA INC	597	USD	23,972	0.02
MOLINA HEALTHCARE	227	USD	63,803	0.06

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund ONE Global Sustainability

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
MONDELEZ INTERNATIONAL INC	3,059	USD	176,450	0.16
MONGODB INC	245	USD	55,083	0.05
MONOLITHIC POWER	136	USD	77,712	0.07
MOODY S CORP	458	USD	209,371	0.19
MORGAN STANLEY	2,425	USD	294,419	0.27
MOTOROLA SOLUTIONS INC	387	USD	172,750	0.16
NEWMONT CORPORATION	2,731	USD	98,163	0.09
NEXTERA ENERGY	4,362	USD	301,991	0.27
NORTHERN TRUST CORP	1,205	USD	119,278	0.11
NUCOR CORP	808	USD	91,069	0.08
NVIDIA CORP	40,362	USD	5,234,393	4.75
O REILLY AUTO	148	USD	169,482	0.15
OCCIDENTAL PETROLEUM CORP	2,676	USD	127,688	0.12
OLD DOMINION FREIGHT LINES INC	658	USD	112,092	0.10
ONEOK INC (NEW)	1,717	USD	166,477	0.15
ORACLE CORP	2,859	USD	460,091	0.42
PACCAR INC	2,033	USD	204,223	0.19
PALO ALTO NETWORKS	1,308	USD	229,844	0.21
PARAMOUNT GLOBAL	3,094	USD	31,254	0.03
PARKER-HANNIFIN CORP	395	USD	242,619	0.22
PAYCHEX INC	1,329	USD	179,964	0.16
PAYPAL HOLDINGS	2,507	USD	206,637	0.19
PEPSICO INC	2,551	USD	374,607	0.34
PFIZER INC	11,621	USD	297,736	0.27
PHILLIPS 66	1,346	USD	148,093	0.13
PNC FINANCIAL SERVICES GROUP INC	1,256	USD	233,916	0.21
POOL CORP	237	USD	78,033	0.07
PROCTER & GAMBLE CO	4,009	USD	649,067	0.59
PROGRESSIVE CORP	1,357	USD	314,004	0.28
PROLOGIS	1,904	USD	194,353	0.18
PRUDENTIAL FINANCIAL INC	1,242	USD	142,167	0.13
PUBLIC SERVICE ENTERPRISE GROUP INC	2,337	USD	190,684	0.17
PUBLIC STORAGE INC	631	USD	182,469	0.17
PULTEGROUP	1,241	USD	130,512	0.12
QUALCOMM INC	2,146	USD	318,367	0.29
QUANTA SERVICES - REG SHS	435	USD	132,768	0.12
REGENERON PHARMACEUTICALS INC	230	USD	158,219	0.14
REPUBLIC SERVICES -A-	750	USD	145,712	0.13
RESMED	381	USD	84,144	0.08
RIVIAN AUTOMOTIVE INC À À	5,532	USD	71,053	0.06
ROCKWELL AUTOMATION	455	USD	125,576	0.11
ROPER TECHNOLOGIES	280	USD	140,568	0.13
ROSS STORES INC	988	USD	144,331	0.13
S&P GLOBAL INC	681	USD	327,531	0.30
SALESFORCE INC	1,731	USD	558,885	0.51
SBA COMMUNICATIONS -A	535	USD	105,295	0.10
SEMPRA ENERGY	2,610	USD	221,100	0.20
SERVICENOW INC	394	USD	403,368	0.37
SHERWIN WILLIAMS CO	624	USD	204,844	0.19
SNAP ON INC	480	USD	157,364	0.14
STARBUCKS CORP	2,516	USD	221,714	0.20
STRYKER CORP	709	USD	246,524	0.22
SYNOPSYS	349	USD	163,583	0.15
SYSCO CORP	1,349	USD	99,608	0.09
TAKE TWO INTERACTIVE SOFTWARE INC	836	USD	148,615	0.13
TARGA RESOURCES CORP	1,160	USD	199,961	0.18
TARGET CORP	885	USD	115,533	0.10
TESLA MOTORS INC	4,822	USD	1,880,557	1.71

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund ONE Global Sustainability

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
TEXAS INSTRUMENTS INC	1,588	USD	287,558	0.26
THE CIGNA GROUP - REG SHS	576	USD	153,604	0.14
THE KRAFT HEINZ	4,287	USD	127,140	0.12
TJX COS INC	2,232	USD	260,404	0.24
TRAVELERS COS INC/THE	788	USD	183,314	0.17
TRUIST FINANCIAL CORP	4,498	USD	188,434	0.17
TYLER TECHNOLOGIES INC	250	USD	139,218	0.13
UNITED PARCEL SERVICE INC	1,594	USD	194,112	0.18
UNITED RENTALS INC	228	USD	155,106	0.14
UNITEDHEALTH GROUP INC	1,641	USD	801,657	0.73
VALERO ENERGY CORP	852	USD	100,866	0.09
VENTAS INC	1,718	USD	97,705	0.09
VERALTO CORPORATION	1,266	USD	124,522	0.11
VERISIGN INC	680	USD	135,908	0.12
VERIZON COMMUNICATIONS INC	7,938	USD	306,558	0.28
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	527	USD	204,947	0.19
VISA INC -A-	2,719	USD	829,853	0.75
WALMART INC	8,230	USD	718,088	0.65
WALT DISNEY CO	3,832	USD	412,065	0.37
WARNER BROS DISCOVERY INC	7,311	USD	74,628	0.07
WASTE MANAGEMENT	954	USD	185,908	0.17
WATERS	230	USD	82,400	0.07
WELLTOWER OP - REG SHS	1,665	USD	202,646	0.18
WESTERN DIGITAL CORP	1,266	USD	72,904	0.07
WESTLAKE --- REGISTERED SHS	630	USD	69,753	0.06
WEYERHAEUSER CO	4,305	USD	117,031	0.11
WORKDAY INC -A-	549	USD	136,802	0.12
WW GRAINGER INC	177	USD	180,171	0.16
YUM BRANDS INC	771	USD	99,891	0.09
ZOETIS INC -A-	1,060	USD	166,785	0.15
Total des actions			77,892,169	70.67
Warrants			109,338,162	99.20
Australie				
MAGELLAN FI 16.04.27 WAR	824	AUD	52	0.00
			52	0.00
Total des warrants			52	0.00
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			109,338,214	99.20
Total du portefeuille-titres			109,338,214	99.20
Coût d'acquisition			66,598,664	



Candriam Fund ONE Global Sustainability

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	70.67
Japon	5.50
Royaume-Uni	3.39
Canada	3.24
Suisse	2.67
France	2.59
Allemagne	2.29
Australie	1.69
Irlande	1.65
Pays-Bas	1.11
Suède	0.67
Espagne	0.66
Italie	0.60
Danemark	0.58
Hong Kong	0.40
Singapour	0.33
Luxembourg	0.21
Finlande	0.16
Israël	0.16
Antilles Néerlandaises	0.16
Belgique	0.15
Libéria	0.13
Norvège	0.12
Jersey	0.08
	99.20

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	14.91
Internet et services d'Internet	14.78
Électronique et semi-conducteurs	9.17
Articles de bureaux et ordinateurs	7.75
Industrie pharmaceutique	7.45
Distribution, commerce de détail	6.48
Pétrole	3.27
Construction de machines et appareils	3.05
Industrie automobile	2.85
Industrie agro-alimentaire	2.82
Énergie et eau	2.57
Assurance	2.50
Électrotechnique	2.31
Art graphique, maison d'édition	2.13
Télécommunication	1.93
Services divers	1.70
Immobilier	1.63
Biens de consommation divers	1.59
Restauration, industrie hôtelière	1.46
Soins de santé	1.36
Transport	1.17
Chimie	1.16
Textile et habillement	0.94
Biotechnologie	0.87
Matériaux de construction	0.86
Métaux non ferreux	0.62
Services environnementaux et recyclage	0.45
Tabac et boissons alcoolisées	0.43
Pierres et métaux précieux	0.33

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund ONE Global Sustainability

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition économique (en % des actifs nets)

Papier et bois	0.29
Industrie minière et sidérurgie & chimie	0.26
Pneus et caoutchouc	0.12
	99.20



Candriam Fund Sedes Sapientiae

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Belgique				
BELGIUM 1.00 15-31 22/06A	200,000	EUR	180,600	0.12
BELGIUM 1.00 16-26 22/06A	200,000	EUR	196,494	0.13
BELGIUM 1.45 17-37 22/06A	550,000	EUR	455,065	0.30
BELGIUM 3.75 13-45 22/06A	150,000	EUR	157,664	0.10
			989,823	0.64
Danemark				
DENMARK 1.75 13-25 15/11A	3,250,000	DKK	434,887	0.28
			434,887	0.28
France				
FRANCE 0.75 17-28 25/05A	270,000	EUR	255,026	0.17
FRANCE 1.25 15-36 25/05A	300,000	EUR	242,799	0.16
FRANCE 1.50 18-50 25/05A	300,000	EUR	195,147	0.13
FRANCE 2.50 13-30 25/05A	950,000	EUR	940,234	0.61
FRANCE 2.75 11-27 25/10A	360,000	EUR	363,672	0.24
FRANCE 3.25 12-45 25/05A	400,000	EUR	383,010	0.25
FRANCE 4 05-38 25/10A	400,000	EUR	426,524	0.28
FRANCE 4.75 03-35 25/04A	310,000	EUR	351,478	0.23
FRANCE 5.5 97-29 25/04A	170,000	EUR	189,779	0.12
UNEDIC 1.25 15-27 21/10A	300,000	EUR	289,910	0.19
			3,637,579	2.36
Allemagne				
BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 2.0% 10-12-26	200,000	EUR	199,697	0.13
GERMANY 0.00 21-31 15/02U	350,000	EUR	307,844	0.20
GERMANY 0.00 22-32 15/02U	2,020,000	EUR	1,731,736	1.12
GERMANY 1.25 17-48 15/08A	300,000	EUR	230,544	0.15
GERMANY 2.6 23-33 15/08A	880,000	EUR	899,699	0.58
			3,369,520	2.18
Irlande				
IRELAND 0.35 22-32 18/10A	100,000	EUR	85,215	0.06
			85,215	0.06
Italie				
BUONI POLIENNAL 2.45 20-50 01/09S	100,000	EUR	75,958	0.05
ITALY 0.60 21-31 01/08S	950,000	EUR	811,884	0.53
ITALY 1.60 16-26 01/06S	560,000	EUR	554,823	0.36
ITALY 2.00 15-25 01/12S	170,000	EUR	169,584	0.11
ITALY 2.45 16-33 01/09S	930,000	EUR	872,163	0.57
ITALY 3.10 19-40 01/03S	170,000	EUR	156,235	0.10
ITALY 3.45 17-48 01/03S	360,000	EUR	332,024	0.22
ITALY 4.00 05-37 01/02S	130,000	EUR	135,773	0.09
ITALY 4.75 13-28 01/09S	100,000	EUR	107,441	0.07
ITALY 5.00 03-34 01/08S	350,000	EUR	395,199	0.26
ITALY 5.00 09-40 01/09S	200,000	EUR	226,905	0.15
ITALY BTP 6.50 97-27 01/11S	300,000	EUR	332,612	0.22
			4,170,601	2.70
Pays-Bas				
NETHERLANDS 0.50 16-26 15/07A	310,000	EUR	302,641	0.20
NETHERLANDS 0.50 19-40 15/01A	100,000	EUR	72,907	0.05
NETHERLANDS 2.50 12-33 15/01A	700,000	EUR	700,886	0.45
			1,076,434	0.70
Portugal				
PORTUGAL 2.875 16-26 21/07A	150,000	EUR	151,730	0.10
PORTUGAL 4.10 06-37 15/04A	30,000	EUR	33,327	0.02
			185,057	0.12
Slovaquie				
SLOVAKIA 1.375 15-27 21/01A	100,000	EUR	98,002	0.06
			98,002	0.06

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund Sedes Sapientiae

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Espagne				
SPAIN 1.95 15-30 30/07A	500,000	EUR	483,430	0.31
SPAIN 1.95 16-26 30/04A	150,000	EUR	149,582	0.10
SPAIN 2.15 15-25 31/10A	550,000	EUR	549,183	0.36
SPAIN 2.35 17-33 30/07A	1,160,000	EUR	1,110,549	0.72
SPAIN 2.70 18-48 31/10A	200,000	EUR	172,540	0.11
SPAIN 4.20 05-37 31/01A	250,000	EUR	274,681	0.18
SPAIN 4.70 09-41 30/07A	330,000	EUR	382,270	0.25
SPAIN 5.15 13-28 31/10A	150,000	EUR	164,666	0.11
			3,286,901	2.13
Suède				
SWEDEN 2.25 11-32 01/06A	1,490,000	SEK	129,943	0.08
			129,943	0.08
Royaume-Uni				
UK TREASURY STOCK 4.50 09-34 07/09S	330,000	GBP	397,555	0.26
UNITED KINGDOM 0.500 21-29 31/01S	300,000	GBP	312,990	0.20
UNITED KINGDOM 1.25 20-41 22/10S	530,000	GBP	374,885	0.24
UNITED KINGDOM 3.25 12-44 22/01S	400,000	GBP	377,100	0.24
UNITED KINGDOM 3.75 11-52 22/07S	230,000	GBP	222,379	0.14
UNITED KINGDOM 4.25 03-36 07/03S	770,000	GBP	898,017	0.58
UNITED KINGDOM 4.25 06-27 07/12S	170,000	GBP	206,059	0.13
UNITED KINGDOM 4.25 08-49 07/12S	470,000	GBP	499,821	0.32
UNITED KINGDOM 4.75 07-30 07/12S	590,000	GBP	730,596	0.47
			4,019,402	2.61
Total des obligations			21,483,364	13.93
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			21,483,364	13.93
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
France				
CANDRIAM DIVERSIFIED FUTURES I C	745	EUR	10,592,521	6.87
			10,592,521	6.87
Irlande				
COMGEST GROUP PLC - COMGEST GROWTH EUROPE EUR ACC	545,152	EUR	23,419,729	15.18
COMGEST GROWTH PLC - COMGEST GROWTH AMERICA I USD ACC	383,977	USD	22,185,749	14.38
COMGEST GROWTH PLC - COMGEST GROWTH GLOBAL FLEX I EUR CAP	650,794	EUR	10,510,323	6.81
COMGEST GROWTH PLC - COMGEST GROWTH GLOBAL USD ACC	319,404	USD	14,259,822	9.24
			70,375,623	45.62
Luxembourg				
CANDRIAM BONDS FLOATING RATE NOTES Z C	1,122	EUR	1,825,427	1.18
CANDRIAM BONDS GLOBAL GOVERNMENT Z C	12,575	EUR	16,093,610	10.43
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EMERGING MARKETS Z C	8,027	USD	9,091,246	5.89
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO CORPORATE Z C	7,942	EUR	8,624,694	5.59
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL HIGH YIELD Z C	6,066	EUR	7,616,712	4.94
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EMERGING MARKETS Z C	2,856	EUR	7,063,431	4.58
			50,315,120	32.62
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			131,283,264	85.11
Total Organismes de placement collectif			131,283,264	85.11
Total du portefeuille-titres			152,766,628	99.04
Coût d'acquisition			118,361,258	



Candriam Fund Sedes Sapientiae

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Irlande	45.68
Luxembourg	32.62
France	9.23
Italie	2.70
Royaume-Uni	2.61
Allemagne	2.18
Espagne	2.13
Pays-Bas	0.70
Belgique	0.64
Danemark	0.28
Portugal	0.12
Suède	0.08
Slovaquie	0.06
	99.04

Répartition économique (en % des actifs nets)

Fonds d'investissement	85.11
Obligations d'États, Provinces et communes	13.74
Services divers	0.19
	99.04



Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Australie				
TOYOTA FINANCE AUST 3.386 24-30 18/03U	200,000	EUR	202,799	0.37
WESTPAC BANKING CORP 0.766 21-31 13/05A	400,000	EUR	386,472	0.71
			589,271	1.08
Belgique				
AZELIS GROUP 5.75 23-28 15/03S	300,000	EUR	310,207	0.57
ELIA SYSTEM OPERATOR 1.375 17-27 07/04A	500,000	EUR	484,789	0.89
ELIA TRANSMISSION BE 3.625 23-33 18/01A	100,000	EUR	102,495	0.19
KBC GROUPE 4.375 23-31 06/12A	100,000	EUR	106,813	0.20
			1,004,304	1.85
Danemark				
A.P. MOELLER - MAERSK 4.125 24-36 05/03A	200,000	EUR	211,426	0.39
JYSKE BANK AS 5.50 22-27 16/11A	300,000	EUR	313,899	0.58
VESTAS WIND SYSTEMS 4.125 23-31 15/06A	200,000	EUR	205,906	0.38
			731,231	1.34
Finlande				
HUHTAMAKI OY 4.25 22-27 09/06A	300,000	EUR	307,575	0.57
NOKIA OYJ 4.375 23-31 21/08A	200,000	EUR	209,438	0.38
OP CORPORATE BANK 0.625 19-29 12/11U	200,000	EUR	177,308	0.33
OP CORPORATE BANK PL 0.25 21-26 24/03A	400,000	EUR	387,536	0.71
STORA ENSO OYJ 4.25 23-29 01/09A	200,000	EUR	207,035	0.38
			1,288,892	2.37
France				
BANQUE FEDERATIVE DU 0.625 20-31 21/10A	200,000	EUR	168,283	0.31
BFCM 1.875 19-29 18/06A	400,000	EUR	373,172	0.69
BFCM BANQUE FEDERATI 3.75 22-33 01/02A	200,000	EUR	205,666	0.38
CA ASSURANCES SA 1.5 21-31 06/10A 06/10A	200,000	EUR	172,532	0.32
CAPGEMINI SE 1.125 20-30 23/06A	100,000	EUR	90,750	0.17
CIE DE SAINT-GOBAIN 2.625 22-32 10/08A	100,000	EUR	96,032	0.18
COMPAGNIE DE SAINT G 3.375 24-30 08/04A	200,000	EUR	202,434	0.37
COMPAGNIE DE SAINT G 3.625 24-34 08/04A	200,000	EUR	202,694	0.37
COVIVIO 4.6250 23-32 05/06A	100,000	EUR	106,333	0.20
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.875 21-33 11/03A	200,000	EUR	162,956	0.30
FAURECIA 2.7500 21-2715/02S	200,000	EUR	192,897	0.35
FONCIERE DES REGIONS 1.125 15-21 31/01S	300,000	EUR	261,569	0.48
ICADE SA 1.00 22-30 19/01A	200,000	EUR	175,951	0.32
KERING SA 3.875 23-35 05/09A	200,000	EUR	202,128	0.37
KLEPIERRE (EX-COMPAG 0.875 20-31 17/11A	200,000	EUR	174,385	0.32
KLEPIERRE 1.625 17-32 13/12A	300,000	EUR	267,423	0.49
LA BANQUE POSTALE 0.75 21-31 23/06A	400,000	EUR	334,470	0.61
LEGRAND 3.5% 26-06-34	400,000	EUR	409,070	0.75
NEXANS 5.5 23-28 05/04A	300,000	EUR	318,185	0.58
PRAEMIA HEALTHCARE 0.875 19-29 04/11A	100,000	EUR	88,520	0.16
PRAEMIA HEALTHCARE 375 20-30 17/09A	100,000	EUR	87,816	0.16
REXEL SA 2.1250 21-28 15/12S	200,000	EUR	190,845	0.35
RTE EDF TRANSPORT 3.75 23-25 04/07A	400,000	EUR	407,988	0.75
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125 23-30 11/12A	300,000	EUR	311,003	0.57
VERALLIA SASU 3.875% 04-11-32	200,000	EUR	199,231	0.37
			5,402,333	9.93
Allemagne				
DEUTSCHE BAHN 1.375 18-31 28/09A	200,000	EUR	184,707	0.34
DEUTSCHE BAHN FINANC 3.625 23-37 18/12A	200,000	EUR	208,450	0.38
EUROGRID GMBH 1 3.722 23-30 27/04A	200,000	EUR	204,947	0.38
EUROGRID GMBH 1.113 20-32 15/05A	200,000	EUR	171,804	0.32
EUROGRID GMBH 1.50 16-28 18/04A	200,000	EUR	191,784	0.35
EUROGRID GMBH 3.2790 22-31 05/09A	100,000	EUR	100,266	0.18

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
EUROGRID GMBH 3.9150 24-34 02/01A	400,000	EUR	413,686	0.76
HENKEL AG AND CO.KGAA 0.5 21-32 17/11A	200,000	EUR	167,784	0.31
MERCK FIN SERVI 2.3750 22-30 15/06A	200,000	EUR	195,227	0.36
O2 TELEFONICA DE FIN 1.75 18-25 05/07A	400,000	EUR	396,680	0.73
SAP SE 0.375 20-29 18/05A	300,000	EUR	274,718	0.50
VONOVIA 0.75 21-32 01/09A	400,000	EUR	323,674	0.59
VONOVIA SE 0.2500 21-28 01/09A	200,000	EUR	181,202	0.33
VONOVIA SE 0.625 21-31 24/03A	300,000	EUR	253,644	0.47
VONOVIA SE 4.75 22-27 23/05A	100,000	EUR	104,116	0.19
			3,372,689	6.20
Irlande				
JOHNSON CONTROLS INT 4.25 23-35 01/06A	400,000	EUR	427,292	0.79
KERRY GROUP FINANCIAL 0.875 21-31 01/12A	269,000	EUR	233,184	0.43
VODAFONE INTERNATIONAL 3.75 22-34 02/12A	300,000	EUR	309,770	0.57
			970,246	1.78
Italie				
NEXI S.P.A. 1.625 21-26 29/04S	300,000	EUR	293,437	0.54
TERNA RETE ELET 4.7500 24-49 31/12A	200,000	EUR	206,773	0.38
TERNA RETE ELETTRICA 3.875 23-33 24/07A	310,000	EUR	320,580	0.59
UNICREDIT SPA 1.625 22-32 18/01A	100,000	EUR	89,646	0.16
UNICREDIT SPA FL.R 22-27 15/11A	400,000	EUR	420,856	0.77
			1,331,292	2.45
Japon				
EAST JAPAN RAIL 4.3890 23-43 05/09A	200,000	EUR	218,568	0.40
TAKEDA PHARMA 1.375 20-32 09/07A	100,000	EUR	87,964	0.16
TAKEDA PHARMA 2 20-40 09/07A	100,000	EUR	79,654	0.15
TAKEDA PHARMA 2.25 18-26 21/11A	300,000	EUR	297,807	0.55
TAKEDA PHARMA 3 18-30 21/11A	200,000	EUR	199,099	0.37
			883,092	1.62
Luxembourg				
DH EUROPE FIN 1.35 19-39 18/09A	200,000	EUR	151,746	0.28
MEDT GL 3.125 22-31 15/10A	200,000	EUR	200,836	0.37
MEDTRONIC GLOBAL HLDG 0.375 20-28 15/10A	135,000	EUR	123,478	0.23
MEDTRONIC GLOBAL HLDG 1.50 19-39 02/07A	200,000	EUR	153,828	0.28
MEDTRONIC GLOBAL HLDG 2.25 19-39 07/03A	200,000	EUR	170,608	0.31
MEDTRONIC GLOBAL HLDG 3.375 22-34 15/10A	300,000	EUR	301,274	0.55
MEDTRONIC GLOBAL HOLD 1.125 19-27 07/03A	300,000	EUR	290,235	0.53
PROLOGIS IN 4.625 23-35 21/02A	300,000	EUR	322,047	0.59
PROLOGIS INTERNATION 0.75 21-33 23/03A	200,000	EUR	161,107	0.30
			1,875,159	3.45
Mexique				
AMERICA MOVIL 0.75 19-27 26/06A	400,000	EUR	381,946	0.70
AMERICA MOVIL 2.125 16-28 10/03A	200,000	EUR	196,690	0.36
			578,636	1.06
Pays-Bas				
ABN AMRO BANK 0.5 21-29 23/09A	500,000	EUR	442,410	0.81
ABN AMRO BANK 4.25 22-30 21/02A	300,000	EUR	314,261	0.58
ABN AMRO BANK NV 4.375 24-36 16/07A	100,000	EUR	102,501	0.19
ABN AMRO BANK NV 4.5 22-34 21/11A	400,000	EUR	434,796	0.80
AKZO NOBEL NV 1.5 22-28 28/03A	200,000	EUR	190,463	0.35
AKZO NOBEL NV 1.625 20-30 14/04A	200,000	EUR	184,682	0.34
ASML HOLDING NV 0.25 20-30 25/02A	200,000	EUR	176,709	0.32
DIGITAL INTREPID 1.375 22-32 18/07A8/07A	202,000	EUR	173,010	0.32
KONINKLIJKE DSM NV 0.25 20-28 23/06A	200,000	EUR	183,664	0.34
LKQ DUTCH BOND 4.125 24-31 13/03A	400,000	EUR	409,454	0.75
RELX FINANCE BV 0.5 20-28 10/03A	300,000	EUR	279,926	0.51
RELX FINANCE BV 0.875 20-32 10/03A	200,000	EUR	171,760	0.32
SIEMENS FINANCIERING 1.75 19-39 28/02A	100,000	EUR	82,398	0.15
SIEMENS FINANCIERING 2.75 22-30 09/09A	200,000	EUR	200,323	0.37

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
SIEMENS FINANCIERING 3 22-33 08/09A	200,000	EUR	199,329	0.37
SIEMENS FINANCIERINGS 3.375 23-31 24/08A	500,000	EUR	516,194	0.95
SIKA CAPITAL BV 3.75 23-30 03/05A	175,000	EUR	180,695	0.33
TENNET HOLDING 2.125 22-29 17/11A	300,000	EUR	287,427	0.53
TENNET HOLDING BV 4.25 22-32 28/04A	200,000	EUR	212,622	0.39
THERMO FISHER SCIENT 0.80 21-30 18/10A	400,000	EUR	353,780	0.65
THERMO FISHER SCIENTI 1.125 21-33 18/10A	200,000	EUR	168,169	0.31
TOYOTA MOTOR FINANCE 0.0 21-28 25/02A	400,000	EUR	365,748	0.67
UNILEVER NV 1.125 16-28 29/04A	300,000	EUR	287,015	0.53
WOLTERS KLUWER 1.50 17-27 22/03A	200,000	EUR	195,209	0.36
WOLTERS KLUWER N.V. 0.75 20-30 03/07A	200,000	EUR	178,587	0.33
WOLTERS KLUWER NV 3.75 23-31 03/04A	200,000	EUR	207,919	0.38
			6,499,051	11.94
Norvège				
TELENOR AS 4.25 23-35 03/10A	117,000	EUR	126,530	0.23
TELENOR ASA 0.25 20-28 14/02A	200,000	EUR	185,274	0.34
			311,804	0.57
Espagne				
BANCO BILBAO VI -29 14/01A	400,000	EUR	375,976	0.69
BANCO BILBAO VIZCAYA 1.00 19-26 21/06A	300,000	EUR	292,509	0.54
BANCO DE BADELL 3.5% 27-05-31	300,000	EUR	300,884	0.55
CELLNEX TELECOM SA 1.75 20-30 23/10A	200,000	EUR	183,996	0.34
REDEIA CORPORACION SA 3.375 24-32 09/07A	300,000	EUR	301,271	0.55
			1,454,636	2.67
Suède				
ASSA ABLOY AB 4.125% 13-09-35	400,000	EUR	431,800	0.79
SKANDINAVISKA ENSKIL 4.00 22-26 09/11A	200,000	EUR	204,125	0.38
SVENSKA HANDELSBANKEN 2.625 22-29 05/09A	180,000	EUR	179,359	0.33
SWEDBANK AB 4.25 23-28 11/07A	400,000	EUR	417,136	0.77
TELIA COMPANY AB 3.50 13-33 05/09A	200,000	EUR	205,603	0.38
			1,438,023	2.64
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA PLC 0.375 21-29 03/06A	300,000	EUR	270,705	0.50
ASTRAZENECA PLC 1.25 16-28 12/05A	200,000	EUR	192,236	0.35
DS SMITH PLC 0.8750 19-26 12/09A	350,000	EUR	338,571	0.62
LLOYDS BANKING GROUP 1.50 17-27 12/09A	300,000	EUR	289,571	0.53
NATIONWIDE BUILDING SO 0.25 21-28 14/09A	300,000	EUR	272,616	0.50
NATWEST MARKETS PLC 0.125 21-25 12/11A	140,000	EUR	136,998	0.25
NATWEST MARKETS PLC 1.375 22-27 02/03A	200,000	EUR	194,052	0.36
NOMAD FOODS BONDCO 2.50 21-28 24/06S	200,000	EUR	192,158	0.35
RECKITT BENCKIS 3.8750 23-33 14/09A	447,000	EUR	462,056	0.85
VODAFONE GROUP 1.6250 19-30 24/11A	200,000	EUR	186,366	0.34
WESTPAC SEC NZ 0.4270 21-26 14/12A	134,000	EUR	128,040	0.24
WESTPAC SECURITIES 1.099 22-26 24/03A	429,000	EUR	418,869	0.77
			3,082,238	5.66
États-Unis d'Amérique				
AMERICAN TOWER CORP 0.875 21-29 21/05A	200,000	EUR	182,371	0.34
AMERICAN TOWER CORP 1.25 21-33 21/05A	200,000	EUR	168,219	0.31
DANAHER CORP 2.5 20-30 30/03A	500,000	EUR	490,644	0.90
DIGITAL EURO FINCO 2.5 19-26 16/01A	200,000	EUR	199,265	0.37
ECOLAB INC 2.625 15-25 08/07A	200,000	EUR	199,640	0.37
FISERV INC 1.125 19-27 01/07A	500,000	EUR	482,902	0.89
FISERV INC 1.625 19-30 01/07A	200,000	EUR	185,449	0.34
GENERAL MILLS INC 0.45 20-26 15/01A	200,000	EUR	195,552	0.36
GENERAL MILLS INC 3.907 23-29 13/04A	200,000	EUR	206,937	0.38
ILLINOIS TOOL WORKS 0.625 19-27 05/12A	600,000	EUR	567,818	1.04
MEDTRONIC INC 3.65 24-29 15/10A	200,000	EUR	206,302	0.38
MMS USA INVESTMENTS 1.25 19-28 13/06A	200,000	EUR	189,537	0.35
NASDAQ INC 0.9 21-33 30/07A	200,000	EUR	162,268	0.30

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
NASDAQ INC 4.50 23-32 15/02A	200,000	EUR	213,787	0.39
PROLOGIS EURO FINANC 3.875 23-30 31/01A	304,000	EUR	315,684	0.58
PROLOGIS EURO FINANCE 0.375 20-28 06/02A	260,000	EUR	241,354	0.44
PROLOGIS EURO FINANCE 1.0 20-35 06/02A	100,000	EUR	79,042	0.15
THERMO FISHER SCIEN 1.95 17-29 24/07A	100,000	EUR	96,388	0.18
THERMO FISHER SCIEN 2.875 17-37 24/07A	200,000	EUR	186,975	0.34
THERMO FISHER SCIENT 0.50 19-28 01/03A	139,000	EUR	129,591	0.24
THERMO FISHER SCIENT 0.875 19-31 01/10A	100,000	EUR	86,870	0.16
THERMO FISHER SCIENT 3.2 22-26 21/01A	105,000	EUR	105,502	0.19
THERMO FISHER SCIENT 3.65 22-34 21/11A	200,000	EUR	204,441	0.38
TOYOTA MOTOR CREDIT 0.125 21-27 06/05A	600,000	EUR	556,802	1.02
TOYOTA MOTOR CREDIT 3.625% 15-07-31	400,000	EUR	408,932	0.75
TOYOTA MOTOR CREDIT 3.85 23-30 24/07A	200,000	EUR	207,592	0.38
TOYOTA MOTOR CREDIT 4.05 23-29 13/09A	292,000	EUR	305,229	0.56
UNILEVER CAPITAL 3.4000 23-33 06/06A	200,000	EUR	204,109	0.38
UNITED PARCEL 1.00 16-28 28/11A	300,000	EUR	282,419	0.52
VERIZON COMM 0.875 19-27 08/04A	486,000	EUR	466,936	0.86
VERIZON COMM 2.625 14-31 01/12A31 01/12A	100,000	EUR	96,839	0.18
VERIZON COMM 4.75 22-34 31/10A	100,000	EUR	110,155	0.20
VERIZON COMMUNICATIO 1.3 20-33 18/05A	200,000	EUR	170,471	0.31
VERIZON COMMUNICATIO 1.85 20-40 18/05A	300,000	EUR	235,719	0.43
VERIZON COMMUNICATION 1.875 17-29 26/10A	200,000	EUR	191,155	0.35
			8,332,896	15.31
Total des obligations			39,145,793	71.93
Obligations à taux variables				
Autriche				
ERSTE GROUP BANK AG FL.R 20-31 08/09	200,000	EUR	195,213	0.36
			195,213	0.36
Belgique				
KBC GROUPE FL.R 22-27 23/11A	300,000	EUR	308,468	0.57
KBC GROUPE SA FL.R 20-27 16/06A	200,000	EUR	193,516	0.36
KBC GROUPE SA FL.R 21-27 01/03A27 01/03A	300,000	EUR	291,635	0.54
KBC GROUPE SA FL.R 21-31 07/12A	400,000	EUR	381,850	0.70
KBC GROUPE SA FL.R 23-30 19/04A	200,000	EUR	210,134	0.39
			1,385,603	2.55
Finlande				
OP CORPORATE BANK FL.R 20-30 09/06A/06A	200,000	EUR	198,170	0.36
			198,170	0.36
France				
AXA FL.R 23-43 11/07A	100,000	EUR	109,674	0.20
AXA SA FL.R 14-XX 08/10A	300,000	EUR	300,755	0.55
AXA SA FL.R 16-47 06/07A	300,000	EUR	301,211	0.55
AXA SA FL.R 21-41 07/04A	200,000	EUR	173,628	0.32
BNP PARIBAS FL.R 23-29 13/01A	200,000	EUR	207,155	0.38
BNP PARIBAS FL.R 23-31 13/04A	200,000	EUR	208,648	0.38
BNP PARIBAS SA FL.R 20-27 14/10A	200,000	EUR	190,995	0.35
BPCE FL.R 22-28 14/01A	200,000	EUR	189,827	0.35
BPCE FL.R 23-34 14/06A	200,000	EUR	213,760	0.39
BPCE SA FL.R 23-35 25/01A	600,000	EUR	628,151	1.15
CA ASSURANCES SA FL.R 18-48 29/01AA	200,000	EUR	194,119	0.36
CNP ASSURANCES FL.R 19-50 27/07A	200,000	EUR	181,799	0.33
SCOR SE FL.R 15-46 08/06A	500,000	EUR	497,614	0.91
SOCIETE GENERALE SA FL.R 20-28 22/09A	200,000	EUR	188,062	0.35
UNIBAIL RODAMCO SE FL.R 23-99 31/12A	200,000	EUR	218,866	0.40
			3,804,264	6.99
Allemagne				
ALLIANZ SE FL.R 17-47 06/07A	300,000	EUR	299,894	0.55
CMZB FR FL.R 22-28 21/03A	300,000	EUR	310,374	0.57

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
COMMERZBANK AKTIENG FL.R 23-29 25/03A	100,000	EUR	106,176	0.20
HANNOVER RUCKVERSICH FL.R 22-43 26/08A	200,000	EUR	226,973	0.42
MERCK KGAA 3.875% 27-08-54	500,000	EUR	504,412	0.93
MUENCHENER RUECK FL.R 20-41 26/05A	200,000	EUR	174,386	0.32
			1,622,215	2.98
Irlande				
AIB GROUP FL.R 23-31 23/10A	400,000	EUR	439,824	0.81
BANK OF IRELAND GROUP FL.R 23-29 13/11A	100,000	EUR	105,444	0.19
BANK OF IRELAND GRP FL.R 21-27 10/03A	600,000	EUR	581,261	1.07
BANK OF IRELAND GRP FL.R 22-26 05/06A	100,000	EUR	99,533	0.18
BANK OF IRELAND GRP FL.R 23-31 04/07A	200,000	EUR	216,902	0.40
			1,442,964	2.65
Italie				
UNICREDIT FL.R 23-29 16/02A	200,000	EUR	207,831	0.38
UNICREDIT FL.R 24-31 23/01A	450,000	EUR	469,133	0.86
			676,964	1.24
Pays-Bas				
ASR NEDERLAND NV FL.R 22-43 07/12A	200,000	EUR	237,635	0.44
ING GROEP NV FL.R 24-35 12/02A	200,000	EUR	206,539	0.38
NN GROUP NV FL.R 23-43 03/11A	207,000	EUR	233,221	0.43
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 23-XX 03/05A	200,000	EUR	216,313	0.40
			893,708	1.64
Norvège				
DNB BANK ASA FL.R 23-28 19/07A	365,000	EUR	379,253	0.70
			379,253	0.70
Espagne				
BANCO BILBAO VIZCAYA FL.R 20-30 16/01A	600,000	EUR	599,093	1.10
BANCO DE BADELL FL.R 24-30 13/09A	200,000	EUR	207,692	0.38
BANCO DE SABADELL SA FL.R 20-27 11/09A	200,000	EUR	196,060	0.36
BBVA FL.R 23-31 13/01A	400,000	EUR	424,330	0.78
BBVA FL.R 23-33 15/09A	200,000	EUR	213,104	0.39
			1,640,279	3.01
Suède				
SWEDBANK AB FL.R 21-27 20/05A	400,000	EUR	386,058	0.71
			386,058	0.71
Royaume-Uni				
BANCO DE SABADELL FL.R 22-28 10/11A	200,000	EUR	211,485	0.39
LLOYDS BANKING GROUP 3.5% 06-11-30	200,000	EUR	202,468	0.37
LLOYDS BANKING GROUP FL.R 23-29 11/01A	300,000	EUR	313,142	0.58
LLOYDS BANKING GROUP FL.R 24-32 14/05A	200,000	EUR	204,442	0.38
NATWEST GROUP PLC FL.R 18-26 02/03A	300,000	EUR	299,346	0.55
NATWEST GROUP PLC FL.R 21-30 26/02A	200,000	EUR	182,175	0.33
			1,413,058	2.60
Total des obligations à taux variables			14,037,749	25.79
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			53,183,542	97.72
Total du portefeuille-titres			53,183,542	97.72
Coût d'acquisition			54,053,625	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

France	16.92
États-Unis d'Amérique	15.31
Pays-Bas	13.58
Allemagne	9.18
Royaume-Uni	8.26
Espagne	5.69
Irlande	4.43
Belgique	4.39
Italie	3.69
Luxembourg	3.45
Suède	3.35
Finlande	2.73
Japon	1.62
Danemark	1.34
Norvège	1.27
Australie	1.08
Mexique	1.06
Autriche	0.36
	97.72

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	52.29
Immobilier	6.36
Télécommunication	5.81
Assurance	5.39
Industrie pharmaceutique	4.73
Énergie et eau	3.73
Construction de machines et appareils	2.74
Biens de consommation divers	2.51
Services divers	1.99
Internet et services d'Internet	1.90
Électronique et semi-conducteurs	1.81
Chimie	1.74
Transport	1.31
Art graphique, maison d'édition	1.07
Électrotechnique	0.94
Industrie agro-alimentaire	0.74
Industries d'emballage	0.62
Matériaux de construction	0.55
Institutions non classifiables	0.39
Papier et bois	0.38
Distribution, commerce de détail	0.37
Industrie automobile	0.35
	97.72



Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Autriche				
ERSTE GROUP BANK AG	63,909	EUR	3,812,811	2.38
			3,812,811	2.38
Belgique				
KBC GROUPE SA	28,613	EUR	2,132,813	1.33
UCB	7,277	EUR	1,398,639	0.87
			3,531,452	2.20
Danemark				
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR - REG SHS	49,897	DKK	4,176,567	2.60
			4,176,567	2.60
Finlande				
NORDEA BANK	75,890	EUR	796,452	0.50
			796,452	0.50
France				
AXA SA	141,600	EUR	4,859,712	3.03
BIOMERIEUX SA	16,753	EUR	1,733,936	1.08
BUREAU VERITAS SA	88,482	EUR	2,596,062	1.62
DANONE SA	42,144	EUR	2,744,417	1.71
ESSILORLUXOTTICA SA	22,609	EUR	5,326,681	3.32
HERMES INTERNATIONAL SA	1,619	EUR	3,759,318	2.34
KLEPIERRE SA	32,818	EUR	912,340	0.57
L'OREAL SA	1,397	EUR	477,564	0.30
PUBLICIS GROUPE	15,555	EUR	1,602,165	1.00
SANOFI	27,548	EUR	2,582,350	1.61
SCHNEIDER ELECTRIC SE	20,863	EUR	5,025,897	3.13
			31,620,442	19.72
Allemagne				
ALLIANZ SE PREFERENTIAL SHARE	16,837	EUR	4,982,068	3.11
BEIERSDORF AG	13,950	EUR	1,729,800	1.08
DEUTSCHE BOERSE AG - REG SHS	8,145	EUR	1,811,448	1.13
DEUTSCHE TELEKOM AG - REG SHS	175,020	EUR	5,056,328	3.15
INFINEON TECHNOLOGIES - REG SHS	20,523	EUR	644,422	0.40
LEG IMMOBILIEN - REG SHS	19,313	EUR	1,579,803	0.99
MERCK KGAA	2,224	EUR	311,138	0.19
MUENCHENER RUECK - REG SHS	7,812	EUR	3,805,225	2.37
PUMA AG	50,558	EUR	2,242,753	1.40
SAP AG	16,257	EUR	3,841,529	2.40
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	20,708	EUR	3,904,700	2.43
SIEMENS HEALTHINEERS	34,610	EUR	1,772,032	1.10
TAG IMMOBILIEN AG	128,108	EUR	1,839,631	1.15
			33,520,877	20.90
Irlande				
KERRY GROUP -A-	10,248	EUR	955,626	0.60
SMURFIT WESTROCK PLC	27,365	USD	1,423,350	0.89
SMURFIT WESTROCK PLC	13,810	GBP	720,899	0.45
			3,099,875	1.93
Italie				
FINECOBANK	63,672	EUR	1,069,053	0.67
			1,069,053	0.67
Pays-Bas				
ASM INTERNATIONAL NV	2,279	EUR	1,273,505	0.79
ASML HOLDING NV	5,574	EUR	3,783,074	2.36
BESI - REG SHS	5,428	EUR	718,124	0.45
ING GROUP NV	102,762	EUR	1,554,789	0.97
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV	38,028	EUR	1,197,502	0.75
QIAGEN NV - REG SHS	25,022	EUR	1,077,072	0.67
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V.	33,414	EUR	825,994	0.52

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
			10,430,060	6.50
Espagne				
AMADEUS IT GROUP SA -A-	42,862	EUR	2,923,188	1.82
BANKINTER SA - REG SHS	101,102	EUR	772,419	0.48
			3,695,607	2.30
Suède				
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN -A-	85,303	SEK	1,129,147	0.70
			1,129,147	0.70
Suisse				
ABB LTD PREFERENTIAL SHARE	48,533	CHF	2,537,710	1.58
DSM FIRMENICH	17,810	EUR	1,740,393	1.09
LONZA GROUP	1,410	CHF	805,027	0.50
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	49,898	CHF	3,981,419	2.48
NOVARTIS AG PREFERENTIAL SHARE	22,845	CHF	2,159,254	1.35
PARTNERS GROUP HLDG - REG SHS	2,062	CHF	2,702,605	1.69
ROCHE HOLDING LTD	13,438	CHF	3,658,596	2.28
ZURICH INSURANCE GROUP - REG SHS	4,030	CHF	2,313,777	1.44
			19,898,781	12.41
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA PLC	40,406	GBP	5,115,749	3.19
COMPASS GROUP	88,870	GBP	2,861,296	1.78
CRODA INTL - REG SHS	22,067	GBP	903,445	0.56
INTERTEK GROUP PLC	34,140	GBP	1,952,273	1.22
LLOYDS BANKING GROUP PLC	3,105,813	GBP	2,057,770	1.28
LSE GROUP	32,887	GBP	4,488,749	2.80
RELX PLC	47,471	GBP	2,083,603	1.30
SEGRO (REIT)	178,869	GBP	1,516,968	0.95
UNILEVER	78,497	GBP	4,317,905	2.69
			25,297,758	15.77
États-Unis d'Amérique				
ALPHABET INC -A-	16,707	USD	3,054,211	1.90
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	1,767	USD	499,521	0.31
EMERSON ELECTRIC CO	4,308	USD	515,587	0.32
KLA CORPORATION	818	USD	497,767	0.31
MARSH MCLENNAN COS	2,385	USD	489,230	0.31
MASTERCARD INC -A-	3,440	USD	1,749,301	1.09
MICRON TECHNOLOGY INC	4,448	USD	361,510	0.23
MICROSOFT CORP	6,552	USD	2,666,990	1.66
NVIDIA CORP	7,928	USD	1,028,152	0.64
PALO ALTO NETWORKS	5,466	USD	960,496	0.60
QUALCOMM INC	8,093	USD	1,200,624	0.75
S&P GLOBAL INC	1,729	USD	831,573	0.52
TETRA TECH INC	46,945	USD	1,806,170	1.13
WABTEC CORP	6,680	USD	1,223,043	0.76
WASTE MANAGEMENT	4,135	USD	805,796	0.50
			17,689,971	11.03
Total des actions			159,768,853	99.62
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			159,768,853	99.62
Total du portefeuille-titres			159,768,853	99.62
Coût d'acquisition			136,462,943	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Allemagne	20.90
France	19.72
Royaume-Uni	15.77
Suisse	12.41
États-Unis d'Amérique	11.03
Pays-Bas	6.50
Danemark	2.60
Autriche	2.38
Espagne	2.30
Belgique	2.20
Irlande	1.93
Suède	0.70
Italie	0.67
Finlande	0.50
	99.62

Répartition économique (en % des actifs nets)

Industrie pharmaceutique	18.98
Banques et autres institutions financières	17.95
Assurance	10.26
Internet et services d'Internet	8.70
Industrie agro-alimentaire	7.48
Électrotechnique	7.47
Électronique et semi-conducteurs	5.18
Textile et habillement	4.96
Télécommunication	3.90
Immobilier	3.65
Art graphique, maison d'édition	2.82
Restauration, industrie hôtelière	1.78
Services environnementaux et recyclage	1.63
Services divers	1.62
Chimie	1.07
Construction de machines et appareils	0.76
Distribution, commerce de détail	0.75
Biotechnologie	0.67
	99.62



Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Belgique				
AEDIFICA NV ZCP 05-03-25	500,000	EUR	496,214	2.04
BELGIUM TREASURY BILL ZCP 13-11-25	500,000	EUR	489,551	2.01
COFINIMMO SA ZCP 070125	500,000	EUR	495,876	2.04
			1,481,641	6.09
Danemark				
NYKREDIT REALKR 0.6250 19-25 17/01A	100,000	EUR	99,898	0.41
			99,898	0.41
France				
AGENCE FRANCAISE DEV 0.50 18-25 31/10A	700,000	EUR	688,093	2.83
FRENCH REPUBLIC ZCP 08-10-25	500,000	EUR	489,685	2.01
RTE EDF TRANSPORT 1.625% 27-11-25	200,000	EUR	198,147	0.81
SANOFI SA 0.875 22-25 04/06A	300,000	EUR	298,305	1.23
SNCF RESEAU 2.625% 29-12-25	100,000	EUR	100,006	0.41
STE FONCIERE LYONNAISE 1.50 18-25 29/05A	100,000	EUR	99,379	0.41
			1,873,615	7.70
Allemagne				
VONOVIA SE 0.0 21-25 01/12A	500,000	EUR	487,048	2.00
			487,048	2.00
Luxembourg				
MEDTRONIC GLOBAL HOLD 0.25 19-25 02/07A	400,000	EUR	394,918	1.62
RELAX CAPITAL INC 1.30 15-25 12/05A	500,000	EUR	497,008	2.04
			891,926	3.67
Pays-Bas				
AKZO NOBEL NV ZCP 150825	500,000	EUR	486,298	2.00
NATIONALE-NEDERLANDEN 0.375 19-25 26/02A	700,000	EUR	697,022	2.86
SWISSCOM FINANCE BV 3.50 24-26 29/05A	700,000	EUR	708,991	2.91
			1,892,311	7.78
Suède				
SECURITAS AB 1.25% 06-03-25	400,000	EUR	398,608	1.64
			398,608	1.64
États-Unis d'Amérique				
BECTON DICKINSON 0.0340 21-25 13/08A	500,000	EUR	491,655	2.02
			491,655	2.02
Total des obligations			7,616,702	31.30
Obligations à taux variables				
Australie				
AUSTRALIA NEW ZEALAND FL.R 24-27 21/05Q	800,000	EUR	801,075	3.29
			801,075	3.29
Belgique				
BELFIUS SANV E3R+0.5% 13-09-27	600,000	EUR	600,960	2.47
			600,960	2.47
Canada				
BANK OF MONTREAL FL.R 23-25 06/06Q	221,000	EUR	221,313	0.91
BANK OF MONTREAL FL.R 24-27 12/04Q	500,000	EUR	500,413	2.06
BANK OF NOVA SC FL.R 23-25 12/12Q	400,000	EUR	401,064	1.65
BANK OF NOVA SCOTIA FL.R 24-27 10/06Q	300,000	EUR	300,374	1.23
CAN IMP BK E3R+0.8% 18-10-28	300,000	EUR	301,436	1.24
CAN IMP BK SYD FL.R 24-27 29/01Q	400,000	EUR	402,172	1.65
NATL BANK OF CANADA FL.R 23-25 13/05Q	250,000	EUR	250,479	1.03
NATL BANK OF CANADA FL.R 24-26 06/03Q	451,000	EUR	451,873	1.86
ROYAL BANK OF CANAD FL.R 24-28 02/07Q	800,000	EUR	800,823	3.29
TORONTO DOMINION BA FL.R 24-26 16/04Q	500,000	EUR	500,578	2.06
TORONTO DOMINION BANK E3R+0.58% 10-09-27	200,000	EUR	200,296	0.82
			4,330,821	17.80

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Danemark				
NYKREDIT REALKREDIT FL.R 24-26 27/02Q	600,000	EUR	602,616	2.48
			602,616	2.48
Finlande				
OP CORPORATE BANK 0.4 24-27 28/03Q	622,000	EUR	623,179	2.56
			623,179	2.56
France				
BANQUE FEDERATIVE FL.R 23-25 28/04Q	700,000	EUR	700,249	2.88
SOCIETE GENERALE SUB FL.R 24-26 19/01Q	400,000	EUR	401,018	1.65
			1,101,267	4.53
Italie				
INTESA SANPAOLO FL.R 23-25 16/11Q	300,000	EUR	301,410	1.24
INTESA SANPAOLO FL.R 24-27 16/04Q	200,000	EUR	200,699	0.82
			502,109	2.06
Pays-Bas				
ABN AMRO BANK N FL.R 24-27 15/01Q	800,000	EUR	805,171	3.31
COOPERATIEVE RABOBANK UA E3R+0.57% 16-07-28	800,000	EUR	799,807	3.29
ING BANK NV FL.R 23-26 02/10Q	700,000	EUR	705,523	2.90
KONINKLIJKE AHOLD D FL.R 24-26 14/03Q	650,000	EUR	651,160	2.68
SIEMENS FINANCIE FL.R 23-25 18/12Q	200,000	EUR	200,470	0.82
			3,162,131	13.00
Espagne				
BBVA FL.R 22-25 26/11Q	300,000	EUR	302,435	1.24
			302,435	1.24
Suède				
SKANDINAVISKA ENSKI FL.R 24-27 03/05Q	399,000	EUR	399,828	1.64
SKANDINAVISKA ENSKIL FL.R 23-25 13/06Q	330,000	EUR	330,584	1.36
SVENSKA HANDELSBANKEN FL.R 24-27 08/03Q	700,000	EUR	702,135	2.89
SWEDBANK AB E3R+0.43% 30-08-27	850,000	EUR	852,201	3.50
			2,284,748	9.39
Royaume-Uni				
NATIONWIDE BUILDING FL.R 23-25 07/06Q	660,000	EUR	660,997	2.72
NATL WESTM BK SUB FL.R 24-26 09/01Q	700,000	EUR	702,401	2.89
			1,363,398	5.60
États-Unis d'Amérique				
CITIGROUP FL.R 24-28 14/05Q	800,000	EUR	801,515	3.29
			801,515	3.29
Total des obligations à taux variables			16,476,254	67.72
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			24,092,956	99.02
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
Luxembourg				
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	1	EUR	1,132	0.00
			1,132	0.00
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			1,132	0.00
Total Organismes de placement collectif			1,132	0.00
Total du portefeuille-titres			24,094,088	99.02
Coût d'acquisition			24,010,353	



Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Pays-Bas	20.77
Canada	17.80
France	12.23
Suède	11.03
Belgique	8.56
Royaume-Uni	5.60
États-Unis d'Amérique	5.31
Luxembourg	3.67
Australie	3.29
Danemark	2.89
Finlande	2.56
Italie	2.06
Allemagne	2.00
Espagne	1.24
	99.02

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	79.32
Industrie pharmaceutique	4.87
Fonds d'investissement	4.08
Obligations d'États, Provinces et communes	4.02
Distribution, commerce de détail	2.68
Immobilier	2.41
Autres	1.23
Institutions non classifiables	0.41
	99.02



Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Futures

Au 31.12.2024, les contrats futures ouverts sont les suivants :

Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free

Quantité (achat/(vente))	Dénomination	Devise	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
Futures sur obligations					
10	EUR BOBL 202503	EUR	J.P. Morgan SE	1,016,850	(8,850)
					(8,850)

Veuillez vous référer à la Note 8 concernant les liquidités auprès du courtier se rapportant aux futures.



Autres notes aux états financiers

Note 1 - Généralité

Candriam Fund (ci-après la « SICAV ») a été constituée au Luxembourg le 23 septembre 1999 (initialement sous la dénomination de OXALIS Fund) pour une durée illimitée en tant que fonds commun de placement (FCP) conformément aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010, telle que modifiée, concernant les organismes de placement collectif.

Le FCP Candriam Fund a été converti en SICAV assujettie à la Partie I de la Loi à compter du 1^{er} janvier 2016 par un acte de Me Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié le 21 janvier 2016 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le « Mémorial »). La SICAV est établie pour une durée indéterminée à compter de sa date de constitution. Ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 5 octobre 2020. Les modifications correspondantes ont été publiées au Recueil Électronique des Sociétés et Associations. Elle est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-202872.

La Société de Gestion de la SICAV est la société en commandite par actions Candriam ayant son siège à SERENITY - Bloc B, 19-21, Route d'Arlon, L-8009 Strassen (ci-après la « Société de Gestion »). La Société de Gestion a été agréée en tant que société de gestion en vertu du chapitre 15 de la loi amendée du 17 décembre 2010.

Le capital de la SICAV a, à tout moment, été égal à la valeur de son actif net. Son capital minimum est le minimum légal prévu par la loi (c'est-à-dire 1.250.000 EUR), représenté par des Actions sans valeur nominale et entièrement libérées.

La SICAV est à capital variable, ce qui signifie que, sur demande, les actionnaires peuvent racheter leurs actions aux prix basés sur la valeur nette d'inventaire applicable, comme décrit dans le Prospectus.

Les compartiments suivants sont actuellement disponibles aux investisseurs :

Compartiment	Devise de référence
Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029 (lancé le 4 janvier 2024)	EUR
Candriam Fund ONE Global Sustainability	EUR
Candriam Fund Sedes Sapientiae	EUR
Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent	EUR
Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free	EUR
Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free	EUR

La structure à compartiments multiples offre aux investisseurs non seulement l'avantage de pouvoir choisir entre différents compartiments, mais aussi la possibilité de passer d'un compartiment à l'autre.

Dans chaque compartiment, la SICAV pourra émettre des actions de classes différentes se distinguant notamment par des droits et commissions différentes ou par leur politique de distribution.

Les classes d'actions émises sont les suivantes :

- La **classe C** s'adresse aux personnes physiques et morales.
- La **classe I** est réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels dont le montant minimum de souscription initiale est de 250 000 EUR ou l'équivalent dans toute autre devise définie par le Conseil d'Administration. Ce minimum peut être modifié à la discrétion du Conseil, à condition toutefois que les actionnaires soient traités équitablement à la même date de valorisation (s'agissant des investissements d'un compartiment, la date de valorisation correspond à un jour ouvrable, autre qu'un jour durant lequel une place boursière ou un marché sur lesquels une part importante des investissements du compartiment concerné est négociée sont fermés (« Jour d'évaluation »)). Le Jour d'évaluation est précisé dans chaque Fiche Technique).
- La **classe S** est réservée à des investisseurs institutionnels spécialement approuvés par la Société de Gestion.
- La **classe Z** est réservée :
 - aux investisseurs institutionnels/professionnels spécialement agréés par la Société de Gestion. L'activité de gestion de portefeuille pour cette classe étant directement rémunérée via le contrat conclu avec l'investisseur, aucune commission de gestion de portefeuille ne sera prélevée sur les actifs de cette classe.
 - aux OPC approuvés par la Société de Gestion et gérés par une entité du groupe Candriam.

À l'heure actuelle, en fonction du compartiment, la SICAV propose des classes de distribution et de capitalisation traditionnelles et/ou des classes de distribution et de capitalisation institutionnelles, ainsi qu'une classe de capitalisation Z et/ou une classe de capitalisation et de distribution V.

En outre, un processus de couverture de change peut être appliqué aux classes d'actions.

- Classes d'actions couvertes en devises de référence :
Ces classes d'actions couvertes visent à réduire l'effet des fluctuations de taux de change entre la devise de référence du compartiment et la devise dans laquelle est libellée la classe d'actions couverte.
Ce type de couverture a pour but de garantir que la performance de la classe d'actions couverte est raisonnablement comparable (après ajustement pour tenir compte de la différence de taux d'intérêt entre les deux devises) à celle d'une classe d'actions libellée dans la devise de référence du compartiment. Ce type de couverture est identifié au moyen du suffixe H ajouté dans la dénomination de la classe d'actions.

- Classes d'actions couvertes contre les fluctuations des actifs :



Autres notes aux états financiers

Note 1 - Généralité (suite)

Ces classes d'actions couvertes visent à réduire l'effet des fluctuations de taux de change entre les devises dans lesquelles sont détenus les actifs d'un compartiment et la devise de la classe d'actions couverte. Ce type de couverture est identifié au moyen du suffixe AH ajouté dans la dénomination de la classe d'actions.

Dans le cadre du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), des informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou les investissements durables sont disponibles dans les annexes pertinentes sous la section (non auditée) du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Note 2 - Principales méthodes comptables

Les états financiers de la SICAV sont préparés conformément à la réglementation en vigueur au Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif. Des petits écarts peuvent apparaître dans certains totaux ou sous-totaux des états financiers en raison des règles d'arrondi.

La valeur nette d'inventaire de chaque compartiment a été calculée le 2 janvier 2025 sur la base des derniers cours connus au moment de l'évaluation.

a) Évaluation du portefeuille-titres de chaque compartiment

L'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours connu à Luxembourg, le jour d'évaluation, ou, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur le dernier cours connu du marché principal de cette valeur. Si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le Conseil d'Administration estimera avec prudence et bonne foi. Les valeurs mobilières qui ne sont ni cotées ni négociées sur un marché d'actions ou tout autre marché en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. Tous les autres avoirs seront évalués par les administrateurs sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée de bonne foi et selon des principes et procédures généralement admis.

b) Bénéfices ou pertes net(te)s réalisé(e)s sur ventes d'investissements

Les bénéfices ou pertes réalisé(e)s sur les ventes d'investissements de chaque compartiment sont calculé(e)s sur la base du coût moyen des investissements vendus.

c) Différence de change

Les valeurs exprimées dans une devise autre que la devise de référence de chaque compartiment sont converties dans cette devise au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les produits et charges dans une devise autre que la devise de référence de chaque compartiment sont convertis dans cette devise aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

Le coût d'acquisition des titres de chaque compartiment exprimé dans une devise autre que la devise de référence du compartiment est converti dans cette devise aux taux de change en vigueur au jour de l'achat.

Les taux de change utilisés au 31 décembre 2024 sont les suivants :

1 EUR =	1.672450	AUD	1 EUR =	7.457250	DKK	1 EUR =	162.739200	JPY	1 EUR =	11.441500	SEK
1 EUR =	1.489250	CAD	1 EUR =	0.826800	GBP	1 EUR =	11.760500	NOK	1 EUR =	1.412650	SGD
1 EUR =	0.938450	CHF	1 EUR =	8.043700	HKD	1 EUR =	1.848300	NZD	1 EUR =	1.035500	USD
1 EUR =	25.175000	CZK	1 EUR =	411.365000	HUF	1 EUR =	4.277250	PLN			

d) États financiers combinés de la SICAV

L'état combiné des actifs nets de la SICAV et l'état combiné des variations des actifs nets sont libellés en EUR et correspondent à la somme de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets de chacun des compartiments.

e) Évaluation des options et futures

L'évaluation des options et futures admis à une cote officielle ou sur tout autre marché organisé est basée sur le dernier cours connu ou, si cette option est traitée sur plusieurs marchés, sur le dernier cours connu du marché sur lequel le contrat a été conclu par la SICAV.

Les options et futures non négociés sur un marché boursier ou tout autre marché organisé seront évalués sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. La valeur d'évaluation des options est incluse dans l'état des actifs nets sous la rubrique « Options (position longue) / (position courte) à la valeur d'évaluation ».

Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de la plus-value / moins-value non réalisée sur options sont présentées dans l'état des variations des actifs nets respectivement sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options » et « Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur options ».



Autres notes aux états financiers

Note 2 - Principaux principes comptables (suite)

La plus-value / (moins-value) non réalisée sur futures est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur futures ». Les variations de valeur d'évaluation des futures sont comptabilisées en tant que plus-value / moins-value non réalisée à l'état des variations des actifs nets, au poste « Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures ».

Les plus-values ou moins-values réalisées, représentant la différence entre la valeur du contrat au moment de son ouverture et sa valeur au moment de sa clôture, sont comptabilisées à la clôture ou à l'expiration des futures dans l'état des variations des actifs nets, au poste « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures ».

Pour les détails concernant les options ou contrats à terme financiers en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

f) Évaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont évalués aux cours de change à terme à la date de clôture applicables pour la période restante jusqu'à l'échéance. La plus-value / (moins-value) non réalisée sur contrats de change à terme est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».

Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de plus-value / (moins-value) nette non réalisée en découlant figurent à l'état des variations des actifs nets respectivement, sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme » et « Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».

Pour les détails concernant les contrats de change à terme en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

g) Coûts de transaction

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, la SICAV a encouru des frais de transaction et des frais de courtage liés à l'achat et à la vente de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, autres actifs éligibles et instruments dérivés. Ces charges sont présentées dans l'état des variations des actifs nets au poste « Coûts de transaction ».

h) Revenus

Les produits d'intérêts sont comptabilisés conformément aux conditions de l'investissement sous-jacent. Les produits sont enregistrés nets des retenues à la source respectives, le cas échéant. Les dividendes sont comptabilisés à l'ex-date.

i) Abréviations utilisées dans les portefeuilles-titres

A : Annuel
FL.R : Floating Rate Notes
Q : Trimestriel
S : Semestriel
XX : Obligations perpétuelles
ZCP ou U : Zéro coupon

Note 3 - Commissions de gestion

Candriam, société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au SERENITY - Bloc B, 19-21, Route d'Arlon à L-8009 Strassen, a été désignée comme Société de Gestion. À cet effet, un contrat a été signé pour une durée indéterminée. Une dénonciation du contrat par l'une ou l'autre des parties peut intervenir à tout moment et sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie, moyennant un préavis de 90 jours.

Candriam est une filiale de Candriam Group, une entité du Groupe New York Life Insurance Company.

Elle a reçu l'agrément de Société de Gestion au sens du chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPCVM et est autorisée à exercer les activités de gestion collective de portefeuilles, de gestion de portefeuilles d'investissement et de conseil en investissements.

La Société de Gestion est investie des pouvoirs les plus étendus pour accomplir, dans le cadre de son objet, tous actes de gestion et d'administration de la SICAV. Elle est responsable des activités de gestion de portefeuille, d'administration (Agent Administratif, Agent de Transfert, y compris les activités de Teneur de Registre) et des activités de commercialisation (distribution).

La fonction de gestion de portefeuille est assurée directement par Candriam et/ou une ou plusieurs de ses succursales : Candriam - Belgian Branch, Candriam - Succursale française, Candriam - UK Establishment.

La Société de Gestion reçoit, en rémunération de ses services, des commissions de gestion exprimées en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne. Ces commissions sont payables par la SICAV à la fin de chaque mois.

Les taux en vigueur au 31 décembre 2024 sont les suivants :



Autres notes aux états financiers

Note 3 - Commissions de gestion (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029 (voir note 1)	C	Distribution	LU2725806934	0.60%
Candriam Fund ONE Global Sustainability*	S	Capitalisation	LU1781258261	0.05%
Candriam Fund Sedes Sapientiae*	S	Capitalisation	LU1444483835	0.12%
Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free	C	Capitalisation	LU1829309381	0.75%
	I	Capitalisation	LU1829309464	0.40%
	Z	Capitalisation	LU1829309621	0.00%
Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free	C	Capitalisation	LU1829309894	1.50%
	I	Capitalisation	LU1829309977	0.70%
	Z	Capitalisation	LU1829310124	0.00%
Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent*	S	Capitalisation	LU2444423664	0.10%

* Voir les détails ci-dessous au niveau des compartiments :

Détails pour Candriam Fund Sedes Sapientiae : un taux de 0,10% de la valeur nette d'inventaire moyenne, plus une commission variable basée sur les actifs gérés par Candriam, est appliqué selon la règle suivante : 0,12% pour les actifs sous gestion inférieurs à 100 millions d'euros, 0,11% pour les actifs sous gestion compris entre 100 et 200 millions d'euros, 0,10% pour les actifs sous gestion supérieurs à 200 millions d'euros.

Détails pour Candriam Fund ONE Global Sustainability : la base de calcul de la commission de gestion ne tient pas compte des actions et/ou intérêts dans des fonds gérés ou co-gérés par des entités du Groupe Candriam Investors autres que les actions de classe Z des fonds susmentionnés. La règle suivante est appliquée : 0,05% pour les actifs sous gestion inférieurs à 50 millions d'euros et 0,03% pour les actifs sous gestion supérieurs à 50 millions d'euros. Une commission de gestion fixe au niveau du compartiment (additionnelle) p.a. s'élève à 50.000 EUR.

Détails pour Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent : 0,10% pour les actifs sous gestion inférieurs à 100 millions d'euros et 0,06% pour les actifs sous gestion supérieurs à 100 millions d'euros, avec un minimum de 75 000 euros par an.

Le tableau ci Candriam FUND dessous présente les taux annuels des commissions de gestion en vigueur pour les organismes de placement collectif dans lesquels les compartiments Candriam Fund Sedes Sapientiae et Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent investissent :

Fonds cible	Taux maximal
CANDRIAM BONDS FLOATING RATE NOTES Z C	0.00%
CANDRIAM BONDS GLOBAL GOVERNMENT Z C	0.00%
CANDRIAM DIVERSIFIED FUTURES I C	1.20%
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EMERGING MARKETS Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO CORPORATE Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL HIGH YIELD Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EMERGING MARKETS Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	0.00%
COMGEST GROUP PLC - COMGEST GROWTH EUROPE EUR ACC	1.50%
COMGEST GROWTH PLC - COMGEST GROWTH AMERICA I USD ACC	0.75%
COMGEST GROWTH PLC - COMGEST GROWTH GLOBAL FLEX I EUR CAP	0.90%
COMGEST GROWTH PLC - COMGEST GROWTH GLOBAL USD ACC	1.50%

Note 4 - Commissions d'administration

Commissions d'administration centrale

En vertu d'un Accord d'Administration Centrale, la Société de Gestion a nommé, à ses propres frais et sous son contrôle et sa responsabilité, CACEIS Bank, Luxembourg Branch, dont le siège social est établi à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Teneur de Registre, Agent de Transfert et Agent Administratif. L'Accord d'Administration Centrale est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de trois mois.

CACEIS Bank, Luxembourg Branch agit comme succursale luxembourgeoise de CACEIS Bank, une société anonyme de droit français dont le siège social est sis 1- 3, place Valhubert, 75013 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS Paris 692 024 722. Il s'agit d'un établissement de crédit agréé, supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Cet établissement est également autorisé à exercer des activités bancaires et des activités d'administration centrale à Luxembourg par l'intermédiaire de sa succursale luxembourgeoise.

Commissions de « Legal Fund Engineering »

En vertu du contrat de désignation de la SICAV, en rémunération de son activité de « Legal Fund Engineering », la Société de Gestion perçoit des commissions de « Legal Fund Engineering » exprimées en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne de chaque compartiment de la SICAV. Ces commissions sont payables par la SICAV à la fin de chaque trimestre, au plus tard dans le mois suivant et selon les détails ci-dessous.

Les taux maximaux en vigueur au 31 décembre 2024 sont les suivants :



Autres notes aux états financiers

Note 4 - Commissions d'administration (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029 (voir note 1)	C	Distribution	LU2725806934	0.02%
Candriam Fund ONE Global Sustainability	S	Capitalisation	LU1781258261	0.02%
Candriam Fund Sedes Sapientiae	S	Capitalisation	LU1444483835	0.05%
Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free	C	Capitalisation	LU1829309381	0.02%
	I	Capitalisation	LU1829309464	0.02%
	Z	Capitalisation	LU1829309621	0.02%
Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free	C	Capitalisation	LU1829309894	0.01%
	I	Capitalisation	LU1829309977	0.01%
	Z	Capitalisation	LU1829310124	0.01%
Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent	S	Capitalisation	LU2444423664	0.015%

Note 5 - Commissions de Dépositaire

CACEIS Bank, Luxembourg Branch (dénommée ci-après le « Dépositaire ») a été désignée comme Dépositaire des avoirs de la SICAV aux termes d'une convention à durée illimitée. Cette convention peut être dénoncée par chaque partie moyennant un préavis écrit de 90 jours.

Le Dépositaire prélève sur les actifs nets de chacun des compartiments une commission exprimée en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne de chaque compartiment de la SICAV suivant les détails ci-dessous.

Ces commissions sont payables à la fin de chaque trimestre, au plus tard dans le mois suivant.

Les taux maximaux en vigueur au 31 décembre 2024 sont les suivants :

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029 (voir note 1)	C	Capitalisation	LU2725806850	0.050%
	C	Distribution	LU2725806934	0.050%
Candriam Fund ONE Global Sustainability	S	Capitalisation	LU1781258261	0.050%
Candriam Fund Sedes Sapientiae	S	Capitalisation	LU1444483835	0.005%
Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free	C	Capitalisation	LU1829309381	0.050%
	I	Capitalisation	LU1829309464	0.050%
	Z	Capitalisation	LU1829309621	0.050%
Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free	C	Capitalisation	LU1829309894	0.050%
	I	Capitalisation	LU1829309977	0.050%
	Z	Capitalisation	LU1829310124	0.050%
Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent	S	Capitalisation	LU2444423664	0.050%

Le poste Commissions d'administration centrale présenté dans l'état des variations des actifs nets de la SICAV pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 inclut le montant de commissions de dépositaire suivant :

Compartiment	Devise	Commissions de dépositaire
Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029 (voir note 1)	EUR	918
Candriam Fund ONE Global Sustainability	EUR	4,663
Candriam Fund Sedes Sapientiae	EUR	6,820
Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free	EUR	2,374
Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free	EUR	7,662
Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent	EUR	1,215

Note 6 - Taxe d'abonnement

La SICAV est soumise au Luxembourg à une taxe annuelle de 0,05 % de la valeur nette d'inventaire. Ce taux est réduit à 0,01% pour les classes réservées aux investisseurs institutionnels. Cette taxe est payable trimestriellement sur la base des actifs nets de la SICAV calculés à la fin du trimestre auquel la taxe se rapporte.

Aucune taxe d'abonnement n'est due sur les actifs que la SICAV détient dans des actions d'autres OPCVM déjà soumis à la taxe d'abonnement à Luxembourg.

Note 7 - Swing Pricing

Pour certains des compartiments de la SICAV, il est prévu la disposition suivante :

Les jours d'évaluation où la différence entre le montant de souscriptions et le montant de rachats d'un compartiment (soit les transactions nettes) excède un seuil fixé au préalable par le Conseil d'Administration (Swing partiel), le Conseil d'Administration se réserve le droit :

- de déterminer la valeur nette d'inventaire en ajoutant aux actifs (en cas de souscriptions nettes) ou en déduisant des actifs (en cas de rachats nets) un pourcentage forfaitaire de commissions et frais correspondant aux pratiques du marché lors d'achats ou de ventes de titres pour Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029 (voir note 1), Candriam Fund ONE Global Sustainability et Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free ;
- d'évaluer le portefeuille-titres du compartiment sur la base des prix d'achat ou de vente ou en fixant des spreads à un niveau représentatif du marché concerné (respectivement en cas d'entrées ou sorties nettes) pour Candriam Fund Euro Corporate Bonds Fossil Free.



Autres notes aux états financiers

Note 7 - Swing Pricing (suite)

Au cours de l'année, le mécanisme de Swing Pricing a été appliqué aux valeurs nettes d'inventaire de Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029 (voir note 1), Candriam Fund ONE Global Sustainability, Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free et Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free.

Au 31 décembre 2024, aucun ajustement (« swing ») n'a été effectué.

Le facteur de swing (d'ajustement) correspond au montant d'ajustement de la valeur nette d'inventaire lorsque le mécanisme de Swing Pricing est activé après que les souscriptions nettes ou rachats nets dépassent le seuil d'ajustement. Les facteurs à considérer lors de la fixation du facteur d'ajustement sont les suivants :

Pour la méthode des actions :

- commissions nettes du courtier payées par le compartiment ;
- charges fiscales (p. ex. : droit de timbre et taxe de vente).

Pour la méthode des titres à revenus fixe :

- politique de Swing Pricing ;
- en lien avec l'écart cours acheteur/cours vendeur.

Compartiment	Flux entrant maximum du facteur de swing (en %)	Flux sortant maximum du facteur de swing (en %)
Candriam Fund ONE Global Sustainability	0.08	0.04
Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free	0.19	0.04

Note 8 - Liquidités en banque et courtier

Les « Liquidités en banque et courtier » présentées dans l'état des actifs nets comprennent les comptes d'espèces et les liquidités détenues auprès de courtiers sur les contrats futures et les options. La contrepartie est J.P. Morgan SE.

La part relative aux liquidités détenues auprès des comptes de courtiers incluse dans la rubrique « Liquidités en banque et courtier » dans l'état des actifs nets au 31 décembre 2024 se décompose comme suit :

Compartiment	Devise	Liquidités détenues auprès de courtiers
Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free	EUR	21,731

Note 9 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

Une liste reprenant les opérations (ventes et achats) des portefeuilles d'investissement est disponible gratuitement au siège social de la SICAV.

Note 10 - Événements postérieurs à la publication des comptes

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la fin de l'exercice.



Informations supplémentaires non auditées

Gestion des risques – calcul du risque global

Comme l'exige la circulaire CSSF 11/512, le Conseil d'Administration de la Société doit déterminer le mode de gestion des risques de la Société, en utilisant soit l'approche par l'engagement soit l'approche VaR.

Le Conseil d'Administration de la Société a choisi d'adopter l'approche par l'engagement comme méthode de détermination du risque global pour tous les compartiments de la Société.

Politique d'engagement et de vote, utilisation des droits de vote

Candriam exerce des droits de vote pour les fonds considérés.

Pour toute les questions relatives à l'engagement, nous nous référons à la politique d'engagement et aux rapports associés, tous disponibles sur le site internet de Candriam <https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>.

Vote par procuration

Depuis le 1^{er} janvier 2004, Candriam a décidé d'exercer activement les droits de vote attachés aux actions qu'elle gère pour le compte de ses clients. Cette décision souligne la détermination de Candriam d'assumer ses responsabilités dans le cadre de la gouvernance d'entreprise, et de pleinement exercer ses droits de vote dans les sociétés dans lesquelles elle investit. Les détails concernant les droits de vote sont disponibles sur le site <https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>.

Les réunions non votées résultent de contraintes opérationnelles / techniques définies dans notre politique de vote (pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique de vote de Candriam) ou d'autres contraintes rencontrées au niveau de nos tiers et pour lesquelles des mesures correctives ont été définies.

Pour la SICAV actuelle, Candriam a exercé des droits de vote pour le compartiment suivant :

- Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free

Comme expliqué ci-dessus, les détails concernant les droits de vote sont disponibles sur le site Web : <https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>. Toutes les Assemblées Générales auxquelles la Société de Gestion a participé ou auxquelles elle était représentée sont détaillées, ainsi que les résolutions votées, les votes effectifs et les justifications associées lors de l'enregistrement des votes contre la direction.

Candriam a posé des questions à Publicis Groupe SA AGM afin de comprendre les mesures prises par la société pour combiner les rôles de PDG et de président. L'entreprise a répondu à nos questions lors de l'assemblée générale.

Candriam a formulé et mis en œuvre une politique de vote fondée sur quatre principes de gouvernance d'entreprise. Les décisions de vote sont prises conformément à ces principes :

1. Protection de tous les droits des actionnaires selon la règle : « une action – un vote – un dividende ».
2. Garantie d'égalité de traitement des actionnaires, y compris les actionnaires minoritaires et étrangers.
3. Communication d'informations financières correctes et transparentes.
4. Obligation redditionnelle et indépendance du Conseil d'Administration et des réviseurs d'entreprises externes.

Dans le cadre de ses décisions de vote, Candriam s'assure d'avoir obtenu toutes les informations requises pour prendre ces décisions. Les analystes financiers et ESG de Candriam examinent les résolutions présentées aux actionnaires, en tenant compte des recommandations de vote émises par les conseillers externes en matière de gouvernance d'entreprise. Candriam conserve toutefois une entière indépendance concernant ses votes.

Cette politique de vote est disponible sur le site Internet de Candriam (*) et précise notamment :

- la définition du périmètre de vote ;
- la manière dont les conflits d'intérêts sont identifiés et gérés ;
- le rôle des conseillers mandataires.

En outre, un Comité de Vote par Procuration a été créé au sein de Candriam, et a pour rôle d'évaluer la politique de vote ainsi que de la modifier lorsqu'il le juge nécessaire.

Ce comité est composé de représentants internes issus des équipes Management, Operations, Risk et ESG Research & Stewardship. Des représentants du service Legal peuvent, sur demande, assister aux réunions.

(*) <https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>



Informations supplémentaires non auditées

Directive européenne sur les droits des actionnaires (SRD II) (1)

Conformément aux règles de transparence énoncées dans la directive européenne « Droits des actionnaires » et relatives à la divulgation annuelle aux investisseurs institutionnels, vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur la stratégie d'investissement mise en œuvre par Candriam et la contribution de cette stratégie à la performance à moyen et long terme du fonds.

Vous pouvez soumettre votre demande à l'adresse suivante : <https://www.candriam.fr/contact/>.

Notre politique d'engagement est disponible sur le site Web de Candriam à l'adresse suivante : <https://www.candriam.com/en/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>

(1) Directive (UE) 2017/828 du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires.

Compartiment	Taux de rotation du portefeuille (%)*
Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free	136.88

* Formule utilisée : $[(Total\ achats + total\ ventes) - (total\ souscriptions + total\ rachats)] / Moyenne\ des\ actifs\ nets\ pendant\ l'année\ considérée.$



Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à la politique de rémunération

La directive européenne 2014/91/UE modifiant la directive 2009/65/CE concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, applicable à la SICAV, est entrée en vigueur le 18 mars 2016. Elle est transposée en droit national par la loi luxembourgeoise du 10 mai 2016 transposant la directive 2014/91/UE. En raison de cette nouvelle réglementation, la SICAV est tenue de publier les informations relatives à la rémunération des salariés identifiés au sens de la Loi dans le rapport annuel.

Candriam détient une double licence, d'une part, en tant que société de gestion conformément à l'article 15 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif et, d'autre part, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs conformément à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs. Les responsabilités incombant à Candriam en vertu de ces deux lois sont relativement similaires et Candriam considère que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relatives à l'administration des OPCVM et des fonds d'investissement alternatifs.

Au cours de son exercice clos le 31 décembre 2024, Candriam a versé les sommes suivantes à son personnel :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 17.350.856 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 7.728.914 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 144.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de Candriam ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous montrent également le montant agrégé des rémunérations globales chez Candriam.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 4.166.282 euros.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de Candriam dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont elle est la Société de Gestion (hors direction générale) : 2.502.219 euros.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale belge (Candriam - Belgian Branch), agissant en tant que gestionnaire d'investissement, durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 25.405.396 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 9.014.600 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 235.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire d'investissement ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire d'investissement.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 5.578.123 euros.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire d'investissement (hors haute direction) : 6.127.306 euros.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale française (Candriam - Succursale française), agissant en tant que gestionnaire d'investissement, durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 19.852.462 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 7.150.350 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 203.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire d'investissement ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire d'investissement.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 3.393.861 euros.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire d'investissement (hors haute direction) : 4.350.853 euros.

La politique de rémunération a été révisée pour la dernière fois par le comité de rémunération de Candriam le 02 février 2024 et a été adoptée par le Conseil d'Administration de Candriam



Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à la politique de rémunération (suite)

Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)

Les compartiments de la SICAV relèvent de l'Art. 8 ou 9 du SFDR et les informations respectives sont divulguées au niveau des compartiments ci-dessous.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **OUI**

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif social** : ____%

☒ ☐ **NON**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 99.10% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux régimes oppressifs
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont fondées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capital naturel, humain, social et économique. En outre, des filtres d'exclusion sont utilisés pour filtrer les émetteurs qui ne répondent pas aux normes démocratiques et de gouvernance.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Indice Freedom House - Pays - Supérieur au seuil absolu	82.64		X

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	99.10%	0.00%	0.00%
#2 Autres	0.90%	0.00%	0.00%
#1A Durables	99.10%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	0.00%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	49.55%	0.00%	0.00%
Social	49.55%	0.00%	0.00%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Le Compartiment n'a pas l'intention d'investir dans des émetteurs privés ou dans des titres émis par des sociétés. À ce titre, le Compartiment n'a fixé aucun alignement minimum avec la Taxonomie européenne.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices et les émetteurs souverains.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives constitue un élément essentiel de l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de

plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des sociétés, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais liés :

- les activités commerciales des émetteurs de la société et leur incidence positive ou négative sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources,
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, consistant en une exclusion normative et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Activités d'engagement avec les entreprises basées sur le dialogue, en aidant à éviter ou à atténuer les incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent la politique d'engagement de Candriam et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des pays : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité selon l'approche des quatre types de capital :

- le capital naturel, qui évalue la façon dont un pays conserve et utilise ses ressources naturelles de manière durable,
- le capital humain, qui mesure la productivité économique et créative par l'évaluation des niveaux d'éducation et d'expertise, l'innovation, la santé, y compris les questions de durabilité,
- le capital social, qui évalue la société civile et les institutions publiques de chaque pays, en mettant l'accent sur la transparence et la démocratie, l'efficacité du gouvernement, la corruption, l'inégalité et la sécurité de la population,
- le capital économique, qui évalue les fondamentaux économiques d'un pays afin de déterminer la capacité de chaque gouvernement à financer et à soutenir les politiques de développement durable à long terme.

2. Filtrage négatif des pays comprenant notamment les éléments suivants :

- la liste des régimes très oppressifs de Candriam — les États commettant de graves violations des droits de l'homme.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance dépend d'un certain nombre d'éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

EXCLUSIONS

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion « de niveau 2A » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de

Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	0.00%	
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	0.00%	
16 - Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	0.00%	99.10%	99.10%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Republic Of Pologne Government Bond 5.75% 25-04-29	Obligations d'États, Provinces et communes	17.01%	Pologne
Republic Of Pologne Government Bond 7.5% 25-07-28	Obligations d'États, Provinces et communes	9.01%	Pologne
Tcheque Republique Government Bond 2.75% 23-07-29	Obligations d'États, Provinces et communes	8.63%	Tchéquie
Tcheque Republique Government Bond 5.75% 29-03-29	Obligations d'États, Provinces et communes	8.21%	Tchéquie
Republic Of Pologne Government Bond 2.75% 25-10-29	Obligations d'États, Provinces et communes	8.05%	Pologne
Tcheque Republique Government Bond 5.5% 12-12-28	Obligations d'États, Provinces et communes	7.45%	Tchéquie
Hongrie 6.75 11-28 22/10a	Obligations d'États, Provinces et communes	6.47%	Hongrie
Hongrie Government Bond 2.0% 23-05-29	Obligations d'États, Provinces et communes	6.38%	Hongrie
Roumanien Government Intl Bond 2.875% 11-03-29	Obligations d'États, Provinces et communes	5.37%	Roumanie
Roumanien Government Intl Bond 6.625% 27-09-29	Obligations d'États, Provinces et communes	4.13%	Roumanie
Slovaquie Government Bond 3.625% 16-01-29	Obligations d'États, Provinces et communes	3.81%	Slovaquie
Roumanien Government Intl Bond 5.5% 18-09-28	Obligations d'États, Provinces et communes	3.63%	Roumanie
Lituanie Government Intl Bond 0.5% 19-06-29	Obligations d'États, Provinces et communes	2.44%	Lituanie
Lettonie Government Intl Bond 3.875% 22-05-29	Obligations d'États, Provinces et communes	2.43%	Lituanie
Roumanien Government Intl Bond 1.375% 02-12-29	Obligations d'États, Provinces et communes	1.48%	Roumanie

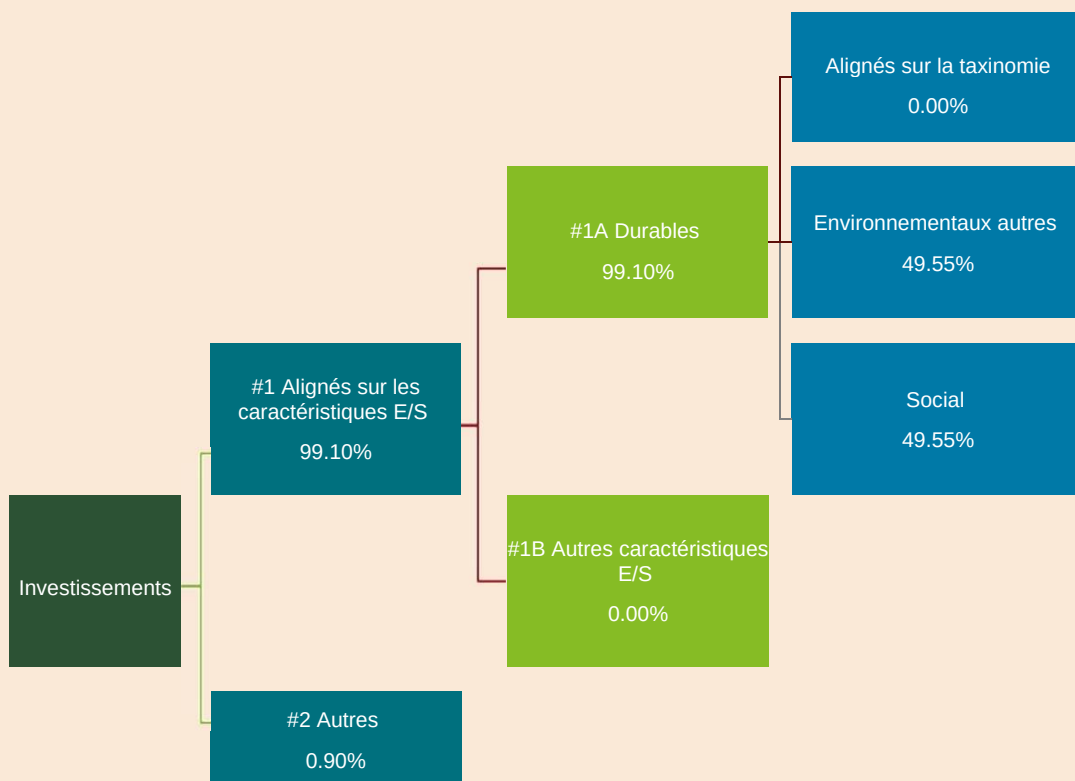
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Obligations d'États, Provinces et communes	96.92%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



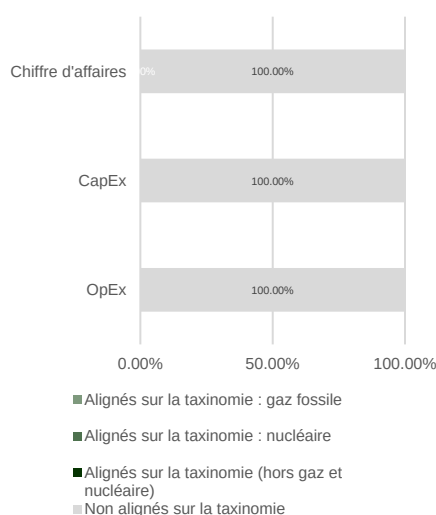
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

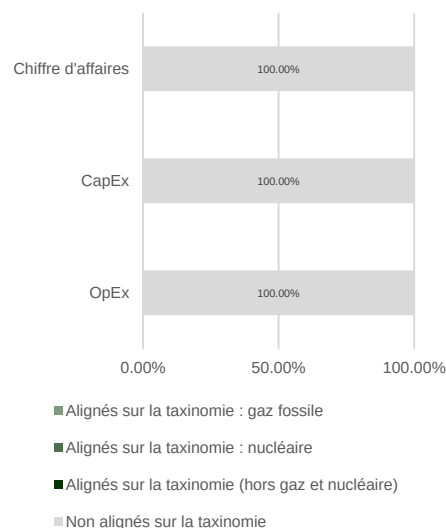
- ☐ Oui
- ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
- ☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 49,55 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 49,55 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 0,90 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;

- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre un score Freedom House moyen par pays émetteur supérieur à un seuil absolu.

Au cours de la période de référence, le produit financier a affiché un score de 82,64.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant de façon sélective les pays dont les scores Freedom House sont meilleurs.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **OUI**

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif social** : ____%

☒ ☐ **NON**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 70.10% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction minière, le transport ou la distribution de charbon thermique, la production ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et en évitant les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	97.15%	98.99%	98.55%
#2 Autres	2.85%	1.01%	1.45%
#1A Durables	70.10%	74.34%	71.95%
#1B Autres caractéristiques E/S	27.05%	24.65%	26.60%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	25.91%	24.49%	23.18%
Social	44.18%	49.85%	48.77%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : (<https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>))

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

28 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique (<https://www.cdp.net/fr>), qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 396 émetteurs de produits financiers ciblés, 91 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 63 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) (<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>).

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 135 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 23 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

EXCLUSIONS

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion des entreprises « de niveau 1 » de Candriam, les entités ayant commis les violations les plus graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de

lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, 1 émetteur directement visé est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.12%*	99.13%	99.21%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	99.13%	99.21%

*Le fonds s'est conformé à la Politique d'exclusion, conformément au prospectus.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Apple Inc	Articles de bureaux et ordinateurs	4.95%	États-Unis
Nvidia Corp	Électronique et semi-conducteurs	4.56%	États-Unis
Microsoft Corp	Internet et services d'Internet	4.49%	États-Unis
Amazon.com Inc	Distribution, commerce de détail	2.73%	États-Unis
Alphabet Inc -C-	Internet et services d'Internet	1.82%	États-Unis
Broadcom Inc	Articles de bureaux et ordinateurs	1.24%	États-Unis
Tesla Motors Inc	Industrie automobile	1.24%	États-Unis
Alphabet Inc -A-	Internet et services d'Internet	1.18%	États-Unis
Eli Lilly & Co	Industrie pharmaceutique	1.05%	États-Unis
Jpmorgan Chase & Co	Banques et autres institutions financières	0.93%	États-Unis
Exxon Mobil Corp	Pétrole	0.79%	États-Unis
Unitedhealth Group Inc	Soins de santé	0.75%	États-Unis
Visa Inc -A-	Services divers	0.69%	États-Unis
Mastercard Inc -A-	Banques et autres institutions financières	0.65%	États-Unis
Costco Wholesale Corp	Distribution, commerce de détail	0.63%	États-Unis

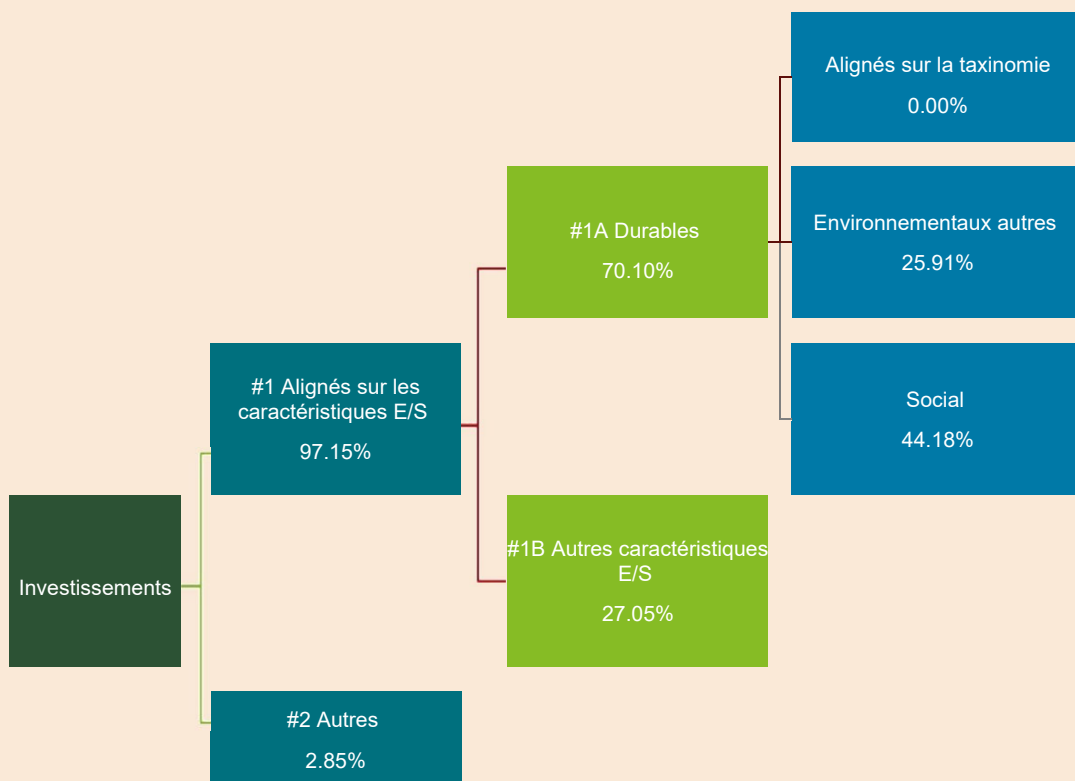
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Internet et services d'Internet	14.37%
Banques et autres institutions financières	14.28%
Électronique et semi-conducteurs	9.80%
Industrie pharmaceutique	8.00%
Articles de bureaux et ordinateurs	7.23%
Distribution, commerce de détail	6.33%
Pétrole	3.59%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	3.02%
Construction de machines et appareils	2.93%
Assurance	2.66%
Énergie et eau	2.60%
Électrotechnique	2.44%
Industrie automobile	2.43%
Art graphique, maison d'édition	2.08%
Télécommunication	1.88%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



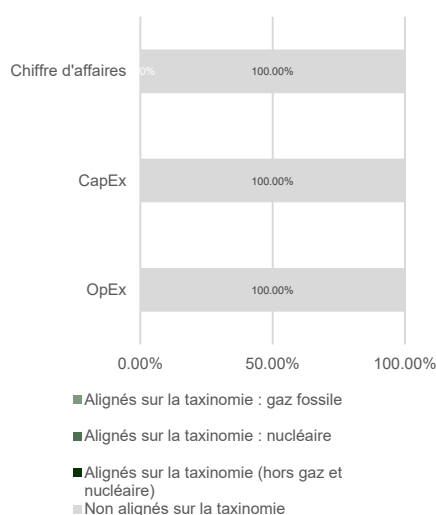
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

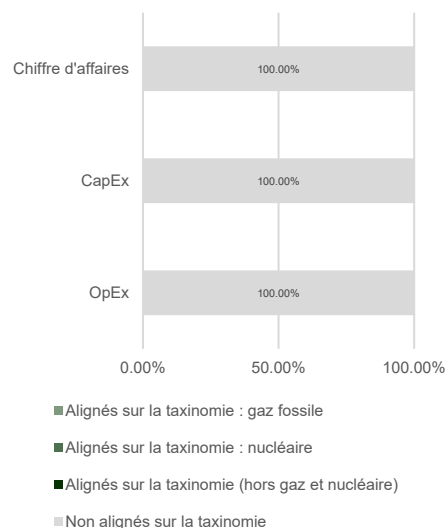
- ☐ Oui
- ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
- ☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

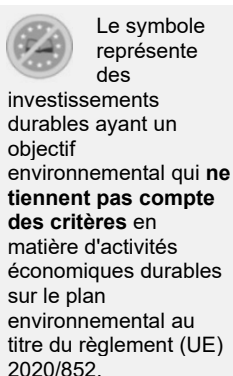
● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 25,91 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 44,18 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 2,85 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pour votre information, afin de concrétiser l'intégration ESG dans les investissements du produit financier, des indicateurs sont calculés au cours de la période de référence :

- l'empreinte carbone : le produit financier a émis 28,98 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi, privilégiant ainsi les émetteurs à faible empreinte carbone.
- le score ESG : sur la base de la méthodologie ESG de Candriam, le produit financier affiche un score ESG de 51,21, privilégiant ainsi les émetteurs au profil ESG plus solide.

Le produit financier a investi dans 3 émetteurs dans les secteurs de la vente au détail de produits automobiles, de la construction et ingénierie, des machines, fournitures et composants industriels dont les profils ESG s'améliorent et s'est désinvesti d'1 émetteur dans le secteur des aliments emballés et des viandes dont le profil ESG se détériore.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **OUI**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

☒ ☐ **NON**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 52.96% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction minière, le transport ou la distribution de charbon thermique, la production ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et en évitant les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- évitant l'exposition aux pays considérés comme des régimes oppressifs ;

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont fondées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capital naturel, humain, social et économique. En outre, des filtres d'exclusion sont utilisés pour filtrer les émetteurs qui ne répondent pas aux normes démocratiques et de gouvernance.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 10 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	65.24%	69.07%	76.45%
#2 Autres	34.75%	30.93%	23.40%
#1A Durables	52.96%	57.44%	53.36%
#1B Autres caractéristiques E/S	12.28%	11.63%	23.10%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	27.24%	30.27%	28.59%
Social	25.72%	27.16%	24.77%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 10 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices et les émetteurs souverains.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives constitue un élément essentiel de l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de

plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des sociétés, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais liés :
 - les activités commerciales des émetteurs de la société et leur incidence positive ou négative sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources,
 - les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.
2. Filtrage négatif des entreprises, consistant en une exclusion normative et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.
3. Activités d'engagement avec les entreprises basées sur le dialogue, en aidant à éviter ou à atténuer les incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent la politique d'engagement de Candriam et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des pays : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité selon l'approche des quatre types de capital :
 - le capital naturel, qui évalue la façon dont un pays conserve et utilise ses ressources naturelles de manière durable,
 - le capital humain, qui mesure la productivité économique et créative par l'évaluation des niveaux d'éducation et d'expertise, l'innovation, la santé, y compris les questions de durabilité,
 - le capital social, qui évalue la société civile et les institutions publiques de chaque pays, en mettant l'accent sur la transparence et la démocratie, l'efficacité du gouvernement, la corruption, l'inégalité et la sécurité de la population,
 - le capital économique, qui évalue les fondamentaux économiques d'un pays afin de déterminer la capacité de chaque gouvernement à financer et à soutenir les politiques de développement durable à long terme.
2. Filtrage négatif des pays comprenant notamment les éléments suivants :
 - la liste des régimes très oppressifs de Candriam — les États commettant de graves violations des droits de l'homme.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

dépend d'un certain nombre d'éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

EXCLUSIONS

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

La PAI 10 a été prise en compte conformément à la méthodologie convenue avec le client.

PAI14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inadmissible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur

l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	16.34%	16.37%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	16.34%	16.37%
16 - Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	0.00%	28.62%	28.71%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Comgest Growth Europe C	Fonds d'investissement	15.82%	Irlande
Comgest Growth America Usd I Acc	Fonds d'investissement	13.82%	Irlande
Candriam Bonds Global Government Z Eur Acc	Fonds d'investissement	10.16%	Luxembourg
Comgest Growth Plc - Comgest Growth Global Accum S	Fonds d'investissement	9.11%	Irlande
Comgest Growth Plc - Comgest Growth Global Flex I Eur Cap	Fonds d'investissement	6.87%	Irlande
Candriam Diversified Futures I Eur Acc	Fonds d'investissement	6.79%	France
Candriam Sustainable Bond Emerging Markets Z C	Fonds d'investissement	5.69%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate Z C	Fonds d'investissement	5.46%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Global High Yield Z C	Fonds d'investissement	4.85%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Z C	Fonds d'investissement	4.51%	Luxembourg
Candriam Bonds Floating Rate Notes Z Eur Acc	Fonds d'investissement	2.22%	Luxembourg
Allemagne 0.00 22-32 15/02u	Obligations d'États, Provinces et communes	1.11%	Allemagne
France Government Bond Oat 2.5% 25-05-30	Obligations d'États, Provinces et communes	0.60%	France
Espagne Government Bond 2.15% 31-10-25	Obligations d'États, Provinces et communes	0.52%	Espagne
Italie Buoni Poliennali Del Tesoro 0.6% 01-08-31	Obligations d'États, Provinces et communes	0.51%	Italie

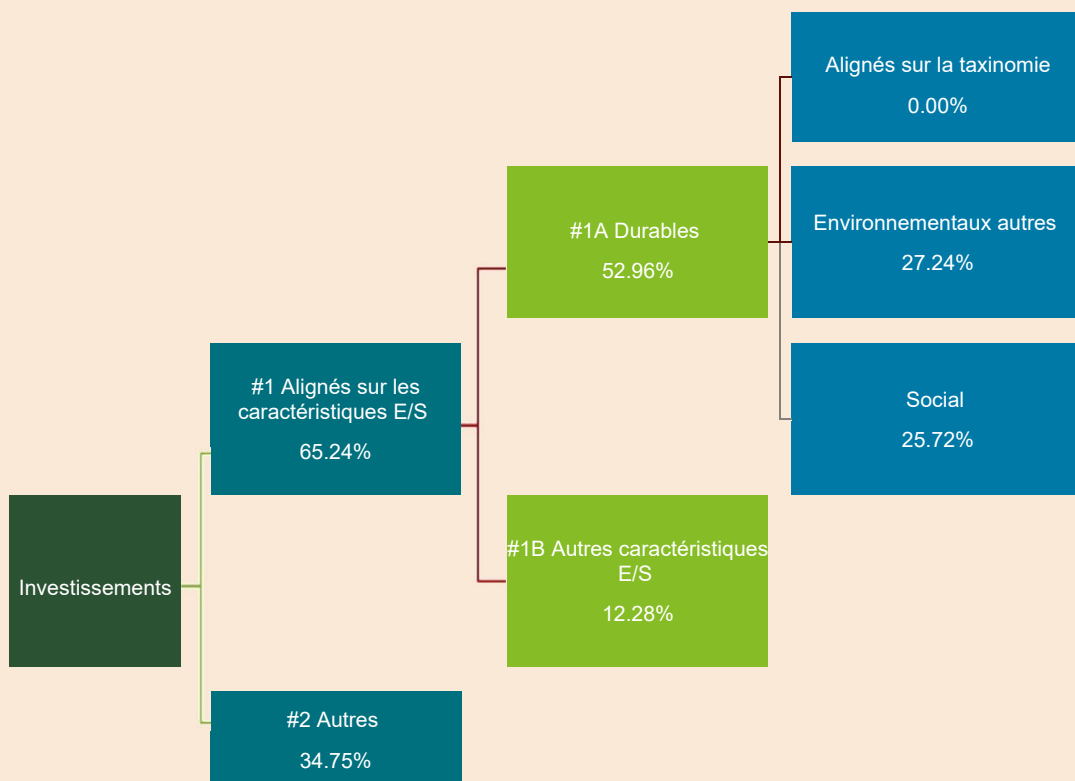
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Fonds d'investissement	85.31%
Obligations d'États, Provinces et communes	13.76%
Services divers	0.18%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



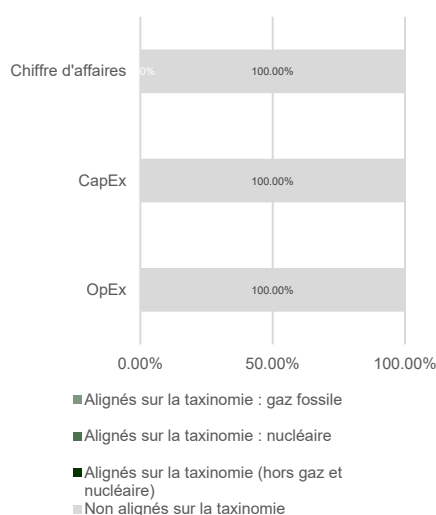
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

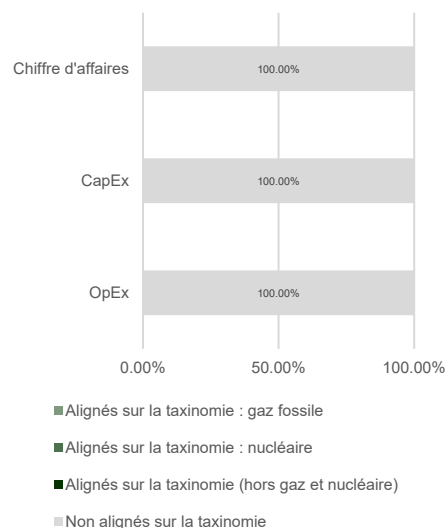
- ☐ Oui
- ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
- ☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 27,24 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 25,72 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 34,75 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pour votre information, afin de concrétiser l'intégration ESG dans les investissements du produit financier, des indicateurs sont calculés au cours de la période de référence :

- l'empreinte carbone : le produit financier a émis 42 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi, privilégiant ainsi les émetteurs à faible empreinte carbone.
- le score ESG : sur la base de la méthodologie ESG de Candriam, le produit financier affiche un score ESG de 53,59, privilégiant ainsi les émetteurs au profil ESG plus solide.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free



549300NYPPSEF7YO3014

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ OUI	☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 59.31% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 40.19%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.
 - Obligations vertes : au moins 10 % de l'actif net total du Compartiment investis dans des obligations vertes. Le Compartiment entend accroître la part d'obligations vertes à 20 % d'ici la fin 2025.
 - Score ESG : un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.
- En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.
 - Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	20.30	73.67	
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	56.33	51.84	
Obligations vertes - Pays et Entreprise - Min 10% / Min 20% 2025	23.71%		

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	20.22	88.89
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	56.59	52.51
Obligations vertes - Pays et Entreprise - Min 10% / Min 20% 2025	2023	14.75%	
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	20.22	92.06
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2022	56.29	51.95
Obligations vertes - Pays et Entreprise - Min 10% / Min 20% 2025	2022	12.69%	

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	99.50%	99.57%	99.19%
#2 Non durables	0.50%	0.43%	0.81%
Environnementaux	59.31%	59.62%	58.30%
Sociaux	40.19%	39.95%	40.89%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	59.31%	59.62%	58.30%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : (<https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>))

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

11 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique <https://www.cdp.net/fr>, qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 87 émetteurs de produits financiers ciblés, 98 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 8 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) <https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>.

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 29 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 23 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet <https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>.

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail,

environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inadmissible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inadmissible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	550.48	74.58%	75.77%
Émissions de GES de niveau 2	263.34	74.58%	75.77%
Émissions totales de GES	813.82	74.58%	75.77%
2 - Empreinte carbone	20.30	74.58%	75.77%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	38.02	74.58%	75.77%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.29%	73.52%	75.77%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	99.50%	99.50%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	39.79%	84.80%	99.49%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	99.50%	99.50%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Bpce 5.125% 25-01-35 Emtn	Banques et autres institutions financières	1.16%	France
Bbva 1.0% 16-01-25	Banques et autres institutions financières	1.11%	Espagne
Banco Bilbao Vizcaya FI.r 20-30 16/01a	Banques et autres institutions financières	1.10%	Espagne
Bank Of Irlande Grp FI.r 21-27 10/03a	Banques et autres institutions financières	1.07%	Irlande
Illinois Tool Works 0.625% 05-12-27	Construction de machines et appareils	1.04%	États-Unis
Toyota Motor Credit 0.125% 05-11-27	Banques et autres institutions financières	1.02%	États-Unis
Bpce 4.375% 13-07-28 Emtn	Banques et autres institutions financières	0.96%	France
Siemens Financieringsmaatnv 3.375% 24-08-31	Banques et autres institutions financières	0.95%	Pays-Bas
Merck Kgaa 3.875% 27-08-54	Banques et autres institutions financières	0.92%	Allemagne
Scor 3.0% 08-06-46	Assurance	0.91%	France
Danaher Corp 2.5 20-30 30/03a	Construction de machines et appareils	0.90%	États-Unis
Elia Transmission Belgique Nv 1.375% 07-04-27	Énergie et eau	0.89%	Belgique
Fiserv 1.125% 01-07-27	Internet et services d'Internet	0.89%	États-Unis
Verizon Télécommunication 0.875% 08-04-27	Télécommunication	0.86%	États-Unis

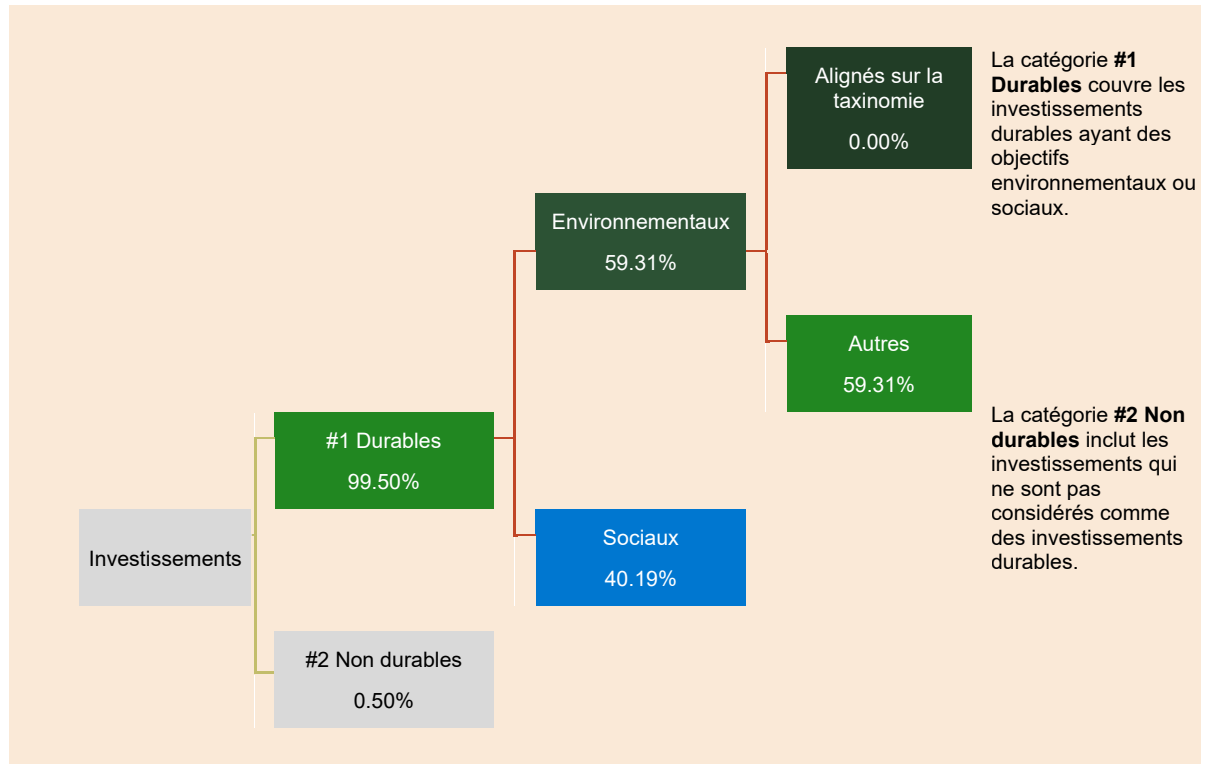
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions financières	54.97%
Immobilier	6.18%
Télécommunication	5.68%
Assurance	5.61%
Industrie pharmaceutique	4.36%
Énergie et eau	2.99%
Biens de consommation divers	2.51%
Construction de machines et appareils	2.34%
Internet et services d'Internet	1.90%
Électronique et semi-conducteurs	1.82%
Chimie	1.75%
Services divers	1.73%
Transport	1.30%
Art graphique, maison d'édition	1.07%
Électrotechnique	0.94%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

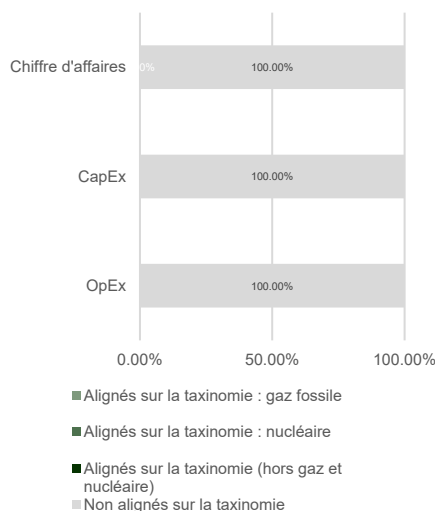
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

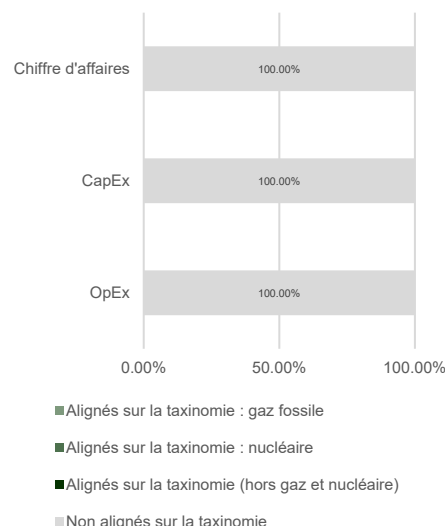
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 59,31 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 40,19 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 0,5 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 20,3 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi, soit 72,45 % de moins que l'indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.

En outre, le produit financier vise à obtenir un score ESG, calculé au moyen de la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à celui de son indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a affiché un score ESG de 56,33, soit 8,66 % de plus que celui de son indice de référence, en privilégiant de façon sélective les émetteurs au profil ESG plus solide.

Enfin, le produit financier vise à investir au moins 10 % de son actif net dans des obligations vertes.

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi 23,71 % de son actif net dans des obligations vertes.

Comparativement au précédent exercice, la part de l'actif net investie dans des obligations vertes a augmenté.

Le produit financier a atteint son objectif en continuant à participer activement sur les marchés des obligations vertes. En particulier, le produit financier a investi dans des obligations vertes émises par les secteurs de la banque, de la construction et des matériaux, des biens et services industriels, des REIT de détail, des télécommunications, des voyages et loisirs et des services publics.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☒ OUI	●● ☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 34.30%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 64.53%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.
- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui sont en violation avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou le Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) ;
- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.
- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	7.13	57.74	
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	57.76	53.43	

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	12.33	76.15
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	57.15	53.67
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	18.80	77.43
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2022	57.72	53.65

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	98.83%	96.52%	99.24%

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#2 Non durables	1.17%	3.48%	0.76%
Environnementaux	34.30%	34.13%	32.24%
Sociaux	64.53%	62.39%	67.00%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	34.30%	34.13%	32.24%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 63 réunions : pour 93,65 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 15, que Candriam a soutenues à 80 %.

Plus précisément, 1 propositions portaient sur le climat (0 % de soutien).

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (421 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 39 résolutions au total, dont 64,1 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 9 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 77,78 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>]

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>]. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

8 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 66 émetteurs de produits financiers ciblés, 100 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 4 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 30 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 21 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	596.47	98.76%	98.94%
Émissions de GES de niveau 2	604.55	98.76%	98.94%
Émissions totales de GES	1,201.02	98.76%	98.94%
2 - Empreinte carbone	7.13	98.76%	98.94%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	24.08	98.76%	98.94%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.19%	97.10%	98.94%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	98.94%	98.94%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	42.13%	98.13%	98.94%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	98.94%	98.94%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Novo Nordisk - Bearer And/or - Reg Shs	Industrie pharmaceutique	4.20%	Danemark
Astrazeneca Plc	Industrie pharmaceutique	3.58%	Royaume-Uni
Unilever	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	3.37%	Royaume-Uni
Nestle Sa Preferential Share	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	3.24%	Suisse
Asml Holding Nv	Électronique et semi-conducteurs	3.17%	Pays-Bas
Essilorluxottica Sa	Industrie pharmaceutique	3.01%	France
Schneider Electric Se	Électrotechnique	3.00%	France
Allianz Se Preferential Share	Assurance	2.94%	Allemagne
Hermes International Sa	Textile et habillement	2.91%	France
Axa Sa	Assurance	2.89%	France
Deutsche Telekom Ag - Reg Shs	Télécommunication	2.83%	Allemagne
Lse Group	Banques et autres institutions financières	2.50%	Royaume-Uni
Muenchener Rueck - Reg Shs	Assurance	2.32%	Allemagne
Sap Ag	Internet et services d'Internet	2.32%	Allemagne
Siemens Ag Preferential Share	Électrotechnique	2.31%	Allemagne

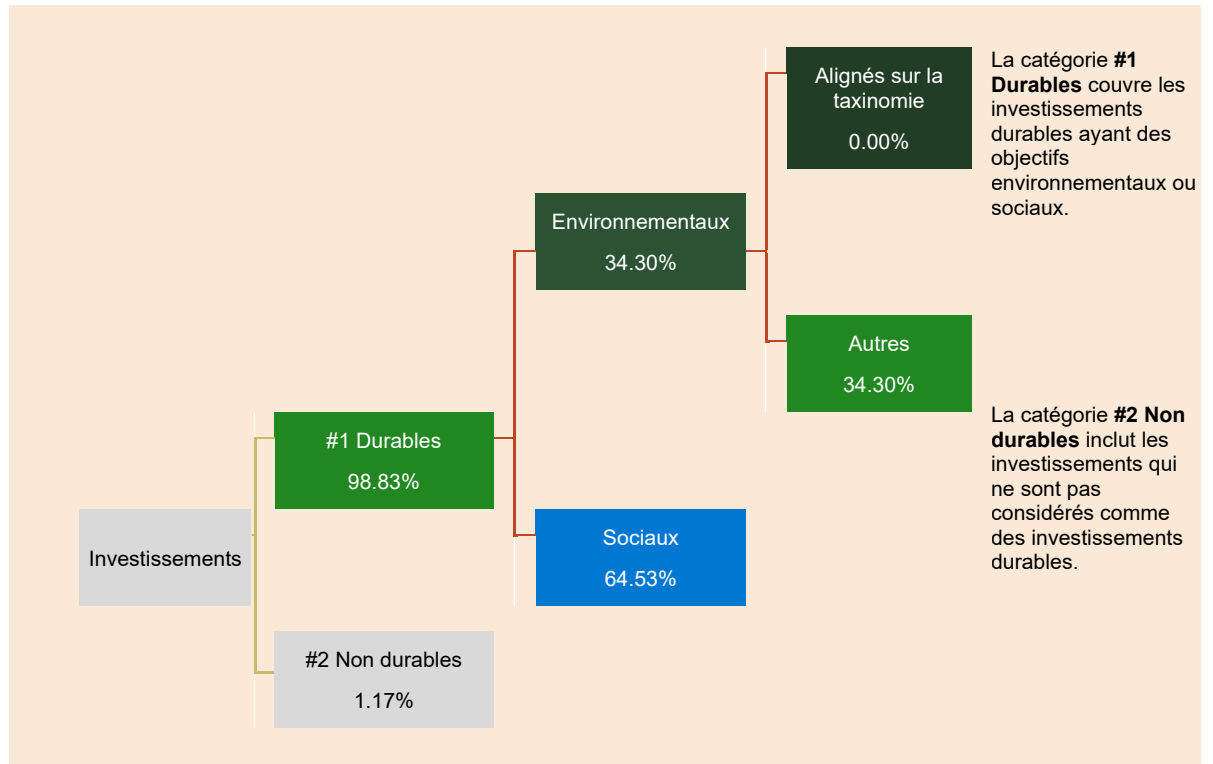
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Industrie pharmaceutique	20.21%
Banques et autres institutions financières	15.48%
Assurance	9.75%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	8.39%
Internet et services d'Internet	8.14%
Électrotechnique	7.25%
Électronique et semi-conducteurs	6.97%
Textile et habillement	5.28%
Télécommunication	3.74%
Immobilier	3.63%
Art graphique, maison d'édition	2.90%
Restauration, industrie hôtelière	1.58%
Chimie	1.41%
Services divers	1.38%
Services environnementaux et recyclage	1.26%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

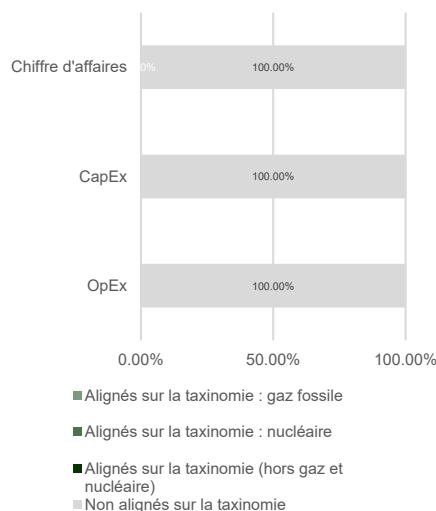
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

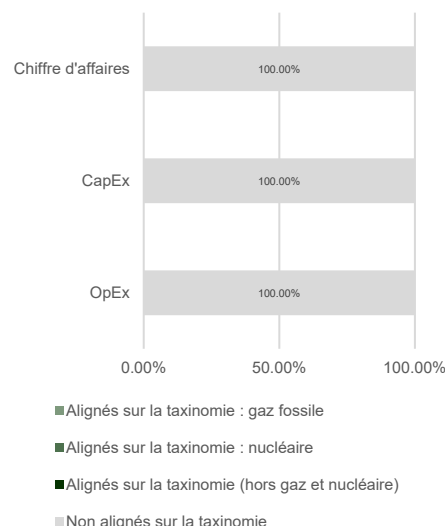
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 34,3 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 64,53 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 1,17 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 7,13 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi, soit 87,65 % de moins que l'indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, l'empreinte carbone du produit financier a diminué de 42,17 % en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.

En outre, le produit financier vise à obtenir un score ESG, calculé au moyen de la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à celui de son indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a affiché un score ESG de 57,76, soit 8,11 % de plus que celui de son indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, le score ESG global du produit financier a augmenté de 1,06 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant de façon sélective les émetteurs au profil ESG plus solide.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent

549300WECXAMS06L9Q73



Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ OUI ☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 54.89% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 44.00%	☐ NON ☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- empreinte carbone : empreinte carbone inférieure à un seuil absolu déterminé. Ce seuil est inférieur d'environ 30 % à celui de l'univers d'investissement.
- Score ESG : un score ESG moyen pondéré, y compris les émetteurs souverains et les entreprises émettrices, issu de l'analyse ESG exclusive de Candriam, supérieur à 55 (sur une échelle de 0 à 100).

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.

- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

- Liste des régimes oppressifs de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements souverains dans des pays figurant sur la liste des régimes oppressifs de Candriam ;

- Pays considérés comme « non libres » par Freedom House : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements souverains dans des pays considérés comme « non libres » par Freedom House.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont fondées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capital naturel, humain, social et économique. En outre, des filtres d'exclusion sont utilisés pour filtrer les émetteurs qui ne répondent pas aux normes démocratiques et de gouvernance.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure à un seuil absolu déterminé. Ce seuil est inférieur d'environ 30 % à celui de l'univers d'investissement.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en ligne avec les objectifs de l'accord de Paris.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur au seuil absolu (actuellement 65)	14.78		
Score ESG - Pays et Entreprise - Supérieur à 55	56.83		

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Score ESG - Pays et Entreprise - Supérieur à 55	2023	56.57	
Score ESG - Pays et Entreprise - Supérieur à 55	2022	54.83	

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	98.88%	97.05%	91.57%

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#2 Non durables	1.12%	2.95%	8.32%
Environnementaux	54.89%	54.50%	58.76%
Sociaux	44.00%	42.55%	32.80%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	54.89%	54.50%	58.76%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse et par le biais d'une vaste gamme de méthodes.

Pour l'analyse des sociétés émettrices, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Score ESG des pays : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité autour de quatre dimensions de durabilité : Capital naturel, capital humain, capital social et capital économique.

2. Filtrage négatif des pays, qui comprend les éléments suivants :

la liste des régimes très oppressifs de Candriam - les États commettant de graves violations des droits de l'homme ;

- l'Indice de la liberté dans le monde de Freedom House - les États considérés comme « non libres ».

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance dépend de plusieurs éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : (<https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>))

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

3 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique (<https://www.cdp.net/fr/>), qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 25 émetteurs de produits financiers ciblés, 100 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 8 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) (<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>).

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 6 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 4 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	244.33	82.64%	83.32%
Émissions de GES de niveau 2	97.49	82.64%	83.32%
Émissions totales de GES	341.82	82.64%	83.32%
2 - Empreinte carbone	14.78	82.64%	83.32%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	26.83	82.64%	83.32%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	2.71%	83.37%	83.37%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	93.02%	93.02%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	41.69%	80.43%	92.95%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	93.02%	93.02%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Candriam Sustainable Money Market Euro Z C	Fonds d'investissement	4.12%	Luxembourg
Swedbank Ab E3r+0.43% 30-08-27	Banques et autres institutions financières	3.28%	Suède
Cooperatieve Rabobank Ua E3r+0.57% 16-07-28	Banques et autres institutions financières	3.08%	Pays-Bas
Abn Amro Bk E3r+0.6% 15-01-27	Banques et autres institutions financières	3.03%	Pays-Bas
Illinois Tool Works 0.25% 05-12-24	Construction de machines et appareils	3.02%	États-Unis
Australie Nouvelle-Zélande Bking Melbour E3r+0.4% 21-05	Banques et autres institutions financières	3.01%	Australie
Ing Bank Nederland Nv E3r+0.66% 02-10-26	Banques et autres institutions financières	2.90%	Pays-Bas
Natl Westm Bk Sub Fl.r 24-26 09/01q	Banques et autres institutions financières	2.89%	Royaume-Uni
Svenska Handelsbanken Ab E3r+0.45% 08-03-27	Banques et autres institutions financières	2.88%	Suède
Banque Federative Fl.r 23-25 28/04q	Banques et autres institutions financières	2.88%	France
Natlenederlanden Bank Nv 0.375% 26-02-25	Banques et autres institutions financières	2.83%	Pays-Bas
Agence Francaise Dev 0.50 18-25 31/10a	Banques et autres institutions financières	2.83%	France
Sika Capital Bv E3r+0.2% 01-11-24	Banques et autres institutions financières	2.80%	Pays-Bas

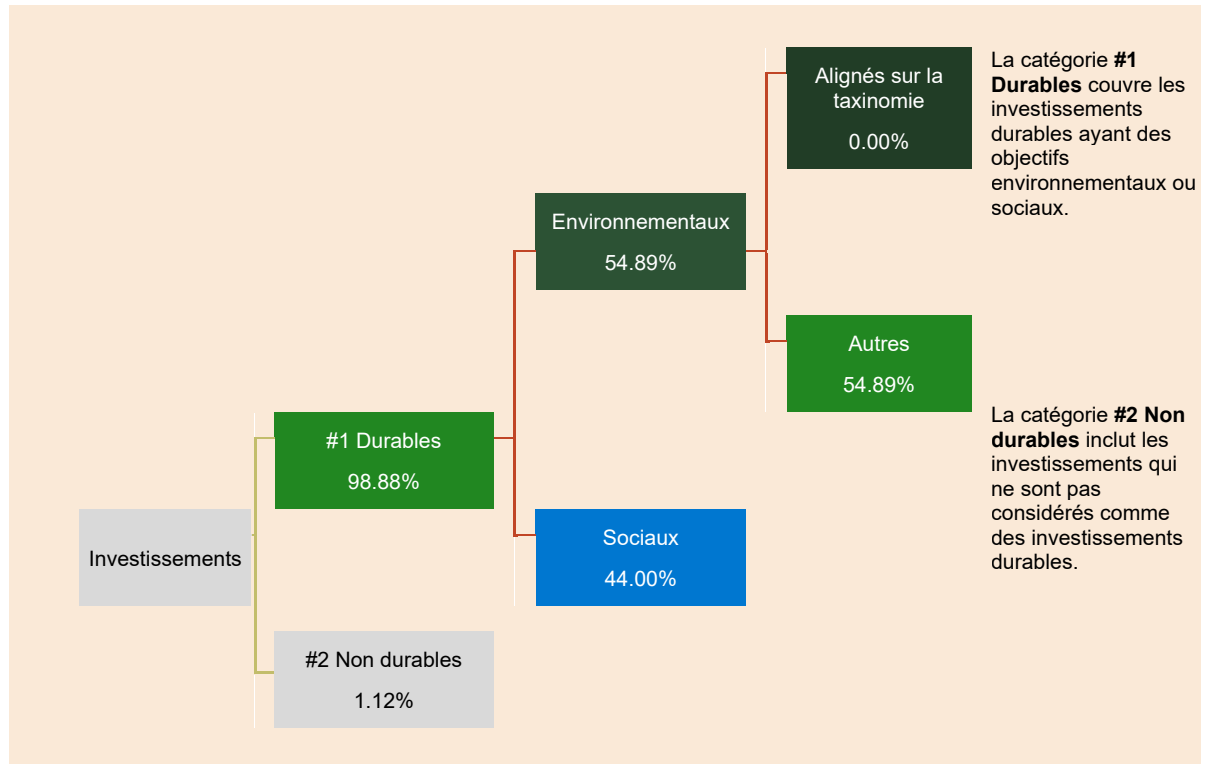
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions financières	74.96%
Fonds d'investissement	6.48%
Industrie pharmaceutique	3.25%
Construction de machines et appareils	3.02%
Obligations d'États, Provinces et communes	2.75%
Distribution, commerce de détail	2.69%
Matériaux de construction	2.53%
Art graphique, maison d'édition	2.50%
Immobilier	2.23%
Assurance	2.16%
Énergie et eau	1.80%
Chimie	1.79%
Autres	1.22%
Institutions non classifiables	0.37%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

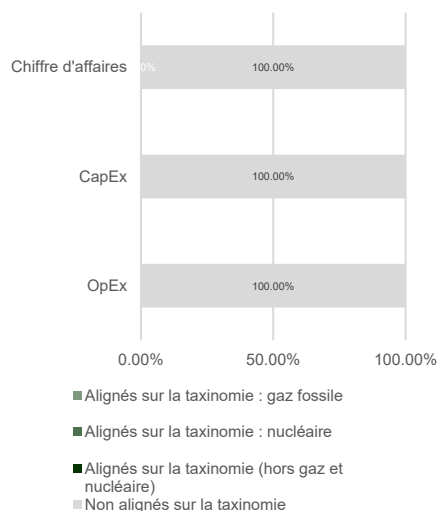
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

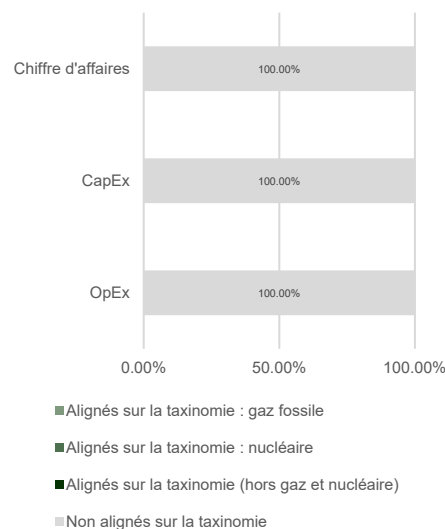
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 54,89 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 44 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 1,12 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à 65 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 14,78 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi.

Comparativement au précédent exercice, l'empreinte carbone du produit financier a diminué de 33,37 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.

Le produit financier vise à obtenir un score ESG, calculé au moyen de la méthodologie ESG exclusive de Candriam, qui est supérieur à un seuil absolu, actuellement fixé à 55.

Au cours de la période, le produit financier a affiché un score ESG de 56,83.

Comparativement au précédent exercice, le score ESG global du produit financier est stable.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs au profil ESG plus solide.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.